



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

**Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe  
au XVIe siècle**

**Viollet-le-Duc, Eugène-Emmanuel**

**Paris, 1859**

Château

---

[urn:nbn:de:hbz:466:1-80606](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-80606)

dans les constructions civiles, publiques et privées, et les charpentiers formaient une corporation puissante, instruite dans l'art du *trait*, qui conserva longtemps ses anciennes et bonnes traditions. En effet, des diverses branches de la construction, l'art de la charpenterie se plia moins que tout autre aux idées émises par la Renaissance, et pendant le cours du xvi<sup>e</sup> siècle on suivit, sans presque les modifier, les principes développés au xv<sup>e</sup> siècle. Un architecte seul apporta une modification fort importante aux systèmes conservés jusqu'alors. Philibert De Lorme inventa le mode de charpente qui a conservé son nom, et qui présente de notables avantages dans un grand nombre de cas, en ce qu'il permet de couvrir des vides considérables sans le secours des entrails, sans poussées, et en n'employant qu'un cube de bois relativement très-minime. Nous n'avons pas besoin de développer ici le système adopté par cet artiste; il est connu de tous et encore pratiqué de nos jours avec succès. Nous renvoyons nos lecteurs à son œuvre si recommandable.

Pendant le xvii<sup>e</sup> siècle, l'art de la charpenterie déclina; les charpentes que cette époque nous a laissées sont souvent mal tracées, lourdes, et exécutées avec une négligence inexcusable après de si beaux exemples laissés par les siècles précédents. Avant la reconstruction de la charpente de la Sainte-Chapelle de Paris, dans ces derniers temps, il était intéressant de comparer la souche de la flèche reposée sous Louis XIV après l'incendie avec la souche de la flèche de Notre-Dame, qui date du xiii<sup>e</sup> siècle. Cette dernière est aussi savante dans l'ensemble de sa composition et aussi pure dans son exécution que celle de la Sainte-Chapelle était barbare sous le rapport de la combinaison et grossière au point de vue de l'exécution.

Dans le cours de cet ouvrage, nous avons l'occasion de revenir souvent sur les ouvrages de charpenterie. Nous n'indiquons, dans cet article, que certains principes généraux qui font connaître la marche progressive de cet art pendant trois siècles; nous renvoyons nos lecteurs aux mots BEFFROI, ÉCHAFAUD, FLÈCHE, HOURD, MAISON, PAN-DE-BOIS, PLAFOND, PLANCHER, PONT, etc.

**CHATEAU**, *chastel*. Le château du moyen âge n'est pas le *castellum* romain; ce serait plutôt la *villa* antique munie de défenses extérieures. Lorsque les barbares s'emparèrent du sol des Gaules, le territoire fut partagé entre les chefs conquérants; mais ces nouveaux propriétaires apportaient avec eux leurs mœurs germanes et changèrent bientôt l'aspect du pays qu'ils avaient conquis; le propriétaire romain ne songeait pas à fortifier sa demeure des champs, qui n'était qu'une maison de plaisance, entourée de toutes les dépendances nécessaires à l'exploitation des terres, à la nourriture et à l'entretien des bestiaux, au logement de clients et d'esclaves vivant sur le sol à peu près comme nos fermiers et nos paysans. Quels que soient les changements qui s'opèrent dans les mœurs d'un peuple, il conserve toujours quelque chose de son origine; les citoyens romains, s'ils avaient cessé de se livrer aux occupations



agricoles depuis longtemps lorsqu'ils s'établirent sur le sol des Gaules, conservaient encore, dans les siècles de la décadence, les mœurs de propriétaires fonciers; leurs habitations des campagnes étaient établies au centre de riches vallées, le long des cours d'eau, et s'entouraient de tout ce qui est nécessaire à la vie des champs et à la grande culture. Possesseurs tranquilles de la plus grande partie du sol gaulois pendant trois siècles, n'ayant à lutter ni contre les populations soumises et devenues romaines, ni contre les invasions des barbares, ils n'avaient pas eu le soin de munir leurs *villæ* de défenses propres à résister à une attaque à main armée. Lorsque commencèrent les débordements de barbares venus de la Germanie, les derniers possesseurs du sol gallo-romain abandonnèrent les *villæ* pour s'enfermer dans les villes fortifiées à la hâte; le flot passé, ils réparaient leurs habitations rurales dévastées; mais, soit mollesse, soit force d'habitude, ils ne songèrent que rarement à mettre leurs bâtiments d'exploitation agricole à l'abri d'un coup de main. Tout autre était l'esprit germain. « C'est l'honneur des tribus, dit César<sup>1</sup>, de n'être environnées que de vastes déserts, d'avoir des frontières dévastées. Les Germains regardent comme une marque éclatante de valeur, de chasser au loin leurs voisins, de ne permettre à personne de s'établir près d'eux. *Ils y trouvent, d'ailleurs, un moyen de se garantir contre les invasions subites....* » « Les Germains, dit Tacite<sup>2</sup>, n'habitent point dans des villes; ils ne peuvent même souffrir que leurs habitations y touchent; ils demeurent séparés et à distance, selon qu'une source, une plaine, un bois, les a attirés dans un certain lieu. Ils forment des villages, non pas comme nous, par des édifices liés ensemble et contigus; chacun entoure sa maison d'un espace vide..... » Des trois peuples germaniques qui envahirent les Gaules, Bourguignons, Visigoths et Francs, ces derniers, au milieu du VI<sup>e</sup> siècle, dominaient seuls toute la Gaule, sauf une partie du Languedoc et la Bretagne; et de ces trois peuples, les Francs étaient ceux qui avaient le mieux conservé les mœurs des Germains<sup>3</sup>. Mais peu à peu ce peuple avait abandonné ses habitudes errantes, il s'était établi sur le sol; la vie agricole avait remplacé la vie des camps, et cependant il conservait son caractère primitif, son amour pour l'isolement et son aversion pour la vie civilisée des villes. Il ne faudrait pas se méprendre sur ce que nous entendons ici par isolement: ce n'était pas la solitude, mais l'isolement de chaque bande de guerriers attachés à un chef. Cet isolement avait existé en Germanie, chez les peuples qui se précipitèrent en Occident, ainsi que le prouvent les textes que nous venons de citer. « Lorsque la tribu fut transplantée sur le sol gaulois, dit M. Guizot<sup>4</sup>, les habitations se dispersèrent bien

<sup>1</sup> *De Bello Gall.*, l. VI, c. xxiii.

<sup>2</sup> *De Moribus Germ.*, c. xvi.

<sup>3</sup> Voy. *l'Hist. de la civil. en France*, par M. Guizot, leçon 8<sup>e</sup>.

<sup>4</sup> *Id.*, *ibid.*



« davantage; les chefs de famille s'établirent à une bien plus grande  
« distance les uns des autres : ils occupèrent de vastes domaines ; leurs  
« maisons devinrent plus tard des châteaux : les villages qui se formèrent  
« autour d'eux furent peuplés, non plus d'hommes libres, leurs égaux,  
« mais de colons attachés à leurs terres. Ainsi, sous le rapport matériel,  
« la tribu se trouva dissoute par le seul fait de son nouvel établissement...  
« L'assemblée des hommes libres, où se traitaient toutes choses, devint  
« beaucoup plus difficile à réunir..... » L'égalité qui régnait dans les  
camps entre le chef et ses compagnons dut s'effacer et s'effaça bientôt en  
effet, du moment que la bande germanique fut établie sur le sol. « Le chef,  
« devenu grand propriétaire, disposa de beaucoup de moyens de pouvoir ;  
« les autres (ses compagnons) étaient toujours de simples guerriers; et  
« plus les idées de la propriété s'affermirent et s'étendirent dans les  
« esprits, plus l'inégalité se développa avec tous ses effets..... Le roi, ou  
« les chefs considérables qui avaient occupé un vaste territoire, distri-  
« buaient des bénéfices à leurs hommes, pour les attacher à leur service  
« ou les récompenser de services rendus..... Le guerrier à qui son chef  
« donnait un bénéfice allait l'habiter; nouveau principe d'isolement et  
« d'individualité..... Ce guerrier avait d'ordinaire quelques hommes à  
« lui; il en cherchait, il en trouvait qui venaient vivre avec lui dans son  
« domaine; nouvelle source d'inégalité. »

Cette société, qui se décomposait ainsi au moment où elle s'établissait sur le sol conquis après avoir dissous la vieille société romaine, ne devait se constituer que par le régime féodal; elle en avait d'ailleurs apporté les germes. Mais il fallut quatre siècles d'anarchie, de tâtonnements, de tentatives de retour vers l'administration impériale, de luttes, pour faire sortir une organisation de ce désordre.

Quelles étaient les habitations rurales de ces nouveaux possesseurs des Gaules, pendant ce long espace de temps? On ne peut, à cet égard, que se livrer à des conjectures, car les renseignements nous manquent ou sont très-vagues. Tout porte à supposer que la villa romaine servait encore de type aux constructions des champs élevées par les conquérants. Grégoire de Tours parle de plusieurs de ces habitations, et ce qu'il en dit se rapporte assez aux dispositions des *villæ*. C'étaient des bâtiments isolés destinés à l'exploitation, à l'emmagasinage des récoltes, au logement des familiers et des colons, au milieu desquels s'élevait la salle du maître ou même une enceinte en plein air, *aula*, dans laquelle se réunissait le chef franc et ses leudes; cette enceinte, à ciel ouvert ou couverte, servait de salle de festin, de salle de conseil; elle était accompagnée de portiques, de vastes écuries, de cuisines, de bains. Le groupe formé par tous ces bâtiments était entouré d'un mur de clôture, d'un fossé ou d'une simple palissade. Le long des frontières, ou sur quelques points élevés, les rois mérovingiens avaient bâti des forteresses; mais ces résidences paraissent avoir eu un caractère purement militaire, comme le *castrum* romain; c'étaient plutôt des camps retranchés destinés à abriter un corps d'armée



que des châteaux propres à l'habitation permanente, et réunissant dans leur enceinte tout ce qui est nécessaire à la vie d'un chef et de ses hommes <sup>1</sup>. Nous ne pouvons donner le nom de *château* qu'aux demeures fortifiées bâties pendant la période féodale, c'est-à-dire du x<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup> siècle. Ces demeures sont d'autant plus formidables qu'elles s'élevaient dans des contrées où la domination franque conservait avec plus de pureté les traditions de son origine germanique, sur les bords du Rhin, de la Meuse, dans le Soissonnais et l'Île-de-France, sur une partie du cours de la Loire et de la Saône.

Pendant la période carlovingienne, les princes successeurs de Charlemagne avaient fait quelques efforts pour s'opposer aux invasions des Normands; ils avaient tenté à plusieurs reprises de défendre le cours des fleuves; mais ces ouvrages, ordonnés dans des moments de détresse, construits à la hâte, devaient être plutôt des postes en terre et en bois que des châteaux proprement dits. Les nouveaux barbares venus de Norvège ne songeaient guère non plus à fonder des établissements fixes au milieu des contrées qu'ils dévastaient; attirés seulement par l'amour du butin, ils s'empressaient de remonter dans leurs bateaux dès qu'ils avaient pillé une riche province. Cependant ils s'arrêtèrent parfois sur quelque promontoire, dans quelques îles au milieu des fleuves, pour mettre à l'abri le produit des pillages, sous la garde d'une partie des hommes composant l'expédition; ils fortifiaient ces points déjà défendus par la nature, mais ce n'était encore là que des camps retranchés plutôt que des châteaux. On retrouve un établissement de ce genre sur les côtes de la Normandie, de la Bretagne ou de l'Ouest, si longtemps ravagées par les pirates normands; c'est le *Haguedike* situé à l'extrémité nord-ouest de la presqu'île de Cotentin, auprès de l'île d'Aurigny. « Un retranchement ou « fossé d'une lieue et demie de long sépare ce promontoire du continent; « c'est là le *Haguedike* <sup>2</sup>. . . . Il se peut que le *Haguedike*, ou fossé de la « Hague, soit antérieur à l'époque normande; mais les pirates ont pu se « servir des anciens retranchements du promontoire, et en faire une place « de retraite. »

<sup>1</sup> Grégoire de Tours parle de plusieurs châteaux assiégés par l'armée de Théodoric. . . . « Ensuite, dit-il, liv. III, Chastel-Marlhac fut assiégé (dans le Cantal, arrond. « de Mauriac). *Tunc obsessi Meroliacensis castris*. . . . Il est entouré, non par un mur, « mais par un rocher taillé de plus de cent pieds de hauteur. Au milieu est un grand « étang, dont l'eau est très-bonne à boire; dans une autre partie sont des fontaines « si abondantes, qu'elles forment un ruisseau d'eau vive qui s'échappe par la porte « de la place; et ses remparts renferment un si grand espace, que les habitants y « cultivent des terres et y recueillent des fruits en abondance. » On le voit, cet établissement présente plutôt les caractères d'un vaste camp retranché que d'un château proprement dit.

<sup>2</sup> *Expéd. des Normands*, par M. Depping, liv. IV, chap. III. — *Recherches sur le Haguedike et les prem. étab. milit. des Normands sur nos côtes*. — *Mém. de la Soc. des antiq. de Normandie*, années 1831-33, par M. de Gerville.



Lorsqu'au x<sup>e</sup> siècle les Normands furent définitivement établis sur une partie du territoire de la France, ils construisirent des demeures fortifiées, et ces résidences conservèrent un caractère particulier, à la fois politique et féodal. Le château normand, au commencement de la période féodale, se distingue du château français ou franc ; il se relie toujours à un système de défense territorial, tandis que le château français conserve longtemps son origine germanique ; c'est la demeure du chef de bande, isolée, défendant son propre domaine contre tous et ne tenant nul compte de la défense générale du territoire. Pour nous faire comprendre en peu de mots, le seigneur franc n'a pas de patrie, il n'a qu'un domaine ; tandis que le seigneur normand cherche, à la fois, à défendre son domaine et le territoire conquis par sa nation. Cette distinction doit être faite tout d'abord, car elle a une influence, non-seulement sur la position des demeures féodales, mais sur le système de défense adopté dans chacune d'elles. Il y a, dans la construction des châteaux normands, une certaine parité que l'on ne rencontre pas dans les châteaux français ; ceux-ci présentent une extrême variété ; on voit que le caprice du seigneur, ses idées particulières ont influé sur leur construction, tandis que les châteaux normands paraissent soumis à un principe de défense reconnu bon et adopté par tous les possesseurs de domaine, suivant une idée nationale. Lorsque l'on tient compte des circonstances qui accompagnèrent l'établissement définitif des Normands au nord-ouest de Paris, de l'intérêt immense que ces pirates tolérés sur le sol de la Normandie avaient à maintenir le cours des fleuves et rivières ouvert pour eux et les renforts qui leur arrivaient du Nord, fermé pour le peuple franc, possesseur de la haute Seine et de la plupart de ses affluents, on conçoit comment les Normands furent entraînés à adopter un système de défense soumis à une idée politique. D'ailleurs les Normands, lorsqu'ils se présentaient sur un point du territoire français, procédaient forcément partout de la même manière ; c'était en occupant le littoral, en remontant les fleuves et rivières sur leurs longs bateaux, qu'ils pénétraient jusqu'au cœur du pays. Les fleuves étaient le chemin naturel de toute invasion normande ; c'était sur leurs rives qu'ils devaient chercher à se maintenir et à se fortifier. Les îles, les presqu'îles, les escarpements commandant au loin le cours des rivières, devaient être choisis tout d'abord comme points militaires : la similitude des lieux devait amener l'uniformité des moyens de défense.

Les Francs, en s'emparant de la Gaule, s'étendirent sur un territoire très-vaste et très-varié sous le rapport géographique : les uns restèrent dans les plaines, les autres sur les montagnes, ceux-ci au milieu de contrées coupées de ruisseaux, ceux-là près des grandes rivières ; chacun dut se fortifier en raison des lieux et de son intelligence personnelle. Ils cessèrent (hormis ceux voisins du Rhin) toute communication avec la mère patrie, et, comme nous l'avons dit ci-dessus, se trouvèrent bientôt isolés, étrangers les uns aux autres ; les liens politiques qui pouvaient encore les réunir se relâchaient chaque jour, et les idées de nationalité,



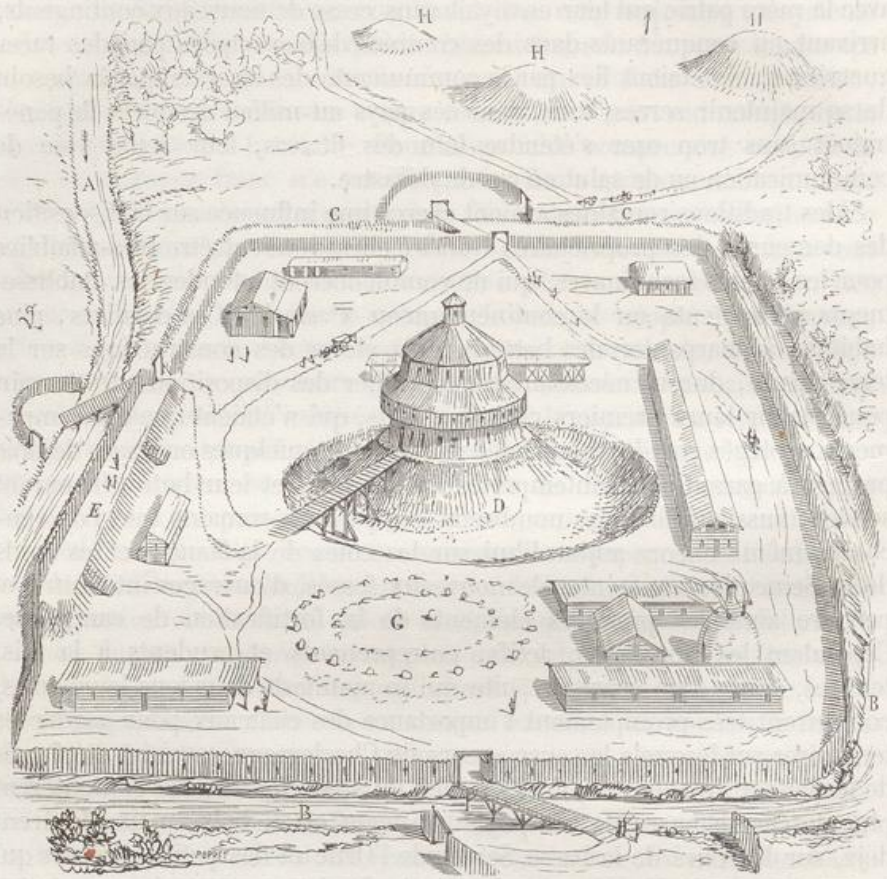
de lien entre les grands propriétaires d'un État ne devaient avoir aucune influence sur les successeurs de ces chefs de bande dispersés sur le sol. Les Normands, au contraire, étaient forcément dirigés par d'autres mobiles; tous pirates, tous solidaires, conservant longtemps des relations avec la mère patrie qui leur envoyait sans cesse de nouveaux contingents, arrivant en conquérants dans des contrées déjà occupées par des races guerrières, ils étaient liés par la communauté des intérêts, par le besoin de se maintenir serrés, unis, dans ces pays au milieu desquels ils pénétraient sans trop oser s'étendre loin des fleuves, leur seule voie de communication ou de salut en cas de désastre.

Si les traditions romaines avaient exercé une influence sur la disposition des demeures des propriétaires francs, elles devaient être très-affaiblies pour les pirates scandinaves, qui ne commencèrent à fonder des établissements permanents sur le continent qu'au x<sup>e</sup> siècle. Ces derniers, plus habitués à charpenter des bateaux qu'à élever des constructions sur la terre ferme, durent nécessairement profiter des dispositions du terrain pour établir leurs premiers châteaux forts, qui n'étaient que des campements protégés par des fossés, des palissades et quelques ouvrages de bois propres à garantir des intempéries les hommes et leur butin. Ils purent souvent aussi profiter des nombreux camps gallo-romains que l'on rencontre même encore aujourd'hui sur les côtes de la Manche et les bords de la Seine, les augmenter de nouveaux fossés, d'ouvrages intérieurs, et prendre ainsi les premiers éléments de la fortification de campagne. Cependant les Normands, actifs, entreprenants et prudents à la fois, tenaces, doués d'un esprit de suite qui se manifeste dans tous leurs actes, comprirent très-promptement l'importance des châteaux pour garder les territoires sur lesquels les successeurs de Charlemagne avaient été forcés de les laisser s'établir; et, dès le milieu du x<sup>e</sup> siècle, ils ne se contentèrent plus de ces défenses de campagne en terre et en bois, mais élevèrent déjà, sur le cours de la basse Seine, de l'Orne et des petites rivières qui se jettent dans la Manche, des demeures de pierre, construites avec soin, formidables pour l'époque, dont il nous reste des fragments considérables et remarquables surtout par le choix intelligent de leur assiette. Autres étaient alors les châteaux de France: ils tenaient, comme nous l'avons dit, et du camp romain et de la villa romaine. Ils étaient établis soit en plaine, soit sur des montagnes, suivant que le propriétaire franc possédait un territoire plane ou montagneux. Dans le premier cas, le château consistait en une enceinte de palissade entourée de fossés, quelquefois d'une escarpe en terre, d'une forme ovale ou rectangulaire. Au milieu de l'enceinte, le chef franc faisait amasser des terres prises aux dépens d'un large fossé, et sur ce tertre factice ou *motte* se dressait la défense principale qui plus tard devint le donjon. On retrouve encore, dans le centre de la France, et surtout dans l'ouest, les traces de ces châteaux primitifs.

Un établissement de ce genre, la Tusque, à Sainte-Eulalie d'Ambarès



Gironde)<sup>1</sup>, nous donne un-ensemble assez complet des dispositions générales de ces sortes de châteaux défendus surtout par des ouvrages en terre. Cet établissement est borné de trois côtés (1) par deux ruisseaux A,B; un



fossé C ferme le quatrième côté du parallélogramme, qui a 150 mètres de long sur 90 à 110 mètres environ. Au milieu de ce parallélogramme s'élève une motte D de 27 mètres de diamètre dont le fossé varie en largeur de 10 à 15 mètres. Sur un des grands côtés en E s'élève un *vallum* haut de deux mètres environ et large de 10 mètres. Il n'est pas besoin de dire que toutes les constructions de bois que nous avons rétablies dans cette figure n'existent plus depuis longtemps. C'était, comme nous l'avons indiqué, au sommet de la motte que s'élevait le donjon, la demeure du seigneur, à laquelle on ne pouvait arriver que par un pont de bois facile à couper. L'enceinte renfermait les bâtiments nécessaires au logement des compagnons du seigneur, des écuries, hangars, magasins de provisions, etc.

<sup>1</sup> Voyez, dans les *Actes de l'acad. imp. de Bordeaux*, la notice de M. Léo Drouyn sur *quelques châteaux du moyen âge*, 1854.



Probablement plusieurs portes s'ouvraient dans les palissades, au milieu de trois des faces, peut-être sur chacune d'elles. Ces portes étaient, suivant l'usage, garnies de défenses extérieures, comme le camp romain, avec lequel cette enceinte a plus d'un rapport. Ordinairement un espace, tracé au moyen de pierres brutes rangées circulairement sur le sol de la cour, indiquait la place des assemblées. Souvent, à l'entour de ces demeures, on rencontre des *tumuli* H, qui ne sont que des amas de terre recouvrant les ossements de guerriers renommés pour leur courage. Ces tertres pouvaient d'ailleurs servir, au besoin, de défenses avancées. Une guette, placée au sommet du donjon, permettait d'observer ce qui se passait dans les environs.

Si le château franc était posté sur une colline, sur un escarpement, on profitait alors des dispositions du terrain, et c'était l'assiette supérieure du plateau qui donnait la configuration de l'enceinte. Le donjon s'élevait soit sur le point le plus élevé pour dominer les environs, soit près de l'endroit le plus faible pour le renforcer. C'est dans ces établissements que l'on voit souvent, dès une époque reculée, le moellon remplacer le bois, à cause de la facilité qu'on trouvait à se le procurer dans des pays montagneux. Mais il arrivait fréquemment alors que l'assiette du château n'était pas assez vaste pour contenir toutes ses nombreuses dépendances; le long des rampants de la colline ou au bas de l'escarpement on élevait alors une première enceinte en palissades ou en pierres sèches protégées par des fossés, au milieu de laquelle on construisait les logements propres à renfermer la garnison, les magasins, écuries, etc. Cette première enceinte, que nous retrouvons dans presque tous les châteaux du moyen âge, était désignée sous le nom de *basse-cour*. En général, cette enceinte inférieure était protégée par le donjon. On ne fut pas d'ailleurs sans reconnaître que le donjon posé au centre des enceintes, à l'instar du *pratorium* du camp romain, était, appliqué aux châteaux, une disposition vicieuse, en ce qu'elle ne pouvait permettre à la garnison de faire des sorties, de se jeter sur les derrières des assiégeants après que l'enceinte extérieure avait été forcée. Nous voyons le donjon des châteaux, dès le XI<sup>e</sup> siècle, posté généralement près de la paroi de l'enceinte, ayant ses poternes particulières, ses sorties dans les fossés, et commandant le côté de la place dont l'accès était le plus facile. Toutefois, nous penchons à croire que le château féodal n'est arrivé à ses perfectionnements de défense qu'après l'invasion normande, et que ces peuples du Nord ont été les premiers qui aient appliqué un système défensif soumis à certaines lois, suivi bientôt par les seigneurs du continent après qu'ils en eurent à leurs dépens reconnu la supériorité. Le système défensif normand est né d'un profond sentiment de défiance, de ruse, étranger au caractère franc. Pour appuyer notre opinion sur des preuves matérielles, nous devons faire observer que les châteaux dont il nous reste des constructions comprises entre les X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, élevés sur les côtes de l'Ouest, le long de la Loire et de ses affluents, de la Gironde, de la Seine, c'est-à-dire sur



le cours des irruptions normandes ou dans le voisinage de leurs possessions, ont un caractère particulier, uniforme, que l'on ne retrouve pas, à la même époque, dans les provinces du centre de la France, dans le midi et en Bourgogne.

Il n'est pas besoin, nous le pensons, de faire ressortir la supériorité de l'esprit guerrier des Normands, pendant les derniers temps de la période carlovingienne, sur l'esprit des descendants des chefs francs établis sur le sol gallo-romain. Ces derniers, comme nous l'avons dit plus haut, étaient d'ailleurs dispersés, isolés, et n'avaient aucun de ces sentiments de nationalité que les Normands possédaient à un haut degré. La féodalité prit des caractères différents sur le sol français, suivant qu'elle fut plus ou moins mélangée de l'esprit normand, et cette observation, si elle était développée par un historien, projetterait la lumière sur certaines parties de l'histoire politique du moyen âge qui paraissent obscures et inexplicables. Ainsi, c'est peut-être à cet esprit anti-national d'une partie de la féodalité française, qui avait pu résister à l'influence normande, que nous devons de n'être pas devenus Anglais au xv<sup>e</sup> siècle. Ce n'est point là un paradoxe, comme on pourrait le croire au premier abord. Si tout le sol français avait été imprégné de l'esprit national normand, comme la Normandie, le Maine, l'Anjou, le Poitou, la Saintonge et la Guienne, au xv<sup>e</sup> siècle, la conquête anglaise était assurée à tout jamais. C'est à l'esprit individuel et nullement national des seigneurs féodaux de la Bretagne, qui était toujours restée opposée à l'influence normande<sup>1</sup>, et du centre de la France, secondé par le vieil esprit national du peuple gallo-romain, que nous devons d'être restés Français; car, à cette époque encore, l'invasion anglaise n'était pas considérée, sur une bonne partie du territoire de la France, comme une invasion étrangère.

Si nous nous sommes permis cette digression, ce n'est pas que nous ayons la prétention d'entrer dans le domaine de l'historien, mais c'est que nous avons besoin d'établir certaines classifications, une méthode, pour faire comprendre à nos lecteurs ce qu'est le château féodal pendant le moyen âge, pour faire ressortir son importance, ses transformations et ses variétés, les causes de sa grandeur et de sa décadence. Voilà pour les caractères généraux politiques, dirons-nous, de la demeure féodale primitive. Ses caractères particuliers tiennent aux mœurs et à la vie privée de ses habitants. Or, qu'on se figure ce que devait être la vie du seigneur féodal pendant les xi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup> siècles en France! c'est-à-dire pendant la période de développement de la féodalité. Le seigneur normand est sans cesse occupé des affaires de sa nation; la conquête de l'Angleterre, les luttes nationales sur le continent où il n'était admis qu'à regret, lui conservent un rôle politique qui l'occupe, lui fait entrevoir un but qui

<sup>1</sup> En Angleterre même, les Gallois qui sont de même race que les Bretons, encore aujourd'hui, ne se regardent pas comme Anglais; pour eux les Anglais sont toujours des Saxons ou des Normands.



n'est pas seulement personnel. Si remuant, insoumis, ambitieux que soit le baron normand, il est forcé d'entrer dans une lice commune, de se coaliser, de faire la grande guerre, de conserver l'habitude de vivre dans les armées et les camps. Son château a quelque chose de la forteresse territoriale; il n'a pas le loisir de s'y enfermer longtemps; il sait enfin que pour garder son domaine il faut défendre le territoire, car, en Angleterre comme en France, il est à l'état de conquérant. La vie du seigneur féodal français est autre : il est possesseur; le souvenir de la conquête est effacé depuis longtemps chez lui; il se considère comme indépendant; il ne comprend ses devoirs de vassal que parce qu'il profite du système hiérarchique de la féodalité, et que, s'il refuse de reconnaître son suzerain, il sait que le lendemain ses propres vassaux lui dénieront son pouvoir; étranger aux intérêts généraux du pays (intérêts qu'il ne peut comprendre puisque à peine ils se manifestaient au XII<sup>e</sup> siècle), il vit seul; ceux qui l'entourent ne sont ni ses soldats, ni ses domestiques, ni ses égaux; ils dépendent de lui dans une certaine limite, qui, dans la plupart des cas, n'est pas nettement définie. Il ne paye pas les hommes qui lui doivent le service de guerre, mais la durée de ce service est limitée. Le seigneur ayant un fief compte plusieurs classes de vassaux : les uns, comme les chevaliers, ne lui doivent que l'hommage et l'aide de leurs bras en cas d'appel aux armes, ou une somme destinée à racheter ce service; encore faut-il que ce ne soit pas pour l'aider dans une entreprise contre le suzerain. D'autres, tenanciers roturiers, tenant terres libres, devaient payer des rentes au seigneur, avec la faculté de partager leur tenure en parcelles, mais restant responsables du paiement de la rente, comme le sont de principaux locataires. D'autres tenanciers, les vilains, d'une classe inférieure, les paysans, les bordiers<sup>1</sup>, les derniers sur l'échelle féodale, devaient des corvées de toutes natures. Cette diversité dans l'état des personnes, dans le partage du sol et le produit que le seigneur en retirait amenait des complications infinies; de là des difficultés perpétuelles, des abus, une surveillance impossible, et par suite des actes arbitraires; car cet état de choses, à une époque où l'administration était une science à peine connue, était souvent préjudiciable au seigneur. Ajoutons à cela que les terres nobles, celles qui étaient entre les mains des chevaliers, se trouvaient soumises à *la garde* pendant la minorité du seigneur, c'est-à-dire que le suzerain jouissait pendant ce temps du revenu de ces terres. Si aujourd'hui, avec l'uniformité des impôts, il faut une armée d'administrateurs pour assurer la régularité du revenu de l'État, et une longue habitude de l'unité gouvernementale, on comprendra ce que devait être pendant les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles l'administration d'un domaine fief. Si le seigneur était débonnaire, il voyait la source de ses revenus diminuer chaque jour; si

<sup>1</sup> Les bordiers devaient le curage des biefs de moulins, la coupe des blés et du foin, des redevances en nature comme chapons, œufs, taillage des haies, certains transports, etc.



au contraire il était àpre au gain, ce qui arrivait souvent, il tranchait les difficultés par la violence, ce qui lui était facile, puisqu'il réunissait sous sa main le droit fiscal et les droits de justicier. Pour vivre et se maintenir dans une pareille situation sociale, le seigneur était amené à se défier de tout et de tous; à peine s'il pouvait compter sur le dévouement de ceux qui lui devaient le service militaire. Pour acquérir ce dévouement, il lui fallait tolérer des abus sans nombre de ses vassaux nobles, qui lui prêtaient le secours de leurs armes, les attirer et les entretenir près de lui par l'appât d'un accroissement de biens, par l'espoir d'un empiètement sur les terres de ses voisins. Il n'avait même pas de valets à ses gages, car, de même que ses revenus lui étaient payés en grande partie en nature, le service journalier de son château était fait par des hommes de sa terre qui lui devaient, l'un le balayage, l'autre le curage des égouts, ceux-ci l'entretien de ses écuries, ceux-là l'apport de son bois de chauffage, la cuisson de son pain, la coupe de son foin, l'élagage de ses haies, etc. Retiré dans son donjon avec sa famille et quelques compagnons, la plupart ses parents moins riches que lui, il ne pouvait être assuré que ses hommes d'armes, dont le service était temporaire, séduits par les promesses de quelque voisin, n'ouvriraient pas les portes de son château à une troupe ennemie. Cette étrange existence de la noblesse féodale justifie ce système de défiance dont ses habitations ont conservé l'empreinte; et si aujourd'hui cette organisation sociale nous semble absurde et odieuse, il faut convenir cependant qu'elle était faite pour développer la force morale des individus, aguerrir les populations, qu'elle était peut-être la seule voie qui ne conduisit pas de la barbarie à la corruption la plus honteuse. Soyons donc justes, ne jetons pas la pierre à ces demeures renversées par la haine populaire aussi bien que par la puissance monarchique; voyons-y au contraire le berceau de notre énergie nationale, de ces instincts guerriers, de ce mépris du danger qui ont assuré l'indépendance et la grandeur de notre pays.

On conçoit que cet état social dut être accepté par les Normands lorsqu'ils se fixèrent sur le sol français. Et en effet, depuis Rollon, chaque seigneur normand s'était prêté aux coutumes des populations au milieu desquelles il s'était établi; car, pour y vivre, il n'était pas de son intérêt de dépeupler son domaine. Il est à croire qu'il ne changea rien aux tenures des fiefs dont il jouit par droit de conquête, car dès le commencement du XII<sup>e</sup> siècle nous voyons le seigneur normand, en temps de paix, entouré d'un petit nombre de familiers, habitant la *salle*, le donjon fortifié; en temps de guerre, lorsqu'il craint une agression, appeler autour de lui les tenanciers nobles et même les *vasseurs*, *hôtes*<sup>1</sup> et paysans.

<sup>1</sup> Les *vasseurs* et les *hôtes* étaient des hommes libres : les premiers tenant des terres par droit héréditaire et payant une rente au seigneur; les seconds possédant un tènement peu important, une maison, une cour et un jardin, et payant cette jouissance au seigneur au moyen de redevances en nature s'ils étaient établis à la



Alors la vaste enceinte fortifiée qui entourait le donjon se garnissait de cabanes élevées à la hâte, et devenait un camp fortifié dans lequel chacun apportait ce qu'il avait de plus précieux, des vivres et tout ce qui était nécessaire pour soutenir un siège ou un blocus. Cela explique ces défenses étendues qui semblent faites pour contenir une armée, bien qu'on y trouve à peine des traces d'habitation. Cependant les Normands conçoivent la forteresse dans des vues politiques autant que personnelles ; les seigneurs français profitent de la sagacité déployée par les barons normands dans leurs ouvrages militaires, mais seulement avec l'idée de défendre le domaine, de trouver un asile sûr pour eux, leur famille et leurs hommes. Le château normand conserve longtemps les qualités d'une forteresse combinée de façon à se défendre contre l'assaillant étranger ; son assiette est choisie pour commander des passages, intercepter des communications, diviser des corps d'armée, protéger un territoire ; ses dispositions intérieures sont comparativement larges, destinées à contenir des compagnies nombreuses. Le château français ne s'élève qu'en vue de la garde du domaine féodal ; son assiette est choisie de façon à le protéger seul ; ses dispositions intérieures sont compliquées, étroites, accusant l'habitation autant que la défense ; elles indiquent la recherche d'hommes réunis en petit nombre, dont toutes les facultés intellectuelles sont préoccupées d'une seule pensée, celle de la défense personnelle. Le château français est comme un groupe de châteaux qui, au besoin, peuvent se défendre les uns contre les autres. Le seigneur français s'empare, au XII<sup>e</sup> siècle, de l'esprit de ruse normand, et il l'applique aux moindres détails de sa résidence, en le rapetissant, pour ainsi dire.

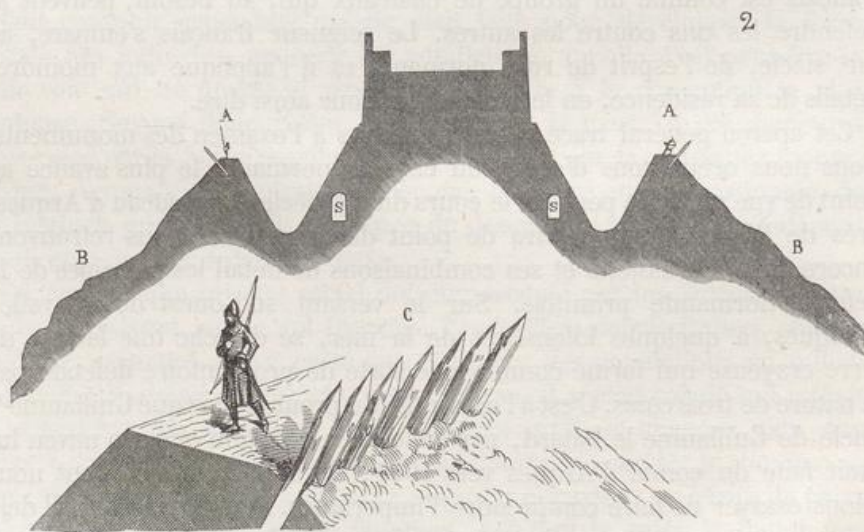
Cet aperçu général tracé, nous passerons à l'examen des monuments. Nous nous occuperons d'abord du château normand, le plus avancé au point de vue militaire pendant le cours du XI<sup>e</sup> siècle. Le château d'Arques, près de Dieppe, nous servira de point de départ, car nous retrouvons encore dans son assiette et ses combinaisons de détail les principes de la défense normande primitive. Sur le versant sud-ouest de la vallée d'Arques, à quelques kilomètres de la mer, se détache une langue de terre crayeuse qui forme comme une sorte de promontoire défendu par la nature de trois côtés. C'est à l'extrémité du promontoire que Guillaume<sup>1</sup>, oncle de Guillaume le Bâtard, par suite de la donation que son neveu lui avait faite du comté d'Arques vers 1040, éleva la forteresse dont nous allons essayer de faire comprendre l'importance. Peut-être existait-il déjà sur ce point un château ; des constructions antérieures à cette époque, il ne reste pas trace. Guillaume d'Arques, plein d'ambition, reconnut le don de son neveu en cherchant à lui enlever le duché de Normandie ; en

campagne, ou d'une charge d'hébergement s'ils étaient dans une ville. La condition des hôtes diffère peu d'ailleurs de celle du paysan.

<sup>1</sup> Hic Willelmus castrum Archarum in cacumine ipsius montis condidit (Guillaume de Jumièges). Arcas castrum in pago Tellau primus statuit. (*Chron. de Fontenelle.*)



cela il suivait l'exemple de la plupart des seigneurs normands, qui, voyant à la tête du duché un jeune homme à peine sorti de l'adolescence, se préparaient à lui ravir un héritage qui ne paraissait pas dû à sa naissance illégitime. En effet, « dans les premiers temps de la vie de Guillaume le Bâtard, dit Guillaume de Jumièges <sup>1</sup>, un grand nombre de Normands égarés et infidèles élevèrent dans beaucoup de lieux des retranchements et se construisirent de solides forteresses. » Sans perdre de temps, et avant de dévoiler ses projets de révolte, Guillaume d'Arques se mit à l'œuvre, et, peu d'années après l'investiture de son comté, le village d'Arques voyait s'élever, à l'extrémité de la langue de terre qui le domine, une vaste enceinte fortifiée, protégée par des fossés profonds et un donjon formidable. Mais c'est ici qu'apparaît tout d'abord le génie normand. Au lieu de profiter de tout l'espace donné par l'extrémité du promontoire crayeux, et de considérer les escarpements et les vallées environnantes comme un fossé naturel, ainsi que l'eût fait un seigneur français, Guillaume d'Arques fit creuser au sommet de la colline un large fossé, et c'est sur l'escarpe de ce fossé qu'il éleva l'enceinte de son château, laissant, ainsi que l'indique la fig. 2, entre les vallées et ses défenses, une crête A, sorte de chemin couvert de deux mètres de largeur, derrière lequel l'assaillant trouvait, après avoir gravi les escarpements naturels B, un obstacle infranchissable entre lui et les murs du château. Les crêtes A

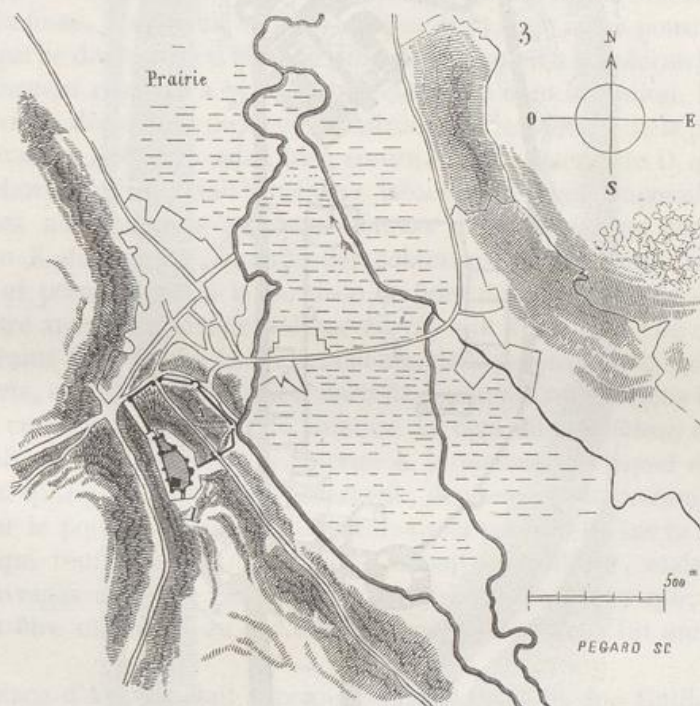


étaient d'ailleurs munies de palissades, *hériçuns*, qui protégeaient le chemin couvert et permettaient de le garnir de défenseurs, ainsi qu'on le voit en C. Un peu au-dessus du niveau du fond du fossé, les Normands avaient le soin de percer des galeries longitudinales S qui permettaient de reconnaître et d'arrêter le travail du mineur qui se serait attaché à la base

<sup>1</sup> Lib. VII, cap. 1.



de l'escarpe. A Arques, ces galeries souterraines prennent entrée sur certains points de la défense intérieure, après de nombreux détours qu'il était facile de combler en un instant, dans le cas où l'assaillant aurait pu parvenir à s'emparer d'un de ces couloirs. Cette disposition importante est une de celles qui caractérisent l'assiette des châteaux normands pendant les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Ce fossé, fait à main d'homme et creusé dans la craie, n'a pas moins de 25<sup>m</sup> à 30<sup>m</sup> de largeur, de la crête de la contrescarpe à la base des murailles. Le plan topographique (3) explique la position du



château d'Arques mieux que ne pourrait le faire une description. Du côté occidental, le val naturel est très-profond et l'escarpement du promontoire abrupt; mais du côté du village, vers le nord-est, les pentes sont moins rapides, et s'étendent assez loin jusqu'à la petite rivière d'Arques. Sur ce point, le flanc A de la colline fut défendu par une enceinte extérieure, véritable basse-cour, désignée dans les textes sous le nom de *Bel* ou *Baille*<sup>1</sup>. Une porte et une poterne donnaient seules entrée au château au nord et au sud.

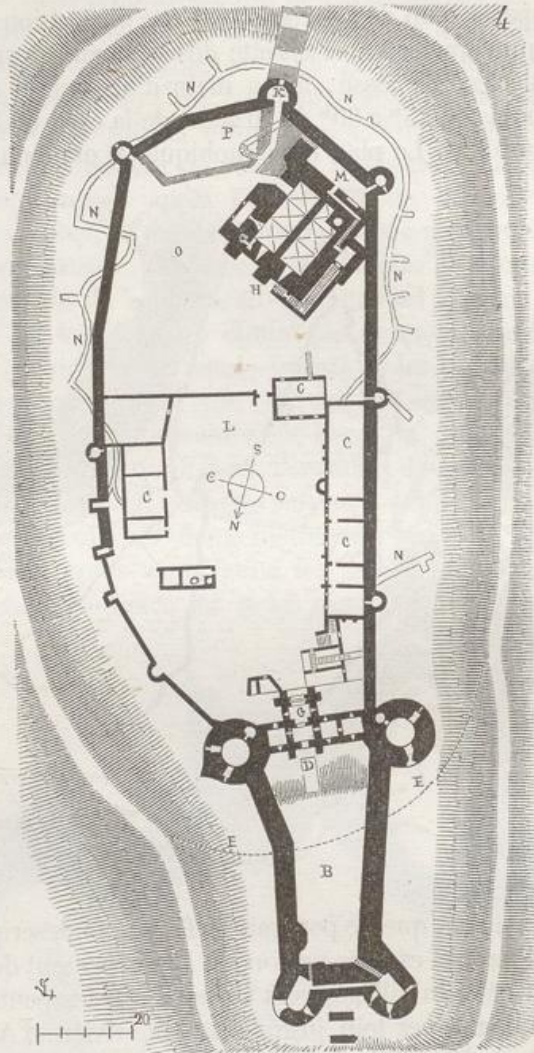
Voici (4) le plan du château d'Arques<sup>2</sup>. L'ouvrage avancé B date du

<sup>1</sup> On voit encore des restes assez considérables de cette enceinte extérieure, notamment du côté de la porte vers Dieppe.

<sup>2</sup> Le plan est complété, en ce qui regarde les bâtiments intérieurs, au moyen du plan déposé dans les archives du château de Dieppe, dressé au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, et réduit par M. Deville dans son *Histoire du château d'Arques*. Rouen, 1839.



xv<sup>e</sup> siècle. Les bâtiments intérieurs C paraissent être d'une époque assez récente; ils n'existent plus aujourd'hui. Du temps de Guillaume d'Arques,



la véritable entrée du château du côté de Dieppe était en D, et le fossé devait alors suivre la ligne ponctuée EE'. Peut-être en B existait-il un ouvrage avancé palissadé pour protéger la porte principale. On distingue encore parfaitement, sous l'entrée G, les constructions du xi<sup>e</sup> siècle et même les soubassements des tours qui la défendaient. En H est le donjon de figure carrée, conformément aux habitudes normandes, et divisé par un épais mur de refend. Mais nous aurons l'occasion de revenir sur les détails de cette remarquable construction au mot *DONJON*; nous ne devons ici qu'en indiquer les dispositions générales, celles qui tiennent à l'ensemble de la défense. En K est la seconde porte qui communique au



plateau extérieur au moyen d'un pont posé sur des piles isolées. Cette entrée, savamment combinée, passe sous une tour et un long passage voûté bien défendu et battu par le donjon qui, par sa position oblique, masque la cour du château pour ceux qui arrivent du dehors. Ce donjon est d'ailleurs remarquablement planté pour commander les dehors du côté de la langue de terre par où l'on peut approcher du fossé de plain-pied; ses angles viennent toucher les remparts de l'enceinte, ne laissent ainsi qu'une circulation très-étroite sur le chemin de ronde et dominant le fond du fossé. L'ennemi, se fût-il emparé de la cour L, ne pouvait monter sur la partie des remparts M, et arrivait difficilement à la poterne K qui était spécialement réservée à la garnison renfermée dans le donjon. En P était un ouvrage dépendant du donjon, surmontant le passage de la poterne, et qui devait se défendre aussi bien contre la cour intérieure O que contre les dehors. Celle-ci avait plusieurs issues qu'il était impossible à des hommes non familiers avec ces détours de reconnaître; car, outre la poterne K du donjon, un escalier souterrain communique au fond du fossé, et permet ainsi à la garnison de faire une sortie ou de s'échapper sans être vue. Nous avons indiqué en N, sur notre plan, les nombreux souterrains taillés dans la craie, encore visibles, qui se croisent sous les remparts, et sont destinés soit à faire de brusques sorties dans les fossés, soit à empêcher le travail du mineur du côté où le château est le plus accessible. De la porte D à la poterne K le plateau sur lequel est assis le château d'Arques s'élève graduellement, de sorte que le donjon se trouve bâti sur le point culminant. En dehors de la poterne K, sur la langue de terre qui réunit le promontoire au massif de collines, étaient élevés des ouvrages en terre palissadés dont il reste des traces qui, du reste, ont dû être modifiées au xv<sup>e</sup> siècle, lorsque le château fut muni d'artillerie.

La place d'Arques était à peine construite que le duc Guillaume dut l'assiéger, son oncle s'étant déclaré ouvertement contre lui. Ne pouvant tenter de prendre le château de vive force, le Bâtard de Normandie prit le parti de le bloquer. A cet effet, il fit creuser un fossé de contre-vallation qui, partant du ravin au nord-ouest, passait devant la porte nord du château, descendait jusqu'à la rivière de la Varenne et remontait dans la direction du sud-est vers le ravin. Il munit ce fossé de bastilles pour loger et protéger son monde contre les attaques du dedans ou du dehors :

- « De fossez è de hériçun
- « Et de pel fist un chasteillun
- « El pié del teltre en la vallée,
- « Ki garda tute la cuntrée :
- « Ne pristrent puiz cels del chastel
- « Ne bués ne vache ne véel.
- « Li Dus tel chastelet i fist,
- « Tant chevaliers è tel i mist



« Ki bien le porreient desfendre  
« Ke Reis ne Quens ne porreit prendre <sup>1</sup>. »

Après une tentative infructueuse du roi de France pour faire lever le blocus, le comte Guillaume fut obligé de capituler faute de vivres :

« Willame d'Arches lungement  
« Garda la terre è tint forment,  
« E plus lungement la tenist,  
« Se viande ne li fausist :  
« Maiz pur viande ki failli,  
« Terre è chastel è tur guerpi ;  
« Al Duc Willame tut rendi,  
« Et al Rei de France s'enfui. »

Il n'était guère possible, en effet, avec les moyens d'attaque dont on disposait alors, de prendre un château aussi bien défendu par la nature et par des travaux d'art admirables.

Nous donnons (5) une vue cavalière du château d'Arques tel qu'il devait être au XI<sup>e</sup> siècle, prise en dehors de la porte de Dieppe, et en supprimant les défenses postérieures ajoutées de ce côté. On comprendra ainsi plus facilement les dispositions intérieures de cette place forte.

Déjà, du temps de Guillaume le Bâtard, les barons normands construisaient donc de vastes châteaux de maçonnerie possédant tout ce qui constitue les places de ce genre au moyen âge : fossés profonds et habilement creusés, enceintes inférieures et supérieures, donjon, etc. Le duc de Normandie, pendant les longues luttes du commencement de son règne, éleva des châteaux, ou tout au moins des donjons, pour tenir en bride les villes qui avaient pris parti contre lui :

« E il fist cax è pierre atraire,  
« Hoec (au Mans) fist une tur faire <sup>2</sup>. »

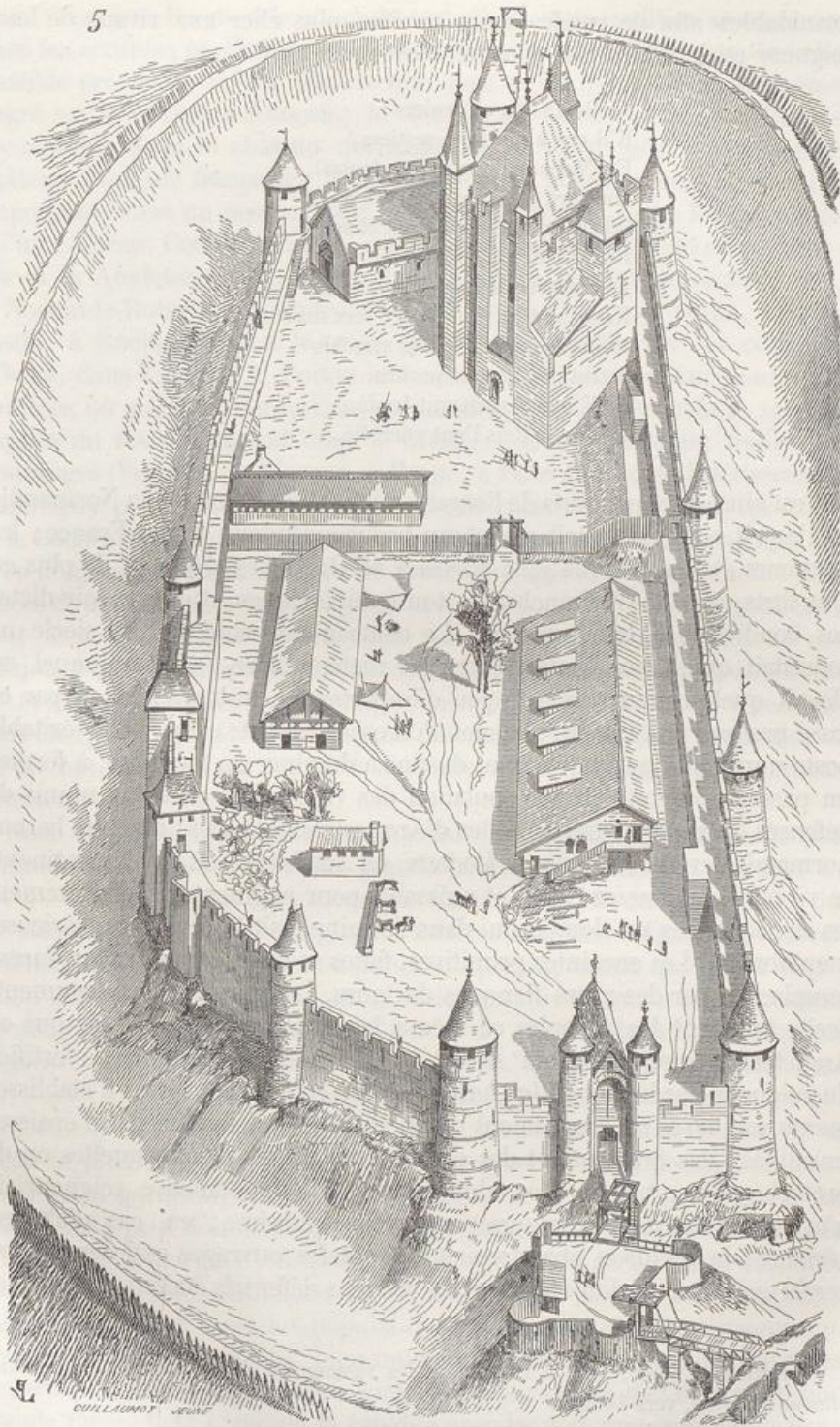
Après la descente en Angleterre, l'établissement des châteaux fut un des moyens que Guillaume le Conquérant employa pour assurer sa nouvelle royauté, et ce fut, en grande partie, à ces forteresses élevées sur des points stratégiques ou dans les villes mêmes qu'il dut de pouvoir se maintenir au milieu d'un pays qui tentait chaque jour des soulèvements pour chasser l'étranger et reconquérir son indépendance. Mais beaucoup de seigneurs, du moment que la guerre générale était terminée, tenant ces châteaux en fief, se prenaient de querelle avec leurs voisins, faisaient des excursions sur les terres les uns des autres, et en venaient à s'attaquer dans leurs places fortes. Ou bien, mécontents de voir la faveur du suzerain

<sup>1</sup> *Le Roman de Rou*, Rob. Wace, vers 8600 et suiv.

<sup>2</sup> *Ibid.*, vers 10211.



5



tomber sur d'autres que sur eux, cherchaient à rendre leurs châteaux plus



formidables afin de vendre leurs services plus cher aux rivaux de leur seigneur et de faire cause commune avec eux :

« Li Reis se fia as deniers <sup>1</sup>,  
 « K'il ont à mines, à sestiers <sup>2</sup>  
 « En Normandie trespasa (passa),  
 « Mult out od li grant gent e a  
 « Od granz tonels, od grant charrei,  
 « Fet li denier porter od sei.  
 « As chastelains et as Barons  
 « Ki orent turz (donjons) è forz maisons,  
 « As boens guerriers et as marchis <sup>3</sup>  
 « A tant doné è tant promis,  
 « Ke li Dus Robert unt lessié,  
 « Et por li Reis l'unt guerréié. »

C'est ainsi que, par suite de l'organisation féodale, même en Normandie où l'esprit national s'était maintenu beaucoup mieux qu'en France, les seigneurs étaient chaque jour portés à rendre leurs châteaux de plus en plus forts, afin de s'affranchir de toute dépendance et de pouvoir dicter des conditions à leur suzerain. Le château normand du XI<sup>e</sup> siècle ne consistait qu'en un donjon carré ou rectangulaire, autour duquel on élevait quelques ouvrages de peu d'importance, protégés surtout par ce fossé profond pratiqué au sommet d'un escarpement; c'était là le véritable poste normand de cette époque, destiné à dominer un territoire, à fermer un passage ou contenir la population des villes. Des châteaux munis de défenses aussi étendues que celles d'Arques étaient rares; mais les barons normands devenant seigneurs féodaux, en Angleterre ou sur le continent, se virent bientôt assez riches et puissants pour augmenter singulièrement les dépendances du donjon qui dans l'origine était le seul point sérieusement fortifié. Les enceintes primitives, faites souvent en palissades, furent remplacées par des murs flanqués de tours. Les plus anciens documents écrits touchant les manoirs et même les châteaux (documents qui en Angleterre remontent au XII<sup>e</sup> siècle) désignent souvent la demeure fortifiée du seigneur par le mot *aula*, *hall*; c'est qu'en effet ces sortes d'établissements militaires ne consistaient qu'en une *salle* défendue par d'épaisses murailles, des créneaux et des contre-forts munis d'échauguettes ou de bretèches flanquantes. Les dépendances de la demeure seigneuriale n'avaient relativement qu'une importance minime; en cas d'attaque sérieuse, la garnison abandonnait bientôt les ouvrages extérieurs et se renfermait dans le donjon, dont les moyens défensifs étaient formidables

<sup>1</sup> Le roi de France, afin de corrompre les vassaux du duc Robert de Normandie. (*Roman de Rou*, vers 15960.)

<sup>2</sup> Il avait de l'or à boisseaux.

<sup>3</sup> Marquis, seigneurs chargés de la défense des marches ou frontières.

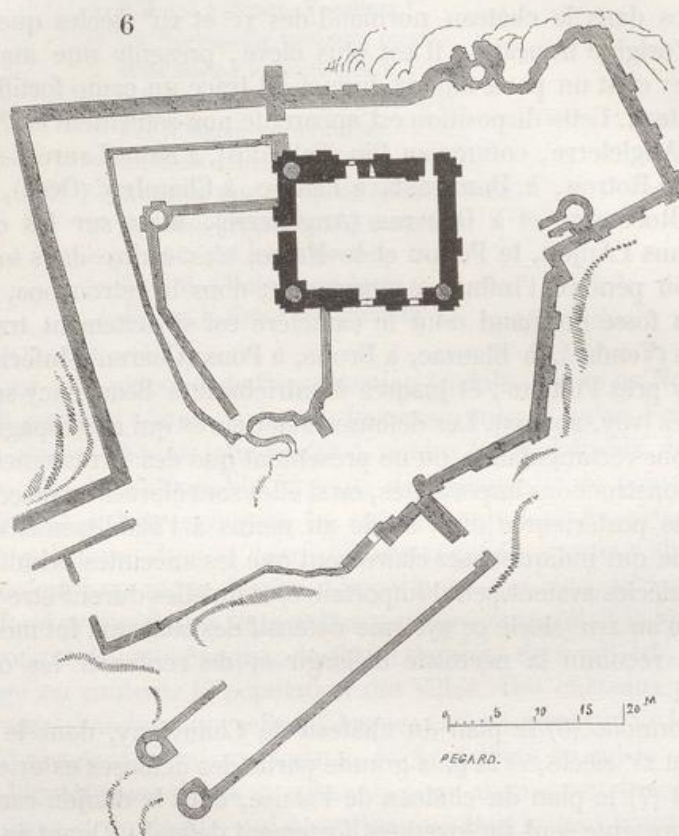


pour l'époque. Pendant le cours du XII<sup>e</sup> siècle, cette tradition se conserve dans les contrées où l'influence normande prédomine; le donjon, la *salle* fortifiée prend une valeur relative que nous ne lui trouvons pas au même degré sur le territoire français; le donjon est mieux isolé des défenses secondaires dans le château normand des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles que dans le château d'origine française; il est plus élevé, présente une masse plus imposante; c'est un poste autour duquel est tracé un camp fortifié plutôt qu'un château. Cette disposition est apparente non-seulement en Normandie et en Angleterre, comme au Pin (Calvados), à Saint-Laurent-sur-Mer, à Nogent-le-Rotrou, à Domfront, à Falaise, à Chamboy (Orne), à Newcastle, à Rochester et à Douvres (Angleterre), mais sur les côtes de l'Ouest, dans l'Anjou, le Poitou et le Maine, c'est-à-dire dans toutes les contrées où pénètre l'influence normande; nous la retrouvons, accompagnée du fossé normand dont le caractère est si nettement tranché, à Pouzanges (Vendée), à Blanzac, à Broue, à Pons (Charente-Inférieure), à Chauvigny près Poitiers, et jusqu'à Montrichard, à Beaugency-sur-Loire et à Loches (voy. DONJON). Les défenses extérieures qui accompagnent ces gros donjons rectangulaires, ou ne présentent que des terrassements sans traces de constructions importantes, ou si elles sont élevées en maçonnerie, sont toutes postérieures d'un siècle au moins à l'établissement de ces donjons; ce qui indique assez clairement que les enceintes primitives des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles avaient peu d'importance, et qu'elles durent être remplacées lorsqu'au XIII<sup>e</sup> siècle ce système défensif des châteaux fut modifié, et qu'on eut reconnu la nécessité d'élargir et de renforcer les ouvrages extérieurs.

Nous donnons (6) le plan du château de Chauvigny, dont le donjon remonte au XI<sup>e</sup> siècle, et la plus grande partie des défenses extérieures au XIV<sup>e</sup>; — et (7) le plan du château de Falaise, dont le donjon carré A du XI<sup>e</sup> siècle présente seul un logement fortement défendu. Quant aux autres défenses de ce château, elles ne prennent quelque valeur que par la disposition des escarpements du plateau, et elles en suivent toutes les sinuosités. Le donjon cylindrique B et les défenses de gauche datent de l'invasion anglaise, c'est-à-dire des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Le château de Falaise, au XII<sup>e</sup> siècle, ne consistait réellement qu'en un gros donjon avec une enceinte renfermant des bâtiments secondaires, construits probablement de la façon la plus simple, puisqu'il n'en reste plus trace, et destinés au logement de la garnison, aux magasins, écuries et autres dépendances. Le nom d'*aula* peut donc être donné à ce château, puisque, par le fait, la seule partie importante, le poste seigneurial, n'est qu'une salle fortifiée. Les châteaux que Guillaume le Conquérant fit élever dans les villes d'Angleterre pour tenir les populations urbaines en respect n'étaient que des donjons rectangulaires, bien munis et entourés de quelques ouvrages en terre, de palissades, ou d'enceintes extérieures qui n'étaient pas d'une grande force. Cela explique la rapidité avec laquelle se construisaient ces postes militaires et leur nombre prodigieux; mais cela explique aussi



comment, dans les soulèvements nationaux dirigés avec énergie, les garnisons normandes qui tenaient ces places, obligées de se réfugier dans le donjon après l'enlèvement des défenses extérieures, qui ne présentaient

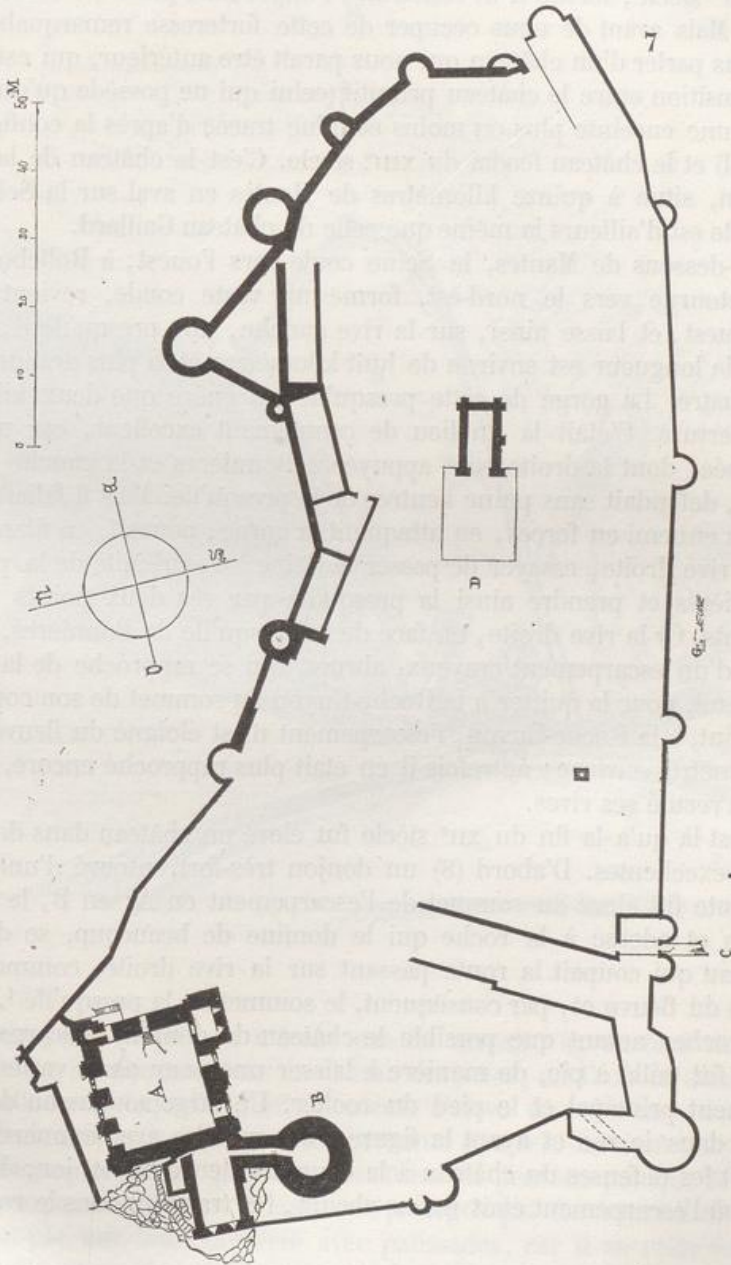


qu'un obstacle assez faible contre une troupe nombreuse et déterminée, étaient bientôt réduites par famine, se défendaient mal dans un espace aussi étroit, et étaient forcées de se rendre à discrétion. Guillaume, pendant son règne, malgré son activité prodigieuse, ne pouvait faire plus sur l'étendue d'un vaste pays toujours prêt à se soulever; ses successeurs eurent plus de loisirs pour étudier l'assiette et la défense de leurs châteaux; ils en profitèrent, et bientôt le château normand augmenta et perfectionna ses défenses extérieures. Le donjon prit une moins grande importance relative; il se relia mieux aux ouvrages secondaires, les protégea d'une manière plus efficace; mieux encore, le château tout entier ne fut qu'un vaste donjon dont toutes les parties furent combinées avec art et devinrent indépendantes les unes des autres, quoique protégées par une construction plus forte. On commença dès lors à appliquer cet axiome « que tout ce qui se défend doit être défendu. »

Il nous faut donc atteindre la fin du XII<sup>e</sup> siècle pour rencontrer le véri-



table château féodal, c'est-à-dire un groupe de bâtiments élevés avec ensemble, se défendant isolément, quoique réunis par une pensée de défense commune, disposés dans un certain ordre, de manière à ce qu'une



partie étant enlevée, les autres possèdent encore leurs moyens complets de résistance, leurs ressources en magasins de munitions et de vivres, leurs issues libres soit pour faire des sorties et prendre l'offensive, soit



pour faire échapper la garnison si elle ne peut plus tenir. Nous verrons tout à l'heure comment ce programme difficile à réaliser fut rempli avec une sagacité rare par Richard Cœur de Lion, pendant les dernières années du XII<sup>e</sup> siècle, lorsqu'il fit construire l'importante place du château Gaillard. Mais avant de nous occuper de cette forteresse remarquable, nous devons parler d'un château qui nous paraît être antérieur, qui est comme la transition entre le château primitif (celui qui ne possède qu'un donjon avec une enceinte plus ou moins étendue tracée d'après la configuration du sol) et le château féodal du XIII<sup>e</sup> siècle. C'est le château de la Roche-Guyon, situé à quinze kilomètres de Mantes en aval sur la Seine. Son assiette est d'ailleurs la même que celle du château Gaillard.

Au-dessous de Mantes, la Seine coule vers l'ouest; à Rolleboise, elle se détourne vers le nord-est, forme un vaste coude, revient vers le sud-ouest, et laisse ainsi, sur la rive gauche, une presqu'île d'alluvions dont la longueur est environ de huit kilomètres et la plus grande largeur de quatre. La gorge de cette presqu'île n'a guère que deux kilomètres d'ouverture. C'était là un lieu de campement excellent, car un corps d'armée, dont la droite était appuyée à Bonnières et la gauche à Rolleboise, défendait sans peine l'entrée de la presqu'île. Mais il fallait prévoir qu'un ennemi en forces, en attaquant la gorge, pouvait, en filant le long de la rive droite, essayer de passer la Seine à l'extrémité de la plaine de Bonnières et prendre ainsi la presqu'île par ses deux points les plus distants. Or la rive droite, en face de la presqu'île de Bonnières, se compose d'un escarpement crayeux, abrupt, qui se rapproche de la Seine à Vétheuil, pour la quitter à la Roche-Guyon au sommet de son coude. Sur ce point, à la Roche-Guyon, l'escarpement n'est éloigné du fleuve que de cent mètres environ; autrefois il en était plus rapproché encore, la Seine ayant reculé ses rives.

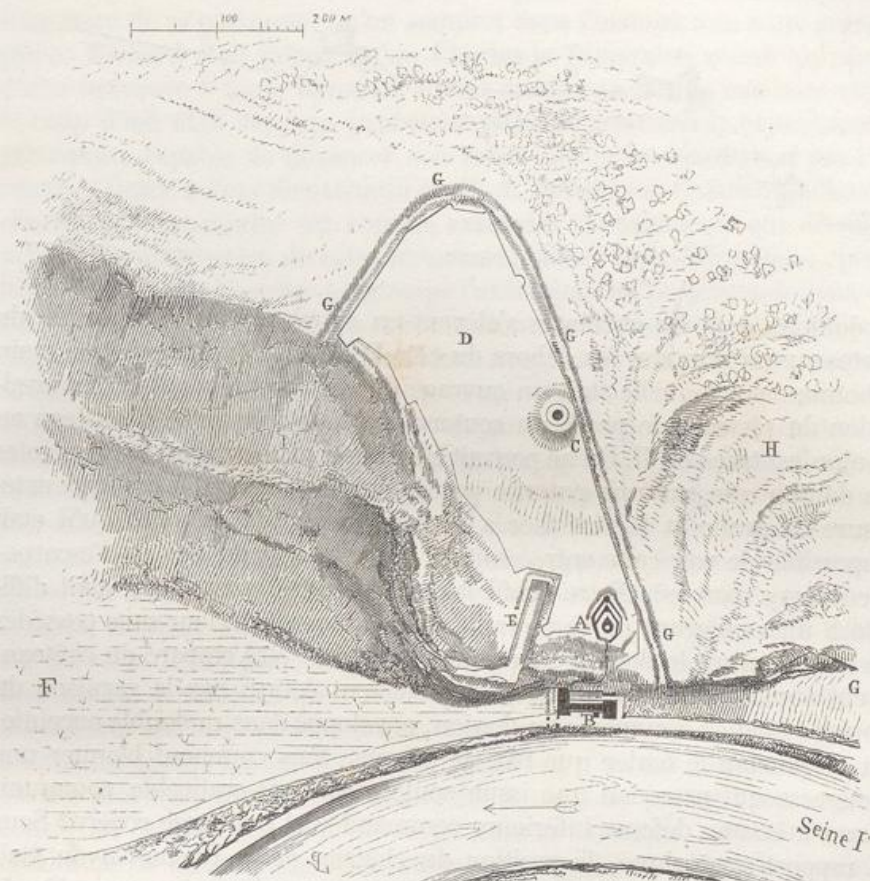
C'est là qu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle fut élevé un château dans des conditions excellentes. D'abord (8) un donjon très-fort entouré d'une double enceinte fut élevé au sommet de l'escarpement en A; en B, le long du fleuve et adossé à la roche qui le domine de beaucoup, se dressa le château qui coupait la route passant sur la rive droite, commandait le cours du fleuve et, par conséquent, le sommet de la presqu'île<sup>1</sup>. Afin de rapprocher autant que possible le château du donjon, l'escarpement de craie fut taillé à pic, de manière à laisser une cour assez vaste entre le bâtiment principal et le pied du rocher. Un large souterrain détourné, taillé dans le roc et ayant la figure d'un cylindre avec emmarchement, réunit les défenses du château à la cour intérieure du donjon. En E, du côté où l'escarpement était moins abrupt, fut tranché, dans le roc vif, un

<sup>1</sup> Le château inférieur fut presque entièrement reconstruit au XV<sup>e</sup> siècle; cependant de nombreux fragments de constructions antérieures à cette époque existent encore, entre autres une poterne du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle et des caves qui paraissent fort anciennes.



large et profond fossé à fond de cuve. En G, un fossé moins profond, mais beaucoup plus étendu, contourna le plateau sur l'extrémité duquel est

8

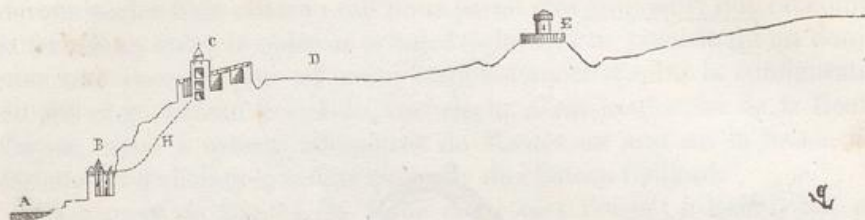


assis le donjon; ce plateau n'étant pas de niveau, sa surface domine le donjon en s'enfonçant dans la chaîne crayeuse; en C on fit donc une motte factice sur laquelle (probablement) s'éleva une défense, détruite aujourd'hui. En I et en H, les escarpements naturels devaient ôter toute idée d'attaquer le plateau par ses côtés. Nous ne pensons pas que le fossé G et l'escarpement I aient jamais été protégés par des murailles, mais seulement par une levée de terre avec palissades, car il ne reste sur ces points nulle trace de maçonneries. Afin de faire mieux comprendre encore l'assiette du château de la Roche-Guyon, et comment, par des ouvrages considérables, on était parvenu à rendre cette assiette encore plus forte, soit en entaillant la colline, soit en faisant des terrassements,



nous donnons (9) un profil de l'escarpement de craie avec les constructions. En A est la Seine; en B, le château bâti au pied de la falaise; en C,

9



le donjon, dont les enceintes s'élèvent en suivant la pente naturelle du plateau pour dominer les dehors du côté D. En E, la motte faite à main d'homme, sur laquelle était un ouvrage avancé commandant la circonvallation du plateau; le profil du souterrain communiquant du château au donjon est tracé en H. On ne pouvait entrer, du plateau, dans les enceintes du donjon que par une poterne percée sur le flanc de la courtine extérieure de droite et faisant face à l'escarpement, de manière qu'il était impossible de voir cette entrée soit du plateau, soit du bas de l'escarpement (voy. DONJON). Notre profil fait comprendre comment il était difficile à un assiégeant de se tenir dans le château inférieur sans posséder en même temps le donjon supérieur; si, après s'être emparé du château, il eût voulu s'y loger, il était infailliblement écrasé par la garnison du donjon. Quant à s'emparer du donjon, enveloppé dans sa double enceinte, on ne pouvait le tenter que par un blocus. Mais comment bloquer une forteresse qui possédait une issue souterraine très-praticable communiquant avec une défense inférieure commandée et une large rivière? Sous le rapport stratégique, la position du château de la Roche-Guyon était donc excellente et évidemment choisie pour garder cette presqu'île de Bonnières si facile à défendre à la gorge. Deux ou trois mille hommes dans la presqu'île, et quatre ou cinq cents hommes dans le château et ses dépendances s'appuyant mutuellement, quoique séparés par la Seine, pouvaient arrêter une armée considérable et paralyser ses mouvements sur l'une ou l'autre rive de la Seine.

A quelques kilomètres de la Roche-Guyon, en descendant la Seine, nous rencontrons un château dont la position stratégique est plus forte et mieux choisie encore que celle de la Roche-Guyon : c'est le château Gaillard, près les Andelys. Bâti par Richard Cœur de Lion, après que ce prince eut reconnu la faute qu'il avait faite, par le traité d'Issoudun, en laissant à Philippe-Auguste le Vexin et la ville de Gisors, ce château conserve encore, malgré son état de ruine, l'empreinte du génie militaire du roi anglo-normand. Mauvais politique, Richard était un homme de



guerre consommé, et il réparait les fautes de l'homme d'État à force de courage et de persévérance. A notre sens, le château Gaillard des Andelys dévoile une partie des talents militaires de Richard. On est trop disposé à croire que cet illustre prince n'était qu'un batailleur brave jusqu'à la témérité; ce n'est pas seulement avec les qualités d'un bon soldat, payant largement de sa personne, qu'on acquiert dans l'histoire une aussi grande place. Richard était mieux qu'un Charles le Téméraire, c'était un héros d'une bravoure à toute épreuve; c'était encore un habile capitaine dont le coup d'œil était sûr, un *ingénieur* plein de ressources, expérimenté, prévoyant, capable de devancer son siècle, et ne se soumettant pas à la routine. Grâce à l'excellent travail de M. A. Deville sur Château-Gaillard<sup>1</sup>, chacun peut se rendre un compte exact des circonstances qui déterminèrent la construction de cette forteresse, la clef de la Normandie, place frontière capable d'arrêter longtemps l'exécution des projets ambitieux du roi français. La rive droite de la Seine étant en la possession de Philippe-Auguste jusqu'aux Andelys, une armée française pouvait, en une journée, se trouver au cœur de la Normandie et menacer Rouen. S'apercevant trop tard de ce danger, Richard voulut en garantir sa province du continent. Avec ce coup d'œil qui n'appartient qu'aux grands capitaines, il choisit l'assiette de la forteresse destinée à couvrir la capitale normande, et une fois son projet arrêté, il en poursuivit l'exécution avec une ténacité et une volonté telles qu'il brisa tous les obstacles opposés à son entreprise, et qu'en un an, non-seulement la forteresse fut bâtie, mais encore un système complet d'ouvrages défensifs fut appliqué, avec un rare talent, sur les rives de la Seine, au point où ce fleuve peut couvrir Rouen contre une armée sortie de Paris. Nous trouvons encore là les qualités qui distinguent les fortifications normandes, mais mises en pratique par un homme de génie. Il s'agit ici non de la défense d'un domaine, mais d'une grande province, d'un point militaire aussi bon pour protéger une capitale contre un ennemi que pour le surprendre et l'attaquer, et cela dans les conditions de délimitation de frontières les plus défavorables. Nos lecteurs voudront bien nous permettre dès lors de nous étendre quelque peu sur la position et la construction du château Gaillard.

De Bonnières à Gaillon, la Seine descend presque en ligne droite vers le nord-nord-ouest. Près de Gaillon, elle se détourne brusquement vers le nord-est jusqu'aux Andelys, puis revient sur elle-même et forme une presqu'île, dont la gorge n'a guère que deux mille six cents mètres d'ouverture. Les Français, par le traité qui suivit la conférence d'Issoudun, possédaient sur la rive gauche Vernon, Gaillon, Pacy-sur-Eure; sur la rive droite, Gisors, qui était une des places les plus fortes de cette partie de la France. Une armée dont les corps, réunis à Évreux, à Vernon et à Gisors, se seraient simultanément portés sur Rouen, le long de la Seine,

<sup>1</sup> *Hist. du château Gaillard et du siège qu'il soutint contre Philippe-Auguste, en 1203 et 1204*, par A. Deville. Rouen, 1849.



en se faisant suivre d'une flottille, pouvait, en deux journées de marche, investir la capitale de la Normandie et s'approvisionner de toutes choses par la Seine. Planter une forteresse à cheval sur le fleuve, entre les deux places de Vernon et de Gisors, en face d'une presqu'île facile à garder, c'était intercepter la navigation du fleuve, couper les deux corps d'invasion, rendre leur communication avec Paris impossible, et les mettre dans la fâcheuse alternative d'être battus séparément avant d'arriver sous les murs de Rouen. La position était donc, dans des circonstances aussi défavorables que celles où se trouvait Richard, parfaitement choisie. La presqu'île de Bernières, située en face les Andelys, pouvant être facilement retranchée à la gorge, appuyée par une place très-forte de l'autre côté du fleuve, permettait l'établissement d'un camp approvisionné par Rouen et que l'on ne pouvait songer à forcer. La ville de Rouen était couverte, et Philippe-Auguste, s'il eût eu l'intention de marcher sur cette place, n'aurait pu le faire sans jeter un regard d'inquiétude sur le château Gaillard qu'il laissait entre lui et la France. Cette courte description fait déjà connaître que Richard était mieux qu'un capitaine d'une bravoure emportée.

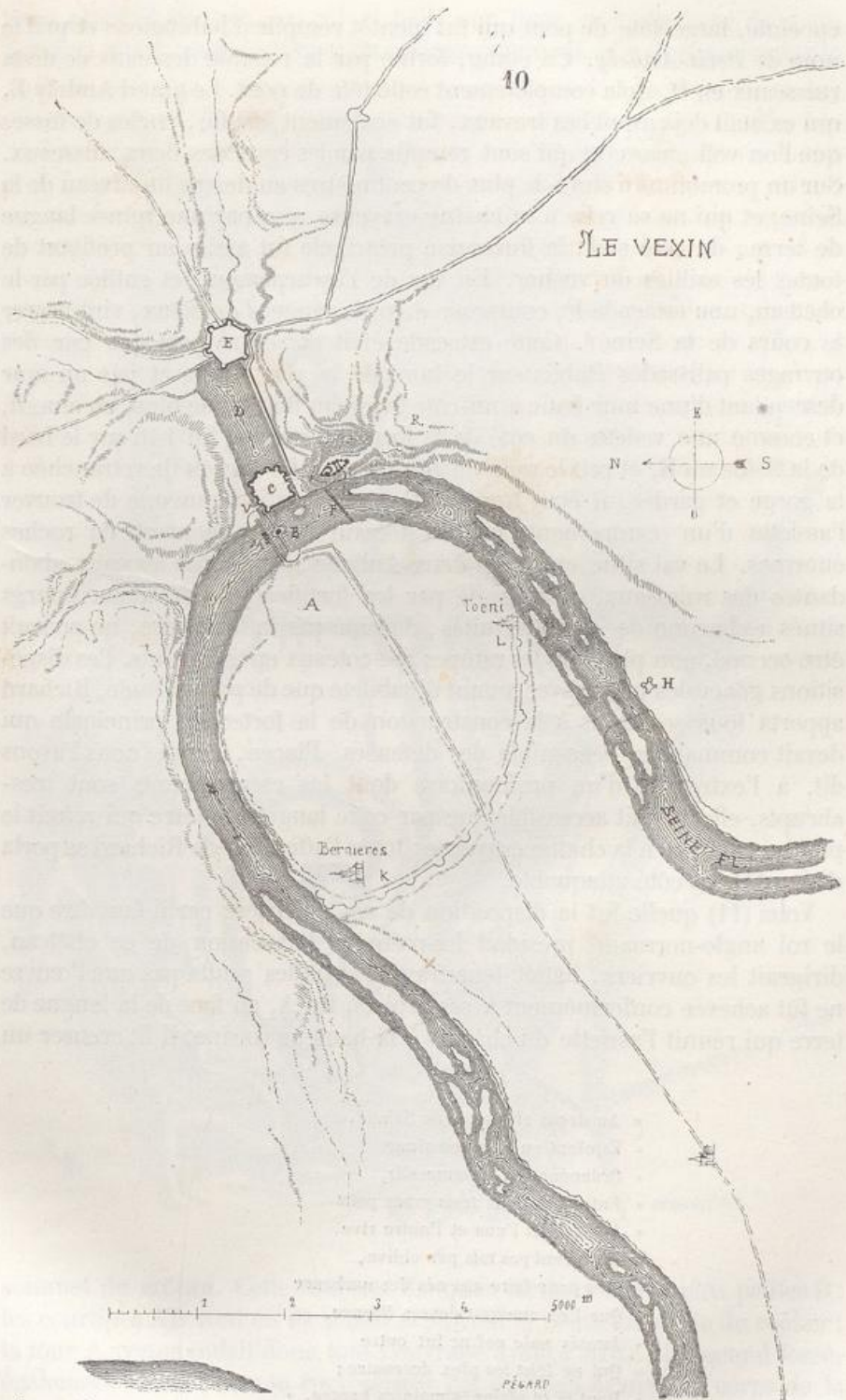
Voici comme le roi anglo-normand disposa l'ensemble des défenses de ce point stratégique (10). A l'extrémité de la presqu'île A, du côté de la rive droite, la Seine côtoie des escarpements de roches crayeuses fort élevées qui dominent toute la plaine d'alluvion. Sur un îlot B qui divise le fleuve, Richard éleva d'abord un fort octogone muni de tours, de fossés et de palissades<sup>1</sup>; un pont de bois passant à travers ce châtelet unit les

<sup>1</sup> Les parties intérieures de cet ouvrage existent encore :

- « Endroit la vile d'Andeli,
- « Droit en mi Sainne, a une îlete,
- « Qui comme un cerne est réondete;
- « Et est de chacune partie
- « Sainne parfonde et espartie.
- « Cele îlete, qui s'en elève,
- « Est si haute au-dessus de l'ève (l'eau),
- « Que Sainne par nule cretine (crue)
- « N'a pover d'i faire ataine,
- « Ne jusqu'au plain desus reclorre,
- « Li Roy Richart l'ot faite clorre,
- « A cui ele estoit toute quite,
- « De forz murs à la circuite,
- « Bien crenelez d'œuvre nouvele.
- « En mit ot une tour trop bele;
- « Le baille (l'enceinte extérieure) et le maisonnement,
- « Fu atournez si richement
- « Aus pierres metre et asséoir,
- « Que c'iert un déduit du véoir.
- « Pont i ot qui la rabeli,
- « Pour passer Sainne à Andeli
- « Qui là endroit est grant et fière.

(Guill. Guiart, *Branche des roy. lignages*, vers 3162 et suiv.)





deux rives. A l'extrémité de ce pont, en C, sur la rive droite, il bâtit une



enceinte, large tête de pont qui fut bientôt remplie d'habitations et prit le nom de *Petit-Andely*. Un étang, formé par la retenue des eaux de deux ruisseaux en D, isola complètement cette tête de pont. Le grand Andely E, qui existait déjà avant ces travaux, fut également fortifié, enclos de fossés que l'on voit encore et qui sont remplis par les eaux des deux ruisseaux. Sur un promontoire élevé de plus de cent mètres au-dessus du niveau de la Seine, et qui ne se relie à la chaîne crayeuse que par une mince langue de terre, du côté sud, la forteresse principale fut assise en profitant de toutes les saillies du rocher. En bas de l'escarpement, et enfilée par le château, une estacade F, composée de trois rangées de pieux, vint barrer le cours de la Seine<sup>1</sup>. Cette estacade était en outre protégée par des ouvrages palissadés établis sur le bord de la rive droite et par un mur descendant d'une tour bâtie à mi-côte jusqu'au fleuve; de plus, en amont, et comme une vedette du côté de la France, un fort fut bâti sur le bord de la Seine en H, et prit le nom de *Boutavant*. La presque île retranchée à la gorge et gardée, il était impossible à une armée ennemie de trouver l'assiette d'un campement sur un terrain raviné, couvert de roches énormes. Le val situé entre les deux Andelys, rempli par les eaux abondantes des ruisseaux, commandé par les fortifications des deux bourgs situés à chacune de ses extrémités, dominé par la forteresse, ne pouvait être occupé, non plus que les rampes des coteaux environnants. Ces dispositions générales prises avec autant d'habileté que de promptitude, Richard apporta tous ses soins à la construction de la forteresse principale qui devait commander l'ensemble des défenses. Placée, comme nous l'avons dit, à l'extrémité d'un promontoire dont les escarpements sont très-abrupts, elle n'était accessible que par cette langue de terre qui réunit le plateau extrême à la chaîne crayeuse; toute l'attention de Richard se porta d'abord de ce côté attaquant.

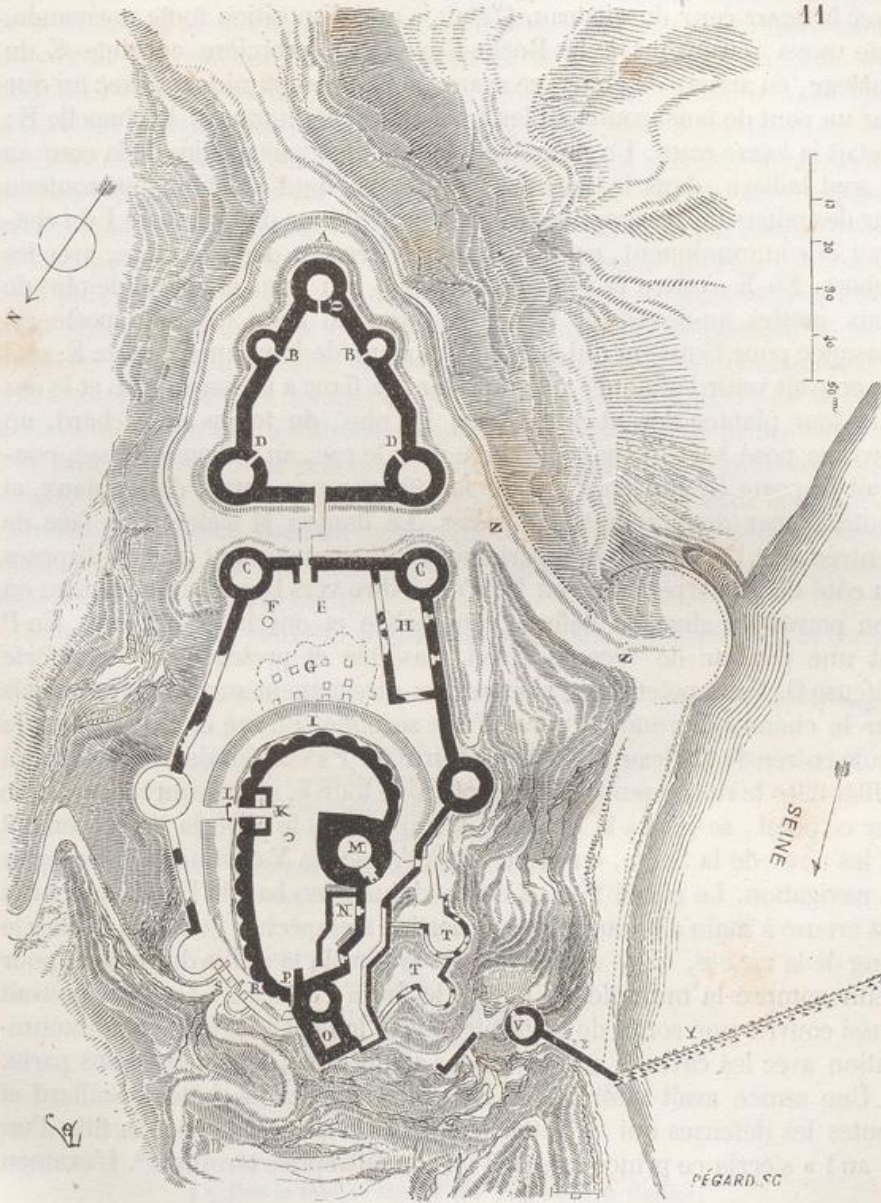
Voici (11) quelle fut la disposition de ses défenses; car il faut dire que le roi anglo-normand présidait lui-même à l'exécution de ce château, dirigeait les ouvriers, hâtait leur travail, et ne les quitta pas que l'œuvre ne fût achevée conformément à ses projets. En A, en face de la langue de terre qui réunit l'assiette du château à la hauteur voisine, il fit creuser un

<sup>1</sup> « Au desus el travers de Sainne,  
 « Estoient en cele semaine  
 « Ordenement, comme aliz,  
 « Entroit Gaillart trois granz paliz  
 « A touchant l'une et l'autre rive.  
 « N'i furent pas mis par oïdive,  
 « Mes pour faire aus nés destourbance  
 « Que l'en amenast devers France.  
 « Jamais nule nef ne fut outre  
 « Qui ne feïst les piex descouter;  
 « Dont là ot plainnes maintes barges. »

(Guill. Guiart, *Branche des roy. lignages*, vers 3299 et suiv.)



fossé profond dans le roc vif et bâtit une forte et haute tour dont les parapets atteignaient le niveau du plateau dominant, afin de commander le



sommet du coteau. Cette tour fut flanquée de deux autres plus petites B; les courtines AD vont en dévallant et suivent la pente naturelle du rocher; la tour A commandait donc tout l'ouvrage avancé ADD. Un second fossé, également creusé dans le roc, sépare cet ouvrage avancé du corps de la place. L'ennemi ne pouvait songer à se loger dans ce second fossé, qui



était enfilé et dominé par les quatre tours DDCC. Les deux tours CC commandaient certainement les deux tours DD<sup>1</sup>. On observera que l'ouvrage avancé ne communiquait pas avec les dehors, mais seulement avec la *basse-cour* du château. C'était là une disposition toute normande, que nous retrouvons à la Roche-Guyon. La première enceinte E du château, en arrière de l'ouvrage avancé et ne communiquant avec lui que par un pont de bois, contenait les écuries, des communs et la chapelle H; c'était la *basse-cour*. Un puits était creusé en F; sous l'aire de la cour en G sont taillées, dans le roc, de vastes caves, dont le plafond est soutenu par des piliers de réserve; ces caves prennent jour dans le fossé I du château et communiquent, par deux boyaux creusés dans la craie, avec les dehors. En K s'ouvre la porte du château; son seuil est élevé de plus de deux mètres au-dessus de la contrescarpe du fossé L. Cette porte est masquée pour l'ennemi qui se serait emparé de la première porte E, et il ne pouvait venir l'attaquer qu'en prêtant le flanc à la courtine IL et le dos à la tour plantée devant cette porte. De plus, du temps de Richard, un ouvrage posé sur un massif réservé dans le roc, au milieu du fossé, couvrait la porte K, qui était encore fermée par une herse, des vantaux, et protégée par deux réduits ou postes. Le donjon M s'élevait en face de l'entrée K et l'enfilait. Les appartements du commandant étaient disposés du côté de l'escarpement, en N, c'est-à-dire vers la partie du château où l'on pouvait négliger la défense rapprochée et ouvrir des fenêtres. En P est une poterne de secours, bien masquée et protégée par une forte défense O. Cette poterne ne s'ouvre pas directement sur les dehors, mais sur le chemin de ronde R percé d'une seconde poterne en S<sup>2</sup> qui était la seule entrée du château. Du côté du fleuve en T s'étagent des tours et flancs taillés dans le roc et munis de parapets. Une tour V, accolée au rocher, à pic sur ce point, se relie à la muraille X qui barrait le pied de l'escarpement et les rives de la Seine, en se reliant à l'estacade Y destinée à intercepter la navigation. Le grand fossé Z descend jusqu'en bas de l'escarpement et est creusé à main d'homme; il était destiné à empêcher l'ennemi de filer le long de la rivière, en se masquant à la faveur de la saillie du rocher, pour venir rompre la muraille ou mettre le feu à l'estacade. Ce fossé pouvait aussi couvrir une sortie de la garnison vers le fleuve, et était en communication avec les caves G au moyen des souterrains dont nous avons parlé.

Une année avait suffi à Richard pour achever le château Gaillard et toutes les défenses qui s'y rattachaient. « Qu'elle est belle, ma fille d'un « an ! » s'écria ce prince lorsqu'il vit son entreprise terminée<sup>3</sup>. L'examen

<sup>1</sup> Ces quatre tours sont dérasées aujourd'hui; on n'en distingue plus que le plan et quelques portions encore debout.

<sup>2</sup> Les traces des défenses de ce chemin de ronde sont à peine visibles aujourd'hui. Nous avons eu le soin de n'indiquer que par un trait les ouvrages complètement dérasés.

<sup>3</sup> « Ecce quam pulchra filia unius anni! » (Bromton, *Hist. angl. scriptores antiqui*,



seul de ce plan fait voir que Richard n'avait nullement suivi les traditions normandes dans la construction du château Gaillard, et l'on ne peut douter que non-seulement les dispositions générales mais aussi les détails de la défense n'aient été ordonnés par ce prince. Cet ouvrage avancé très-important qui s'avance en coin vers la langue de terre rappelle les enceintes extérieures du donjon de la Roche-Guyon; mais le fossé qui sépare cet ouvrage du corps de la place, qui l'isole complètement, les flanquements obtenus par les tours, appartiennent à Richard. Jusqu'alors les flanquements, dans les châteaux des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, sont faibles, autant que nous pouvons en juger; les constructeurs paraissent s'être préoccupés de défendre leurs enceintes par l'épaisseur énorme des murs, bien plus que par de bons flanquements. Richard, le premier peut-être, avait cherché un système de défense des murailles indépendant de leur force de résistance passive. Avait-il rapporté d'Orient ces connaissances très-avancées pour son temps? C'est ce qu'il nous est difficile de savoir. Était-ce un reste des traditions romaines<sup>1</sup>?... Ou bien ce prince avait-il, à la suite d'observations pratiques, trouvé dans son propre génie les idées dont il fit alors une si remarquable application?... C'est dans la dernière enceinte du château Gaillard, celle qui entoure le donjon des trois côtés nord, est et sud, que l'on peut surtout reconnaître la mise en pratique des idées ingénieuses de Richard.

Si nous jetons les yeux sur le plan fig. 41, nous remarquerons la configuration. 1276.)—*Hist. du châ. Gaillard*, par A. Deville. C'était, comme le dit Guillaume Guiart :

- « Un des plus biaux chastiaus du monde
- « Et des plus forz, si com je cuide.
- « Au deviser mist grant estoide (Richard).
- « Tuit cil qui le voënt le loent.
- « Trois paires de forz murs le cloent.
- « Et sont environ adossez
- « De trois paires de granz fossez
- « Là faiz ou le plain de sayve,
- « Acisel, en roche nayve,
- « Ainz que li liens fu entaillez,
- « En fu maint biau deniers bailliez.
- « Ne croi, ne n'ai oï retraire,
- « Que nus homs féist fossez faire
- « En une espace si petite
- « Comme est la place desus dite,
- « Puis le tens au sage Mellin (l'enchanteur Merlin),
- « Qui coutassent tant estellin. »

(Guill. Guiart, vers 3202 et suiv.)

Nous verrons tout à l'heure comment cette agglomération de défenses sur un petit espace fut précisément la cause, en grande partie, de la prise du château Gaillard.

<sup>1</sup> Jean de Marmoutier, moine chroniqueur du XII<sup>e</sup> siècle, raconte que Geoffroy Plantagenet, grand-père de Richard Cœur de Lion, assiégeant un certain château fort, étudiait le traité de Végèce.



guration singulière de la dernière enceinte elliptique; c'est une suite de segments de cercle de trois mètres de corde environ, séparés par des portions de courtine d'un mètre seulement. En plan, chacun de ces segments donne la figure suivante (12), qui présente un flanquement continu très-fort, eu égard aux armes de jet de cette époque, ainsi que l'indiquent les lignes ponctuées. En élévation, cette muraille bossuée, dont la base s'appuie sur le roc taillé à pic, est d'un aspect formidable<sup>1</sup> (voy. 13). Aucune meurtrière n'est ouverte dans la partie inférieure; toute la défense était disposée au sommet<sup>2</sup>. Les défenses du donjon ne sont pas moins intéressantes à étudier en ce qu'elles diffèrent de toutes celles adoptées avant Richard (voy. DONJON), et qu'elles sont surtout combinées en vue d'une attaque très-rapprochée. Richard semble avoir cherché, dans la construction des défenses du château Gaillard, à se prémunir contre le travail du mineur; c'est qu'en effet la mine et la sape étaient alors (au XII<sup>e</sup> siècle) les moyens les plus généralement employés par des assiégeants pour faire brèche dans les murs d'une place forte, car les engins de jet n'étaient pas assez puissants pour entamer des murailles tant soit peu épaisses. On s'aperçoit que Richard, en vue de ce moyen d'attaque, a voulu flanquer avec soin la base des courtines, ne se fiant pas seulement aux escarpements naturels et à la profondeur des fossés pour arrêter l'assaillant.

1

« Mes l'autre (la seconde enceinte) est quatre tanz plus bèle.  
 « Trop sont plus bèles les entrées;  
 « Et les granz tours, dont les ventrées  
 « Ens el fonz du fossé s'espandent,  
 « Trop plus haut vers le ciel s'estandent.  
 « . . . . .  
 « Entre les deus a grant espace,  
 « Pour ce que, se l'en préist l'une,  
 « L'autre à deffendre fut commune.  
 « Tout amont comme en réondèce,  
 « Resiet la mestre forterèce (la dernière enceinte)  
 « Qui rest noblement façonnée,  
 « Et de fossez environnée;  
 « Onques tiex ne feurent véux.  
 « S'un rat estoit dedanz chéuz,  
 « Là seroit qui ne l'iroit querre. »

(Guill. Guiart, vers 3238 et suiv.)

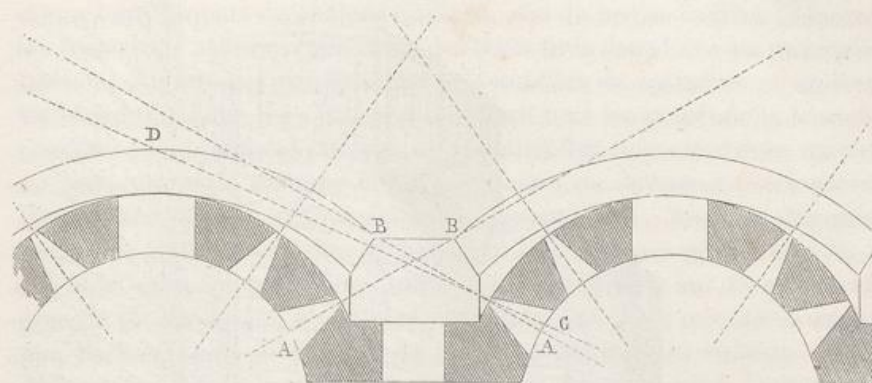
En effet, les fossés sont creusés à pic, et, comme le dit Guillaume, nul n'aurait pu aller chercher un rat qui serait tombé au fond.

<sup>2</sup> Les constructions sont dérasées aujourd'hui au niveau du point O (fig. 13); il est probable que des hourds ou bretèches se posaient, en cas de siège, au sommet de la partie antérieure des segments, ainsi que nous l'avons indiqué en B, afin d'enfiler les fossés, de battre leur fond et d'empêcher ainsi le mineur de s'y attacher. Nous en sommes réduits sur ce point aux conjectures.

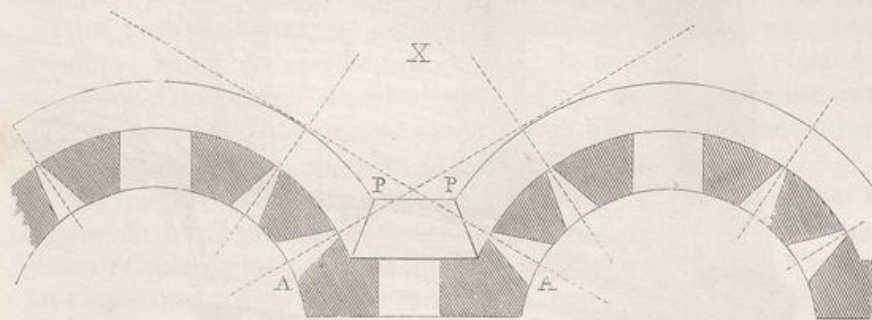
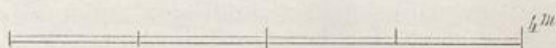


Le plan d'une portion de la muraille elliptique (fig. 12) est en cela

12



chemin de ronde



PIERARD SC.

d'un grand intérêt; son tracé dénote de la part de son auteur un soin, une recherche, une étude et une expérience de l'effet des armes de jet qui ne laissent pas de surprendre. Les portions de cylindre composant cette courtine ne descendent pas verticalement jusqu'à l'escarpe du fossé, mais pénètrent des portions de cônes en se rapprochant de la base, de manière à ce que les angles rentrants compris entre ces cônes et les murs intermédiaires ne puissent masquer un mineur. C'est enfin la ligne tirée dans l'axe des meurtrières latérales A qui a fait poser les points de rencontre B des bases des cônes inférieurs avec le talus du pied de la muraille. De plus, par les meurtrières A on pouvait encore, à cause de la disposition des surfaces courbes, viser un mineur attaché au point tangent D, ainsi



13



que l'indique la ligne CD. Si les portions de cylindres eussent été descen-



dues verticalement, ou si ces segments eussent été des portions de cône sans surfaces gauches et sans changements de courbes, ainsi qu'il est indiqué en X, fig. 12 (en ne supposant pas les empattemens plus forts que ceux donnés au rempart du château Gaillard, afin de ne pas faciliter l'escalade), les triangles P eussent été à l'abri des traits tirés dans l'axe des meurtrières latérales A. Par ces pénétrations très-subtiles de cylindres et de cônes, visibles dans la fig. 13, Richard découvrit tous les points de la base de la courtine à flanquement continu, ce qui était fort important dans un temps où l'attaque et la défense des places fortes ne devenaient sérieuses que lorsqu'elles étaient très-rapprochées. Aujourd'hui, tous les ingénieurs militaires nous diront que le tracé d'un bastion, ses profils bien ou mal calculés, peuvent avoir une influence considérable sur la conservation plus ou moins longue d'une place attaquée. Ces soins minutieux apportés par Richard dans le tracé de la dernière défense du château Gaillard, défense qui n'était prévue qu'en cas d'une attaque à *pied-d'œuvre* par la sape et la mine, nous indiquent assez le génie particulier de cet homme de guerre, sachant calculer, prévoir, attachant une importance considérable aux détails les moins importants en apparence, et possédant ainsi ce qui fait les grands hommes, savoir : la justesse du coup d'œil dans les conceptions d'ensemble, et le soin, la recherche même, dans l'exécution des détails.

Dans tous ces ouvrages, on ne rencontre aucune sculpture, aucune moulure; tout a été sacrifié à la défense; la maçonnerie est bien faite, composée d'un blocage de silex reliés par un excellent mortier revêtu d'un parement de petit appareil exécuté avec soin et présentant sur quelques points des assises alternées de pierres blanches et rousses.

Tant que vécut Richard, Philippe-Auguste, malgré sa réputation bien acquise de grand preneur de forteresses, n'osa tenter de faire le siège du château Gaillard; mais après la mort de ce prince, et lorsque la Normandie fut tombée aux mains de Jean sans Terre, le roi français résolut de s'emparer de ce point militaire qui lui ouvrait les portes de Rouen. Le siège de cette place, raconté jusque dans les plus menus détails par le chapelain du roi Guillaume le Breton, témoin oculaire, fut un des plus grands faits militaires du règne de ce prince; et si Richard avait montré un talent remarquable dans les dispositions générales et dans les détails de la défense de cette place, Philippe-Auguste conduisit son entreprise en homme de guerre consommé.

Le triste Jean sans Terre ne sut pas profiter des dispositions stratégiques de son prédécesseur. Philippe-Auguste, en descendant la Seine, trouve la presqu'île de Bernières inoccupée; les troupes normandes, trop peu nombreuses pour la défendre, se jettent dans le châtelet de l'île et dans le petit Andely, après avoir rompu le pont de bois qui mettait les deux rives du fleuve en communication. Le roi français commence par établir son campement dans la presqu'île, en face du château, appuyant sa gauche au village de Bernières et sa droite à Toëni (voy. fig. 10), en réunissant ces



deux postes par une ligne de circonvallation dont on aperçoit encore aujourd'hui la trace KL. Afin de pouvoir faire arriver la flottille destinée à l'approvisionnement du camp, Philippe fait rompre par d'habiles nageurs l'estacade qui barre le fleuve, et cela sous une grêle de projectiles lancés par l'ennemi <sup>1</sup>.

« Aussitôt après, dit Guillaume le Breton, le roi ordonne d'amener de  
 « larges navires, tels que nous en voyons voguer sur le cours de la Seine,  
 « et qui transportent ordinairement les quadrupèdes et les chariots le  
 « long du fleuve. Le roi les fit enfoncer dans le milieu du fleuve, en les  
 « couchant sur le flanc, et les posant immédiatement l'un à la suite de  
 « l'autre, un peu au-dessous des remparts du château; et, afin que le  
 « courant rapide des eaux ne pût les entraîner, on les arrêta à l'aide de  
 « pieux enfoncés en terre et unis par des cordes et des crochets. Les pieux  
 « ainsi dressés, le roi fit établir un pont sur des poutres soigneusement  
 « travaillées, » afin de pouvoir passer sur la rive droite..... « Puis il fit  
 « élever sur quatre navires deux tours, construites avec des troncs d'arbres  
 « et de fortes pièces de chêne vert, liés ensemble par du fer et des chaînes  
 « bien tendues, pour en faire en même temps un point de défense pour le  
 « pont et un moyen d'attaque contre le châtelet. Puis les travaux, dirigés  
 « avec habileté sur ces navires, élevèrent les deux tours à une si grande  
 « hauteur, que de leur sommet les chevaliers pouvaient faire plonger leurs  
 « traits sur les murailles ennemies » (celles du châtelet situé au milieu de  
 l'île).

Cependant Jean sans Terre tenta de secourir la place : il envoya un corps d'armée composé de trois cents chevaliers et trois mille hommes à cheval, soutenus par quatre mille piétons et la bande du fameux Lupicar <sup>2</sup>.

- 1
- « Pluseurs François garnis de targes,
  - « Que l'en doit enties faiz loer,
  - « Prennent nus par Sainne à noer ;
  - « A dalouères et à haches,
  - « Vont desrompant piex et estaches ;
  - « Les gros fuz de leur place lièvent.
  - « Cil de Gaillard forment les grièvent,
  - « Qui entr'eus giètent grosses pierres,
  - « Dars et quarriais à tranchanz quierres;
  - « Si espés que tous lès en queuvrent :
  - « Non-pour-quant ileuques tant euvrent,
  - « Comment qu'aucuns ocis i soient,
  - « Que les trois paliz en envoient,
  - « Ronz et tranchiez, contreval Sainne,
  - « Si que toute nef, roide ou plainne
  - « Puet par là, sans destourbement,
  - « Passer assez legièrement. »

(Guill. Guiart, vers 3310 et suiv.)

- 2
- « Anglois meuvent, le jour décline ;
  - « Leur ost, qui par terre chemine,



Cette troupe se jeta la nuit sur les circonvallations de Philippe-Auguste, mit en déroute les ribauds, et eût certainement jeté dans le fleuve le camp des Français s'ils n'eussent été protégés par le retranchement, et si quelques chevaliers, faisant allumer partout de grands feux, n'eussent rallié un corps d'élite qui, reprenant l'offensive, rejeta l'ennemi en dehors des lignes. Une flottille normande qui devait opérer simultanément contre les Français arriva trop tard ; elle ne put détruire les deux grands beffrois de bois élevés au milieu de la Seine, et fut obligée de se retirer avec de grandes pertes.

« Un certain Galbert, très-habile nageur, continue Guillaume le Breton, « ayant rempli des vases avec des charbons ardents, les ferma et les frotta « de bitume à l'extérieur avec une telle adresse, qu'il devenait impossible « à l'eau de les pénétrer. Alors il attache autour de son corps la corde qui « suspendait ces vases, et plongeant sous l'eau, sans être vu de personne, « il va secrètement aborder aux palissades élevées en bois et en chêne, qui « enveloppaient d'une double enceinte les murailles du châtelet. Puis, « sortant de l'eau, il va mettre le feu aux palissades, vers le côté de la « roche Gaillard qui fait face au château, et qui n'était défendu par « personne, les ennemis n'ayant nullement craint une attaque sur ce « point..... Tout aussitôt le feu s'attache aux pièces de bois qui forment « les retranchements et aux murailles qui enveloppent l'intérieur du « châtelet. » La petite garnison de ce poste ne pouvant combattre les progrès de l'incendie, activé par un vent d'est violent, dut se retirer comme elle put sur des bateaux. Après ces désastres, les habitants du petit Andely n'osèrent tenir, et Philippe-Auguste s'empara en même temps et du châtelet et du bourg, dont il fit réparer les défenses pendant qu'il rétablissait le pont. Ayant mis une troupe d'élite dans ces postes, il alla assiéger le château de Radepont, pour que ses fourrageurs ne fussent pas inquiétés par sa garnison, s'en empara au bout d'un mois et revint au château Gaillard. Mais laissons encore parler Guillaume le Breton, car les détails qu'il nous donne des préparatifs de ce siège mémorable sont du plus grand intérêt.

« La roche Gaillard cependant n'avait point à redouter d'être prise à la « suite d'un siège, tant à cause de ses remparts, que parce qu'elle est « environnée de toutes parts de vallons, de rochers taillés à pic, de col- « lines dont les pentes sont rapides et couvertes de pierres, en sorte que, « quand même elle n'aurait aucune autre espèce de fortification, sa « position naturelle suffirait seule pour la défendre. Les habitants du

- « S'en va le petit pas serrée.
- « La ot tante lance serrée,
- « Tante arbaleste destendue,
- « Et tante targe à col pendue,
- « Painte d'or, d'azur et de sable,
- « Que li véoirs est délitable.

(Guill. Guiart, vers 3445 et suiv.)



« voisinage s'étaient donc réfugiés en ce lieu, avec tous leurs effets, afin  
 « d'être plus en sûreté. Le roi, voyant bien que toutes les machines de  
 « guerre et tous les assauts ne pourraient le mettre en état de renverser  
 « d'une manière quelconque les murailles bâties sur le sommet du rocher,  
 « appliqua toute la force de son esprit à chercher d'autres artifices pour  
 « parvenir, à quelque prix que ce fût, et quelque peine qu'il dût lui en  
 « coûter, à s'emparer de ce nid dont toute la Normandie est si fière.

« Alors donc le roi donne l'ordre de creuser en terre un double fossé  
 « sur les pentes des collines et à travers les vallons (une ligne de contre-  
 « vallation et de circonvallation), de telle sorte que toute l'enceinte de son  
 « camp soit comme enveloppée d'une barrière qui ne puisse être franchie,  
 « faisant, à l'aide de plus grands travaux, conduire ces fossés depuis le  
 « fleuve jusqu'au sommet de la montagne, qui s'élève vers les cieux,  
 « comme en mépris des remparts abaissés sous elle <sup>1</sup>, et plaçant ces  
 « fossés à une assez grande distance des murailles (du château) pour  
 « qu'une flèche, lancée vigoureusement d'une double arbalète, ne puisse  
 « y atteindre qu'avec peine. Puis, entre ces deux fossés, le roi fait élever  
 « une tour de bois et quatorze autres ouvrages du même genre, tous telle-  
 « ment bien construits et d'une telle beauté, que chacun d'eux pouvait  
 « servir d'ornement à une ville, et dispersés en outre de telle sorte,  
 « qu'autant il y a de pieds de distance entre la première et la seconde  
 « tour, autant on en retrouve encore de la seconde à la troisième.....  
 « Après avoir garni toutes ces tours de serviteurs et de nombreux cheva-  
 « liers, le roi fait en outre occuper tous les espaces vides par ses troupes,  
 « et, sur toute la circonférence, disposant les sentinelles de telle sorte  
 « qu'elles veillent toujours, en alternant d'une station à l'autre; ceux qui  
 « se trouvaient ainsi en dehors s'appliquèrent alors, selon l'usage des  
 « camps, à se construire des cabanes avec des branches d'arbre et de la  
 « paille sèche, afin de se mettre à l'abri de la pluie, des frimas et du  
 « froid, puisqu'ils devaient demeurer longtemps en ces lieux. Et, comme  
 « il n'y avait *qu'un seul point par où* l'on pût arriver vers les murailles  
 « (du château), en suivant un sentier tracé obliquement et qui formait  
 « diverses sinuosités <sup>2</sup>, le roi voulut qu'une double garde veillât nuit et  
 « jour et avec le plus grand soin à la défense de ce point, afin que nul ne  
 « pût pénétrer du dehors dans le camp, et que personne n'osât faire

<sup>1</sup> Ce passage explique parfaitement l'assiette du camp de Philippe-Auguste qui se trouvait en R (fig. 40), précisément au sommet de la colline qui domine la roche Gaillard et qui ne s'y réunit que par cette langue de terre dont nous avons parlé. On voit encore, d'ailleurs, les traces des deux fossés de contrevallation et de circonvallation creusés par le roi. Ces travaux de blocus ont les plus grands rapports avec ceux décrits par César et exécutés à l'occasion du blocus d'Alesia; ils rappellent également ceux ordonnés par Titus lors du siège de Jérusalem.

<sup>2</sup> C'est le sentier qui aboutit à la poterne S (voy. la fig. 44); c'était en effet la seule entrée du château Gaillard.



« ouvrir les portes du château ou en sortir, sans être aussitôt ou frappé  
« de mort, ou fait prisonnier..... »

Pendant tout l'hiver de 1203 à 1204, l'armée française resta dans ses lignes. Roger de Lascy, qui commandait dans le château pour Jean sans Terre, fut obligé, afin de ménager ses vivres, de chasser les habitants du petit Andely qui s'étaient mis sous sa protection derrière les remparts de la forteresse. Ces malheureux, repoussés à la fois par les assiégés et les assiégeants, moururent de faim et de misère dans les fossés, au nombre de douze cents.

Au mois de février 1204, Philippe-Auguste, qui sait que la garnison du château Gaillard conserve encore pour un an de vivres, « impatient en son cœur, » se décide à entreprendre un siège en règle. Il réunit la plus grande partie de ses forces sur le plateau dominant, marqué R sur notre fig. 10. De là il fait faire une chaussée pour aplanir le sol jusqu'au fossé en avant de la tour A (fig. 11)<sup>1</sup>. « Voici donc que du sommet de la montagne jusqu'au fond de la vallée, et au bord des premiers fossés, la terre est enlevée à l'aide de petits hoyaux et reçoit l'ordre de se défaire de ses aspérités rocailleuses, afin que l'on puisse descendre du haut jusqu'en bas. Aussitôt un chemin, suffisamment large et promptement tracé à force de coups de hache, se forme à l'aide de poutres posées les unes à côté des autres et soutenues des deux côtés par de nombreux poteaux en chêne plantés en terre pour faire une palissade. Le long de ce chemin, les hommes, marchant en sûreté, transportent des pierres, des branches, des troncs d'arbres, de lourdes mottes de terre garnies d'un gazon verdoyant, et les rassemblent en monceaux pour travailler à combler le fossé..... (14)<sup>2</sup>..... Bientôt s'élèvent sur divers points (résultat que nul n'eût osé espérer) de nombreux pierriers et des mangonneaux, dont les bois ont été en peu de temps coupés et dressés, et qui lancent contre les murailles des pierres et des quartiers de roc roulant dans les airs. Et afin que les dards, les traits et les flèches, lancés avec force du haut de ces murailles, ne viennent pas blesser sans

<sup>1</sup> Cette chaussée est encore visible aujourd'hui.

<sup>2</sup> La fig. 14 représente à vol d'oiseau le château Gaillard au moment où, les approches étant à peu près terminées, les assiégeants se disposent à aller combler le fossé. On voit en A l'estacade rompue par les gens de Philippe-Auguste pour pouvoir faire passer les bateaux qui devaient attaquer l'île B; en C, le petit Andely; en E, l'étang entre le petit et le grand Andely; D, les tours de la ligne de circonvallation et de contrevallation tracée par Philippe-Auguste, afin de rendre l'investissement du château Gaillard complet; F, le val où moururent de faim et de misère la plupart des malheureux qui s'étaient réfugiés dans le château et que la garnison renvoya pour ne pas épuiser ses vivres. On voit aussi, à l'extrémité de la chaussée faite par l'armée assiégeante, pour arriver par une pente au fossé de l'ouvrage avancé, deux grandes pierrières qui battent la tour saillante contre laquelle toute l'attaque est dirigée; puis, en arrière, un beffroi mobile que l'on fait avancer pour battre tous les couronnements de cet ouvrage avancé et empêcher les assiégés de s'y maintenir.





« cesse les ouvriers et manœuvres qui , transportant des projectiles , sont



« exposés à l'atteinte de ceux des ennemis, on construit entre ceux-ci et  
 « les remparts une palissade de moyenne hauteur, formée de claies et de  
 « pieux, unis par l'osier flexible, afin que cette palissade, protégeant les  
 « travailleurs, reçoive les premiers coups et repousse les traits trompés dans  
 « leur direction. D'un autre côté, on fabrique des tours, que l'on nomme  
 « aussi beffrois, à l'aide de beaucoup d'arbres et de chênes tout verts que  
 « la doloire n'a point travaillés et dont la hache seule a grossièrement  
 « enlevé les branchages; et ces tours, construites avec les plus grands  
 « efforts, s'élèvent dans les airs à une telle hauteur, que la muraille  
 « opposée s'afflige de se trouver fort au-dessous d'elles.....

« A l'extrémité de la Roche et dans la direction de l'est (sud-est), était  
 « une tour élevée (la tour A, fig. 11), flanquée des deux côtés par un mur  
 « qui se terminait par un angle saillant au point de sa jonction. Cette  
 « muraille se prolongeait sur une double ligne depuis le plus grand des  
 « ouvrages avancés (la tour A) et enveloppait les deux flancs de l'ouvrage  
 « le moins élevé<sup>1</sup>. Or voici par quel coup de vigueur nos gens parvinrent  
 « à se rendre d'abord maîtres de cette tour (A). Lorsqu'ils virent le fossé  
 « à peu près comblé, ils y établirent leurs échelles et y descendirent  
 « promptement. Impatients de tout retard, ils transportèrent alors leurs  
 « échelles vers l'autre bord du fossé, au-dessous duquel se trouvait la tour  
 « fondée sur le roc. Mais nulle échelle, quoiqu'elles fussent assez longues,  
 « ne se trouva suffisante pour atteindre au pied de la muraille, non plus  
 « qu'au sommet du rocher, d'où partait le pied de la tour. Remplis  
 « d'audace, nos gens se mirent à percer alors dans le roc, avec leurs  
 « poignards ou leurs épées, pour y faire des trous où ils pussent poser  
 « leurs pieds et leurs mains, et, se glissant ainsi le long des aspérités du  
 « rocher, ils se trouvèrent tout à coup arrivés au point où commençaient  
 « les fondations de la tour<sup>2</sup>. Là, tendant les mains à ceux de leurs

<sup>1</sup> Il s'agit ici, comme on le voit, de tout l'ouvrage avancé, dont les deux murailles formant un angle aigu au point de leur réunion avec la tour principale A vont en déclinant suivant la pente du terrain. La description de Guillaume est donc parfaitement exacte.

<sup>2</sup> La fidélité scrupuleuse de la narration de Guillaume ressort pleinement lorsqu'on examine le point qu'il décrit ici. En effet, le fossé est creusé dans le roc, à fond de cuve; il a dix mètres de large environ sur sept à huit mètres de profondeur. On comprend très-bien que les soldats de Philippe-Auguste, ayant jeté quelques fascines et des paniers de terre dans le fossé, impatients, aient posé des échelles le long de la contrescarpe et aient voulu se servir de ces échelles pour escalader l'escarpe, espérant ainsi atteindre la base de la tour; mais il est évident que le fossé devait être comblé en partie du côté de la contrescarpe, tandis qu'il ne l'était pas encore du côté de l'escarpe, puisqu'il est taillé à fond de cuve; dès lors les échelles qui étaient assez longues pour descendre ne l'étaient pas assez pour remonter de l'autre côté. L'épisode des trous creusés à l'aide de poignards sur les flancs de la contrescarpe n'a rien qui doive surprendre, le rocher étant une craie mêlée de silex. Une saillie de soixante centimètres environ qui existe entre le sommet de la contrescarpe et la base de la



« compagnons qui se traînaient sur leurs traces, ils les appellent à partir à leur entreprise; et, employant des moyens qui leur sont connus, ils travaillent alors à miner les flancs et les fondations de la tour, se couvrant toujours de leurs boucliers, de peur que les traits lancés sur eux sans relâche ne les forcent à reculer, et se mettant ainsi à l'abri jusqu'à ce qu'il leur soit possible de se cacher dans les entrailles mêmes de la muraille, après avoir creusé au-dessous. Alors ils remplissent ces creux de troncs d'arbres, de peur que cette partie du mur, ainsi suspendue en l'air, ne croule sur eux et ne leur fasse beaucoup de mal en s'affaisant; puis, aussitôt qu'ils ont agrandi cette ouverture, ils mettent le feu aux arbres et se retirent en un lieu de sûreté. » Les étançons brûlés, la tour s'écroule en partie. Roger, désespérant alors de s'opposer à l'assaut, fait mettre le feu à l'ouvrage avancé et se retire dans la seconde enceinte. Les Français se précipitent sur les débris fumants de la brèche, et un certain Cadoc, chevalier, plante le premier sa bannière au sommet de la tour à demi renversée. Le petit escalier de cette tour, visible dans notre plan, daté de la construction première; il avait dû, à cause de sa position enclavée, rester debout. C'est probablement par là que Cadoc put atteindre le parapet resté debout.

Mais les Normands s'étaient retirés dans le château séparé de l'ouvrage avancé par un profond et large fossé. Il fallait entreprendre un nouveau siège. « Jean avait fait construire l'année précédente une certaine maison, contiguë à la muraille et placée du côté droit du château, en face du midi<sup>1</sup>. La partie inférieure de cette maison était destinée à un service qui veut toujours être fait dans le mystère du cabinet<sup>2</sup>, et la partie supérieure, servant de chapelle, était consacrée à la célébration de la messe : là il n'y avait point de porte au dehors, mais en dedans (donnant sur la cour) il y en avait une par où l'on arrivait à l'étage supérieur, et une autre qui conduisait à l'étage inférieur. Dans cette dernière partie de la maison était une fenêtre prenant jour sur la campagne et destinée à éclairer les latrines. » Un certain Bogis, ayant avisé cette fenêtre, se glissa le long du fond du fossé, accompagné de quelques braves compagnons, et, s'aidant mutuellement, tous parvinrent à pénétrer par cette

tour à pu permettre à de hardis mineurs de s'attacher aux flancs de l'ouvrage. Encore aujourd'hui, le texte de Guillaume à la main, on suit pas à pas toutes ces opérations de l'attaque, et pour un peu on retrouverait encore les trous percés dans la craie par ces braves pionniers lorsqu'ils reconnurent que leurs échelles étaient trop courtes pour atteindre le sommet de l'escarpe.

<sup>1</sup> C'est le bâtiment H tracé sur notre plan, fig. 44.

<sup>2</sup> C'étaient les latrines; dans son histoire en prose, l'auteur s'exprime ainsi : « Quod quidem religioni contrarium videbatur. » Les latrines étaient donc placées sous la chapelle, et leur établissement, du côté de l'escarpement, n'avait pas été suffisamment garanti contre une escalade, comme on va le voir. Les latrines jouent un rôle important dans les attaques des châteaux par surprise; aussi on verra comme, pendant les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, elles furent l'objet d'une étude toute spéciale.



ouverture dans le cabinet situé au rez-de-chaussée. Réunis dans cet étroit espace, ils brisent les portes; l'alarme se répand parmi la garnison occupant la basse-cour, et croyant qu'une troupe nombreuse envahit le bâtiment de la chapelle, les défenseurs accumulent des fascines et y mettent le feu pour arrêter l'assaillant; mais la flamme se répand dans la seconde enceinte du château, Bogis et ses compagnons passent à travers le logis incendié et vont se réfugier dans les grottes marquées G sur notre plan (fig. 11). Roger de Lascy et les défenseurs, réduits au nombre de cent quatre-vingts, sont obligés de se réfugier dans la dernière enceinte, chassés par le feu. « A peine cependant la fumée a-t-elle un peu diminué, « que Bogis, sortant de sa retraite et courant à travers les charbons « ardents, aidé de ses compagnons, coupe les cordes et abat, en le fai- « sant rouler sur son axe, le pont mobile qui était encore relevé <sup>1</sup>, afin « d'ouvrir un chemin aux Français pour sortir par la porte. Les Français « donc s'avancent en hâte et se préparent à assaillir la haute citadelle « dans laquelle l'ennemi venait de se retirer en fuyant devant Bogis.

« Au pied du rocher par lequel on arrivait à cette citadelle était un « pont taillé dans le roc vif <sup>2</sup>, que Richard avait fait ainsi couper autre- « fois, en même temps qu'il fit creuser les fossés. Ayant fait glisser une « machine sur ce pont <sup>3</sup>, les nôtres vont, sous sa protection, creuser au « pied de la muraille. De son côté, l'ennemi travaille aussi à pratiquer « une contre-mine, et ayant fait une ouverture, il lance des traits contre « nos mineurs et les force ainsi à se retirer <sup>4</sup>. Les assiégés cependant « n'avaient pas tellement entaillé leur muraille qu'elle fût menacée d'une « chute; mais bientôt une catapulte lance contre elle d'énormes blocs de « pierre. Ne pouvant résister à ce choc, la muraille se fend de toutes « parts, et, crevant par le milieu, une partie du mur s'écroule..... » Les Français s'emparent de la brèche, et la garnison, trop peu nombreuse désormais pour défendre la dernière enceinte, enveloppée, n'a même pas le temps de se réfugier dans le donjon et de s'y enfermer. C'était le 6 mars 1204. C'est ainsi que Philippe-Auguste s'empara de ce château, que ses contemporains regardaient comme imprenable.

Si nous avons donné à peu près en entier la description de ce siège mémorable écrit par Guillaume le Breton, c'est qu'elle met en évidence un

<sup>1</sup> C'est le pont marqué sur notre plan et communiquant de l'ouvrage avancé à la basse-cour E.

<sup>2</sup> C'est le pont L (fig. 11).

<sup>3</sup> Un *chat* (voy. ARCHITECTURE MILITAIRE).

« Un chat fait sur le pont atraire. »

(Guill. Guiart, vers 4340.)

<sup>4</sup> Richard avait eu le tort de ne pas ménager des embrasures à rez-de-chaussée pour enfler ce pont, et le chat garantissant les mineurs français contre les projectiles lancés du sommet de la muraille, les assiégés sont obligés de créneler la muraille au niveau du sol de la cour.



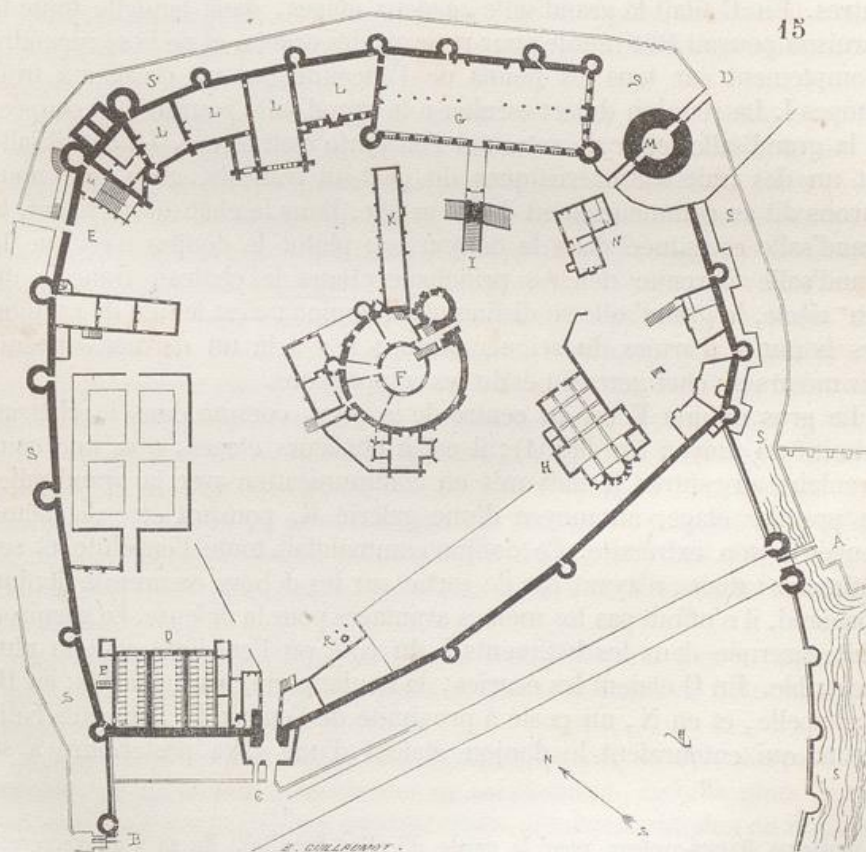
fait curieux dans l'histoire de la fortification des châteaux. Le château Gaillard, malgré sa situation, malgré l'habileté déployée par Richard dans les détails de la défense, est trop resserré; les obstacles accumulés sur un petit espace devaient nuire aux défenseurs en les empêchant de se porter en masse sur le point attaqué. Richard avait abusé des retranchements, des fossés intérieurs; les ouvrages amoncelés les uns sur les autres servaient d'abri aux assaillants, qui s'en emparaient successivement; il n'était plus possible de les déloger; en se massant derrière ces défenses acquises, ils pouvaient s'élancer en force sur les points encore inattaqués, trop étroits pour être garnis de nombreux soldats. Contre une surprise, contre une attaque brusque tentée par un corps d'armée peu nombreux, le château Gaillard était excellent; mais contre un siège en règle dirigé par un général habile et soutenu par une armée considérable et bien munie d'engins, ayant du temps pour prendre ses dispositions et des hommes en grand nombre pour les mettre à exécution sans relâche, il devait tomber promptement du moment que la première défense était forcée; c'est ce qui arriva. Il ne faut pas moins reconnaître que le château Gaillard n'était que la citadelle d'un vaste ensemble de fortifications étudié et tracé de main de maître; que Philippe-Auguste, armé de toute sa puissance, avait dû employer huit mois pour le réduire, et qu'enfin Jean sans Terre n'avait fait qu'une tentative pour le secourir. Du vivant de Richard, l'armée française, harcelée du dehors, n'eût pas eu le loisir de disposer ses attaques avec cette méthode; elle n'aurait pu conquérir cette forteresse importante, le boulevard de la Normandie, qu'au prix de bien plus grands sacrifices, et peut-être eût-elle été obligée de lever le siège du château Gaillard avant d'avoir pu entamer ses ouvrages extérieurs. Dès que Philippe se fut emparé de ce point stratégique si bien choisi par Richard, Jean sans Terre ne songea plus qu'à évacuer la Normandie, ce qu'il fit peu de temps après, sans même tenter de garder les autres forteresses qui lui restaient encore en grand nombre dans sa province, tant l'effet moral produit par la prise du château Gaillard fut décisif<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Le château Gaillard fut réparé par Philippe-Auguste après qu'il s'en fut emparé, et il est à croire qu'il améliora même certaines parties de la défense. Il supprima, ainsi qu'on peut encore aujourd'hui s'en assurer, le massif de rocher réservé au milieu du fossé de la dernière enceinte elliptique et supportant le pont, ce massif ayant contribué à la prise de la porte de cette enceinte. Le château Gaillard fut assiégé une seconde fois au xv<sup>e</sup> siècle, et repris par le roi Charles VII aux Anglais, ainsi que le raconte Alain Chartier dans son histoire de ce prince. « Ce mois de « septembre (1449), le seneschal de Poictou, et Monseigneur de Cullant, mareschal « de France, messire Pierre de Brezé, messire Denys de Chailly, et plusieurs « autres, le roy présent, firent mettre le siège devant Chasteau Gaillard, où eût à « l'arrivée de grans vaillances faictes, et de belles armes. Le siège y fut longue- « ment. Car c'est un des plus forts chateaulz de Normandie, assis sur tout le hault « d'un rocq ioignant de la rivière de Seine; en telle manière que nuls engins ne le « pouvoient grever. Le roy s'en retourna au soir au giste à Louviers, et de jour en



Nous avons dû nous occuper des châteaux normands des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles de préférence à tous ceux qui furent élevés pendant cette période dans les autres provinces de la France, parce que ces châteaux ont un caractère particulier, qu'ils diffèrent en beaucoup de points des premières forteresses du moyen âge bâties pendant le même temps sur le sol français, et surtout parce qu'ils nous semblent avoir fait faire un pas considérable à l'art de la fortification.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, les architectes français profitent des dispositions de détails prises par les Normands dans leurs châteaux, mais en conservant cependant quelque chose des traditions mérovingiennes et carlovingiennes. Nous en trouvons un exemple remarquable dans le château de Montargis, dont la construction remontait au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle et dont



nous donnons le plan (15). Bâti en plaine, il commandait la route de Paris

« jour, tant qu'il y fut, alloit veoir et fortifier ledit siège, auquel l'en fit plusieurs  
 « bastilles. Et après la fortification s'en retournèrent lesdits seigneurs françois, fors  
 « seulement lesdits de Brezé et de Chailly, qui là demourèrent accompaignez de



à Orléans qui passait sous les portes défendues A et B. Les fossés S enveloppaient les défenses extérieures. La route était battue de flanc par un front flanqué de tours et communiquait au château par une porte C (voy. PORTE). Une autre porte D, passant à travers une grosse tour isolée (suivant une méthode qui appartient à la Loire, et que nous voyons surtout pratiquée au XIV<sup>e</sup> siècle dans la basse Loire et la Bretagne par le connétable Olivier de Clisson), était d'un accès très-difficile. Quant aux dispositions intérieures du château, elles sont d'un grand intérêt et indiquent nettement les moyens défensifs des garnisons des châteaux français. Les tours sont très-saillantes sur les courtines, afin de les bien flanquer; au nord, point saillant, et faible par conséquent, était élevé un gros ouvrage présentant deux murs épais élevés l'un derrière l'autre, éperonnés par un mur de refend flanqué de deux tours d'un diamètre plus fort que les autres. En G était la grand'salle, à deux étages, dans laquelle toute la garnison pouvait être réunie pour recevoir des ordres, et de là se répandre promptement sur tous les points de l'enceinte par un escalier à trois rampes I. La réunion de cet escalier à la grand'salle pouvait être coupée, et la grand'salle servir de retrait si l'enceinte était forcée. La grand'salle est un des traits caractéristiques du château français, ainsi que nous l'avons dit au commencement de cet article. Dans le château normand, la grand'salle est située dans le donjon, ou plutôt le donjon n'est que la grand'salle devenue défense principale. Dans le château français du XIII<sup>e</sup> siècle, la grand'salle se distingue du donjon; c'est le lieu de réunion des hommes d'armes du seigneur franc; il y a là un dernier souvenir des mœurs du chef germain et de ses compagnons.

Le gros donjon F est au centre de la cour, comme dans le château primitif du moyen âge (fig. 1); il est à plusieurs étages, avec une cour circulaire au centre; il était mis en communication avec la grand'salle, au premier étage, au moyen d'une galerie K, pouvant être de même coupée à son extrémité. Ce donjon commandait toute l'enceinte et ses bâtiments; mais, n'ayant pas de sortie sur les dehors comme le donjon normand, il n'offrait pas les mêmes avantages pour la défense. La garnison était casernée dans les bâtiments L du côté où l'enceinte était le plus accessible. En O étaient les écuries, la boulangerie, les magasins; en H, la chapelle, et en N, un poste à proximité de l'entrée D. Les petits bâtiments qui entouraient le donjon étaient d'une date postérieure à sa

« plusieurs francs-archers pour la garde d'icelles bastilles. Ils se y gouvernèrent  
« tous grandement et sagement, et tant que, au bout de cinq semaines, lesdits  
« Anglois se rendirent, et mirent ledit Chasteau Gaillard en l'obéissance du roy... »  
Il est évident que ce siège n'est qu'un blocus et que les Anglais n'eurent pas à soutenir d'assauts; le manque de vivres les décida probablement à capituler, car ils sortirent leurs corps et biens saufs; la garnison se composait de deux cent vingt combattants. Même à cette époque encore, où l'artillerie à feu était en usage, le château Gaillard était une place très-forte.



construction. La poterne E donnait accès dans de vastes jardins entourés eux-mêmes d'une enceinte <sup>1</sup>.

En France et en Normandie, dès l'époque carlovingienne, les enceintes des châteaux étaient flanquées de tours. Mais sur les bords du Rhin et les provinces voisines de la Germanie, il ne paraît pas que ce moyen de défense ait été usité avant le XIII<sup>e</sup> siècle, ce qui ferait supposer que les tours flanquantes étaient une tradition gallo-romaine.

« Les monuments féodaux du X<sup>e</sup> siècle jusqu'aux croisades, dit M. de Krieg <sup>2</sup>, ont, sur les deux rives du Rhin, leur type commun. On y trouve « d'abord la tour carrée (rarement cylindrique) qui est ou assise sur des « soubassements romains, ou copiée religieusement d'après ces modèles, « avec leur socle, leur porte d'entrée au-dessus du sol et leur plate-forme. « Ces tours ont pris le nom allemand de *berch frid*, en latin *berefredus*, « en français *beffroi*..... Les enceintes de ces plus anciens châteaux « manquent absolument de flanquement extérieur. Elles sont surmontées « d'une couronne de merlons..... »

Nous irons plus loin que M. de Krieg, et nous dirons même que les tours employées comme moyen de flanquement des enceintes ne se rencontrent que très-rarement dans les châteaux des bords du Rhin et des Vosges avant le XV<sup>e</sup> siècle. Le château de Saint-Ulrich, la partie ancienne du château de Hohenkœnigsbourg, le château de Kœnigsheim, celui de Spesbourg, bien que bâtis pendant les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, sont totalement dépourvus de tours flanquantes <sup>3</sup>. Ce sont des bâtiments formant des angles saillants, des figures géométriques rectilignes à l'extérieur, et venant se grouper autour du donjon ou beffroi. La plupart de ces châteaux, élevés sur des points inaccessibles, prennent toute leur force dans la situation de leur assiette et ne sont que médiocrement défendus. Le donjon surmontant les bâtiments permettait de découvrir au loin la présence d'un ennemi, et la garnison, prévenue, pouvait facilement empêcher l'escalade de rampes abruptes, barrer les sentiers et arrêter un corps d'armée nombreux, loin du château, sans même être obligée de se renfermer derrière ses murs.

Cependant des situations analogues n'empêchaient pas les seigneurs français de munir de tours les flancs et angles saillants de leurs châteaux pendant les XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.

Il se fit, dans la construction des châteaux, au XIII<sup>e</sup> siècle, une révolution notable. Jusqu'alors ces résidences ne consistaient, comme nous l'avons vu, que dans des enceintes plus ou moins étendues, simples ou doubles, au milieu desquelles s'élevaient le donjon qui servait de demeure seigneuriale et la salle quelquefois comprise dans le donjon même. Les autres

<sup>1</sup> Ce château n'existe plus; le plan, des élévations et détails, d'un grand intérêt, sont donnés par Ducerceau dans ses *Maisons royales de France*.

<sup>2</sup> Notes insérées dans le *Bulletin monum.*, vol. IX, p. 246 et suiv.

<sup>3</sup> Voy. les *Notes sur quelques châteaux de l'Alsace*, par M. Al. Ramé. Paris, 1855.



bâtiments n'étaient que des appentis en bois séparés les uns des autres, ayant plutôt l'apparence d'un campement que d'une résidence fixe. La chapelle, les réfectoires, cuisines, magasins et écuries étaient placés dans l'intérieur de l'enceinte et ne se reliaient en aucune façon aux fortifications. Nous avons vu que, dans le plan du château de Montargis (fig. 15), déjà les bâtiments de service sont attenants aux murailles, qu'ils sont bâtis dans un certain ordre et que ce sont des logis fixes. Il semblerait qu'au XIII<sup>e</sup> siècle les habitudes des seigneurs et de leurs gens, plus civilisés, demandaient des dispositions moins barbares que celles acceptées jusqu'alors. Nous voyons combien les logis fixes ont peu d'importance encore dans le château Gaillard, résidence souveraine élevée à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. On a peine à comprendre comment une garnison de quelques centaines d'hommes pouvait vivre dans cet étroit espace, presque exclusivement occupé par les défenses. Les soldats devaient coucher pêle-mêle dans les tours et sous quelques appentis adossés aux murailles.

En Angleterre, où les documents écrits abondent sur les habitations seigneuriales anciennes, on trouve les preuves de cette révolution apportée par le XIII<sup>e</sup> siècle. A cette époque, les résidences royales fortifiées reçoivent de nombreuses adjonctions en bâtiments élevés avec un certain luxe, les châteaux des barons prennent un caractère plus domestique; souvent même le donjon, ainsi que le dit M. Parker dans son *Architecture domestique*<sup>1</sup>, fut abandonné pour une salle et des chambres construites dans l'enceinte intérieure. C'est à cause de ce changement que, dans presque toutes les descriptions de châteaux bâtis du temps de Henri III et d'Edward I<sup>er</sup>, les grandes tours ou donjons sont représentés comme étant dans un état délabré et généralement sans couvertures. Ils avaient été abandonnés, comme habitation, à cause de leur peu de commodité, bien que par la force de leur construction ils pussent encore, moyennant quelques réparations, être employés en temps de guerre. Les ordres de restaurations aux « maisons royales » dans divers châteaux sont très-nombreux pendant le XIII<sup>e</sup> siècle. Ces ordres ne s'appliquent pas aux châteaux d'Edward (*Edwardian castles*), édifices généralement bâtis par Edward I<sup>er</sup>, et dans lesquels de nombreux appartements destinés à différents usages étaient disposés suivant un plan général, mais bien aux châteaux de date normande, qui dès lors prirent un caractère d'habitation par des constructions plus récentes. Les ordres donnés par Henri III pour les réparations et additions aux manoirs royaux prouvent qu'aucun plan systématique n'était adopté lorsqu'il s'agissait de ces adjonctions. Lorsqu'une grande surface de terrain était entourée d'une clôture fortifiée et formait ce que l'on appelait une cour (*curia*), dans laquelle le logis primitif était insuffisant, il devint assez ordinaire, au XIII<sup>e</sup> siècle, d'augmenter ce logement, selon les besoins, en élevant successivement de

<sup>1</sup> *Some account of Domest. Archit. in Eng., from the conq. to the end of the thirteenth century*, ch. III.



nouvelles constructions, telles que chambres, chapelles, cuisines, qui d'abord furent semées çà et là sur la surface de l'enclos. Lorsqu'un certain nombre de ces bâtiments avaient ainsi été appropriés ou créés, on les réunissait successivement par des passages couverts (*aleia*) construits en bois, quelquefois en façon de portiques ouverts, mais plus souvent fermés sur les côtés. Ces bâtiments étaient jetés au milieu des enceintes, laissant les défenses libres, comme le serait un bourg ou village enclos de murs. Au XIII<sup>e</sup> siècle, les services se relient davantage à l'enceinte même, que les bâtiments intérieurs contribuent à renforcer; c'est seulement alors qu'apparaît le château sous le rapport architectonique, les établissements antérieurs n'étant que des défenses plus ou moins fortes et étendues enveloppant des habitations et des bâtiments de service de toute nature et de dimensions fort diverses, sans aucune idée d'ensemble. Le XIII<sup>e</sup> siècle vit élever de magnifiques châteaux qui joignaient à leurs qualités de forteresses celles de résidences magnifiques, abondamment pourvues de leurs services et de tout ce qui est nécessaire à la vie d'un seigneur vivant au milieu de son domaine entouré d'une petite cour et d'une garnison.

A partir de saint Louis, la féodalité décroît; elle est absorbée par la royauté d'une part, et entamée par le peuple de l'autre; les édifices qu'elle élève se ressentent naturellement de cette situation politique; ils se dressent sur le sol lorsqu'elle reprend de l'influence; ils sont plus rares ou plus pauvres lorsque le pouvoir royal et l'organisation nationale prennent de la force et se constituent. A la mort de Philippe-Auguste, en 1223, la féodalité, qui avait aidé ce prince à réunir à la couronne les plus belles provinces de France, se trouvait riche et puissante; à l'exemple du roi, quelques grands vassaux avaient absorbé nombre de fiefs, soit par des alliances, soit comme prix de leurs services, soit par suite de la ruine des nobles qui avaient tout perdu pendant les croisades du XII<sup>e</sup> siècle. Pendant les premières années de la minorité de saint Louis, il s'était formé, comme chacun sait, une ligue formidable contre la couronne de France gardée par une femme encore jeune et dont on ne soupçonnait pas les grandes qualités politiques. Parmi les vassaux de la couronne de France coalisés contre le roi enfant, un des plus puissants était Enguerrand III, sire de Coucy, seigneur de Saint-Gobain, d'Assis, de Marle, de la Fère, de Folembray, etc. Son esprit indomptable, son caractère indépendant étaient excités par d'immenses richesses; un instant, ce vassal pensa pouvoir mettre la main sur la couronne de France; mais ses sourdes menées et ses projets ambitieux furent déjoués par la politique adroite de la reine Blanche, qui sut enlever à la coalition féodale un de ses plus puissants appuis, le comte de Champagne. Le sire de Coucy fut bientôt obligé de prêter serment de fidélité entre les mains du roi, qui ne voulut pas se souvenir de ses projets. C'est à l'époque des rêves ambitieux d'Enguerrand III qu'il faut faire remonter la construction du château magnifique dont nous voyons encore les ruines gigantesques. Le château de Coucy



dut être élevé très-rapidement, ainsi que l'enceinte de la ville qui l'avoisine, de 1220 à 1230. Le caractère de la sculpture, les profils, ainsi que la construction, ne permettent pas de lui assigner une époque plus ancienne ni plus récente <sup>1</sup>.

Le château de Coucy n'est pas une enceinte flanquée enveloppant des bâtiments disposés au hasard; c'est un édifice vaste, conçu d'ensemble et élevé d'un seul jet, sous une volonté puissante et au moyen de ressources immenses. Son assiette est admirablement choisie et ses défenses disposées avec un art dont la description ne donne qu'une faible idée <sup>2</sup>.

Bâti à l'extrémité d'un plateau de forme très-irrégulière, le château de Coucy domine des escarpements assez roides qui s'élèvent de cinquante mètres environ au-dessus d'une riche vallée, terminée au nord-ouest par la ville de Noyon et au nord-nord-est par celle de Chauny; il couvre une surface de dix mille mètres environ. Entre la ville et le château est une vaste basse-cour fortifiée, dont la surface est triple au moins de celle occupée par le château. Cette basse-cour renfermait des salles assez étendues dont il reste des amorces visibles encore aujourd'hui, enrichies de colonnes et chapiteaux sculptés, avec voûtes d'arêtes, des écuries et une chapelle orientée tracée en A sur notre plan du rez-de-chaussée (16). Cette chapelle était évidemment d'une époque antérieure aux constructions d'Enguerrand III. On ne communiquait de la ville à la basse-cour ou esplanade que par une porte donnant sur la ville et défendue contre elle <sup>3</sup> par deux petites tours. La basse-cour était protégée par le donjon B qui domine tout son périmètre et ses remparts flanqués par les deux tours du château CD. Un fossé de vingt mètres de largeur sépare le château de la basse-cour. Un seul pont jeté en E sur ce fossé donnait entrée dans le château; il était composé de piles isolées, avec deux tabliers à bascule en bois, défendus par deux portes avancées E/E', et deux corps de garde FF' posés sur des piles de manière à laisser libre le fond du fossé. La porte en G est munie de doubles herses et de vantaux. Cette porte s'ouvre sur un long passage voûté qu'il était facile de défendre et qui devait être muni de mâchicoulis. Des deux côtés du couloir sont disposées des salles de gardes H voûtées et pouvant contenir des postes nombreux. Au-dessus s'élevait un logis à plusieurs étages dominant la porte et se reliant à la courtine I. Du couloir d'entrée on débouchait dans la cour K du château entourée de bâtiments appuyés sur les courtines. En L se trouvaient des bâtiments de service voûtés à rez-de-chaussée et surmontés de deux étages; en M, les appartements d'habitation à trois étages du côté où le

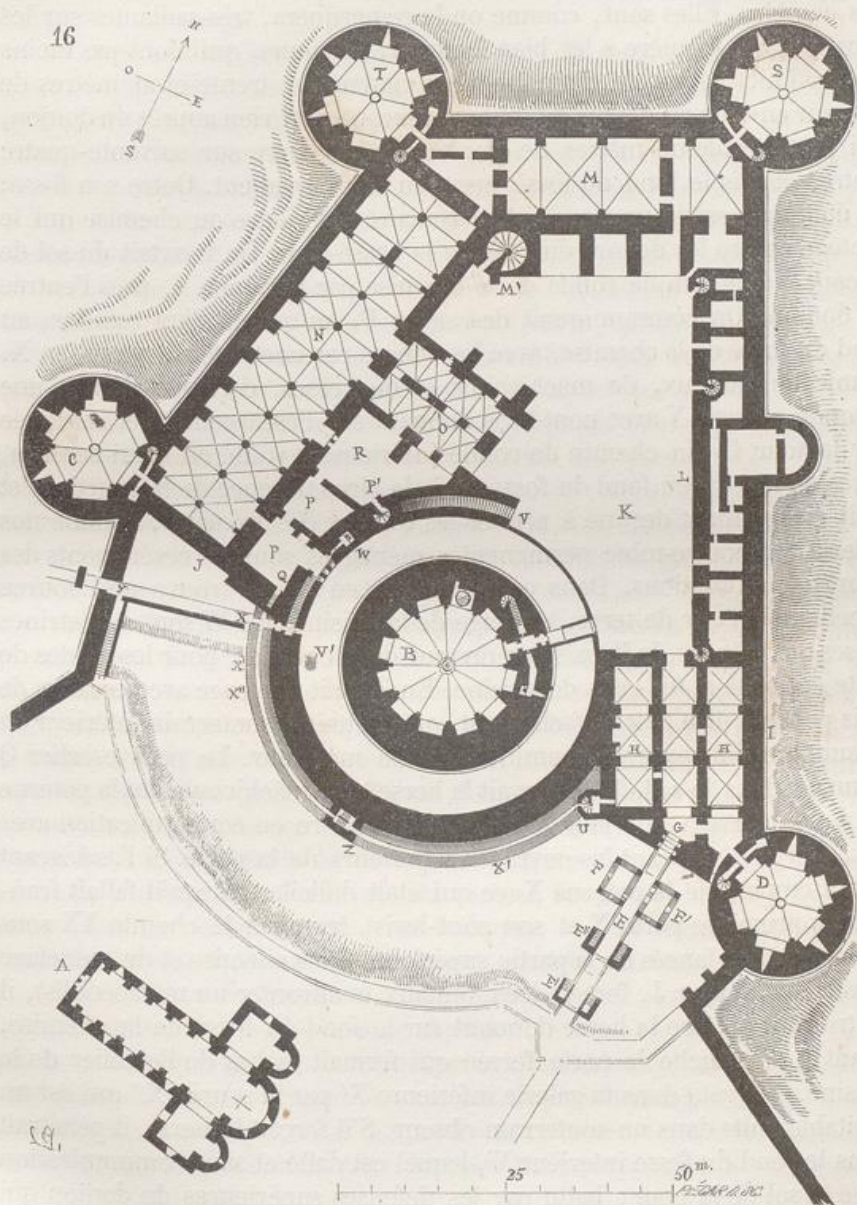
<sup>1</sup> Il est entendu que nous ne parlons pas ici des reconstructions entreprises et terminées à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> Voyez, pour l'assiette du château de Coucy, à l'article ARCHITECTURE MILITAIRE, fig. 20.

<sup>3</sup> Cette porte pouvait aussi être défendue, mais beaucoup plus faiblement, contre la baille, dans le cas où celle-ci eût été prise avant la ville.



château est le moins accessible du dehors, et desservi par le grand escalier M'; en N, de vastes magasins voutés à rez-de-chaussée (celliers), avec



caves au-dessous fermées en berceau ogival. Les magasins N, au premier étage, portaient la grand'salle éclairée sur les dehors. En O, les soubassements de la chapelle qui, au premier étage, se trouvait de plain-pied avec la grand'salle. Les cuisines étaient très-probablement placées en P, avec escalier particulier P' communiquant aux caves; elles possédaient



une cour particulière en R à laquelle on arrivait sous la chapelle, dont le rez-de-chaussée reste à jour. Les tours C,D,S,T possèdent deux étages de caves et trois étages de salles au-dessus du sol, sans compter l'étage des combles. Elles sont, comme on le remarquera, très-saillantes sur les courtines, de manière à les bien flanquer. Ces tours, qui n'ont pas moins de dix-huit mètres de diamètre hors œuvre sur trente-cinq mètres de hauteur environ au-dessus du sol extérieur, ne sont rien auprès du donjon, qui porte trente-un mètres de diamètre hors œuvre sur soixante-quatre mètres depuis le fond du fossé jusqu'au couronnement. Outre son fossé, ce donjon possède une enceinte circulaire extérieure ou chemise qui le protège contre les dehors du côté de la basse-cour. On montait du sol de la cour au chemin de ronde de la chemise par la rampe V, près l'entrée du donjon. On communiquait des salles P, au moyen d'un escalier, au fond du fossé de la chemise, avec les dehors par une poterne percée en X, munie de vantaux, de mâchicoulis et de herses, correspondant à une seconde poterne Y avec pont-levis donnant sur l'escarpement et masquée par la tour C. Un chemin de ronde inférieur X' voûté en demi-berceau, percé au niveau du fond du fossé, suit la circonférence de la courtine, et était évidemment destiné à arrêter les travaux des mineurs, comme nos galeries de contre-mine permanentes ménagées sous les revêtements des courtines et bastions. Dans ce souterrain en X' se trouve une source excellente à fleur de terre, à l'usage de la cuisine. En W sont des latrines prises aux dépens de l'épaisseur du mur de la chemise, pour les gardes de cette enceinte et les gens de cuisine. En Z était une cage avec escalier de bois pouvant être détruit facilement, qui mettait le souterrain intérieur en communication avec le chemin de ronde supérieur. Le petit escalier Q donnant dans la salle P desservait la herse et le mâchicoulis de la poterne X. Le souterrain inférieur X' se trouvait encore en communication avec l'escalier U desservant les ouvrages supérieurs de la porte. Si l'assiégeant s'était emparé de la poterne X (ce qui était difficile, puisqu'il fallait franchir la première porte Y et son pont-levis, traverser le chemin YX sous les projectiles lancés de la partie supérieure de la chemise et du crénelage ouvert sur le mur J, forcer deux vantaux et affronter un mâchicoulis), il se trouvait en face la herse donnant sur le fond du fossé de la chemise, ayant à sa gauche la porte ferrée qui fermait le bas de l'escalier de la cuisine, et arrêté dans la galerie inférieure X' par la source X' qui est un véritable puits dans un souterrain obscur. S'il forçait la herse, il pénétrait dans le fond du fossé intérieur V', lequel est dallé et sans communication avec le sol de la cour; battu par les défenses supérieures du donjon qui lui envoyaient des projectiles d'une hauteur de 60 mètres et par le chemin de ronde de la courtine, il était perdu, d'autant plus que les hommes occupant ce chemin de ronde pouvaient descendre par l'escalier Z, passer dans le souterrain X', traverser la source sur une planche, et lui couper la retraite en reprenant la poterne derrière lui. Si, du fond du fossé extérieur, il parvenait à miner le pied de la chemise, il trouvait le souterrain



occupé; ce travail de sape ne pouvait en aucune façon affaiblir les murs de la chemise, car on remarquera que ce souterrain est pris aux dépens d'un talus, d'un soubassement, derrière lequel la maçonnerie de la chemise reste intacte.

De toutes les défenses du château de Coucy, le donjon est de beaucoup la plus forte et la mieux traitée. Cette belle construction mérite une étude particulière, que nous développons à l'article DONJON.

Les tours et donjon du château de Coucy sont garnis, dans leur partie supérieure, de corbeaux saillants en pierre destinés à recevoir des hourds en bois (voy. HOURD). A la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, la grand'salle et les bâtiments d'habitation M furent reconstruits, ainsi que les étages supérieurs de la porte; des jours plus larges furent percés à l'extérieur, et les courtines reçurent des mâchicoulis avec parapets en pierre, suivant la méthode du temps, au lieu des consoles avec hourds en bois. Les autres parties du château restèrent telles qu'Enguerrand III les avait laissées.

Ce ne fut que pendant les troubles de la Fronde que cette magnifique résidence seigneuriale fut entièrement ravagée. Son gouverneur, nommé Hébert, fut sommé, par le cardinal Mazarin, de rendre la place entre les mains du maréchal d'Estrée, gouverneur de Laon. Hébert ayant résisté à cette sommation, en prétextant d'ordres contraires laissés par le roi Louis XIII, le siège fut mis, le 10 mai 1652, devant la ville, qui fut bientôt prise; puis, quelque temps après, la garnison du château se vit contrainte de capituler. Le cardinal Mazarin fit immédiatement démanteler les fortifications. Le sieur Métezeau, fils de l'ingénieur qui construisit la digue de la Rochelle, fut celui que le cardinal envoya à Coucy pour consommer cette œuvre de destruction. Au moyen de la mine, il fit sauter la partie antérieure de la chemise du donjon et la plupart des voûtes des quatre tours, incendia les bâtiments du château et le rendit inhabitable. Depuis lors, les habitants de Coucy, jusqu'à ces derniers temps, ne cessèrent de prendre dans l'enceinte du château les pierres dont ils avaient besoin pour la construction de leurs maisons, et cette longue destruction compléta l'œuvre de Mazarin. Cependant, malgré ces causes de ruine, la masse du château de Coucy est encore debout et est restée une des plus imposantes merveilles de l'époque féodale<sup>1</sup>. Si on eût laissé au temps seul la tâche de dégrader la résidence seigneuriale des sires de Coucy, nous verrions encore aujourd'hui ces énormes constructions dans toute leur splendeur primitive, car les matériaux, d'une excellente qualité, n'ont subi aucune altération; les bâtisses étaient conçues de manière à

<sup>1</sup> Depuis peu, M. le ministre d'État et de la maison de l'Empereur a donné des ordres pour que ces restes puissent être conservés et pour que des fouilles soient entreprises. Ces travaux, commencés sous la surveillance de la Commission des monuments historiques, sauveront d'une ruine totale le château de Coucy, et permettront de retrouver des dispositions anciennes d'un grand intérêt pour l'histoire de l'art de la fortification au moyen âge.



durer éternellement, et les peintures intérieures, dans les endroits abrités, sont aussi fraîches que si elles venaient d'être faites <sup>1</sup>.

Autant qu'on peut le reconnaître dans la situation actuelle, le château de Coucy est traversé dans ses fondations par de nombreux et vastes souterrains, qui semblent avoir été systématiquement disposés pour établir des communications cachées entre tous les points de la défense intérieure et les dehors. La tradition va même jusqu'à prétendre qu'un de ces souterrains, dont l'entrée se voit dans les grandes caves sous les bâtiments d'habitation M, se dirigeait à travers les coteaux et vallées jusqu'à l'abbaye de Prémontré. Nous sommes loin de garantir le fait, d'autant que des légendes semblables s'attachent aux ruines de tous les châteaux du moyen âge en France ; mais il est certain que de tous côtés, dans les cours, on aperçoit des bouches de galeries voûtées qui sont aujourd'hui remplies de décombres <sup>2</sup>.

Nous donnons (17) le plan du premier étage du château de Coucy. On voit en A les logis placés au-dessus de la porte d'entrée ; en B, le donjon avec sa chemise. On trouvera, à l'article DONJON, la description de cette magnifique construction. En R, la chapelle orientée, largement conçue et exécutée avec une grandeur sans pareille, si l'on en juge par les fragments des meneaux des fenêtres qui jonchent le sol ; en D, la grand'salle du tribunal, dite des Preux, parce qu'on y voyait, dans des niches, les statues des neuf preux. Deux cheminées chauffaient cette salle, largement éclairée à son extrémité méridionale par une grande verrière ouverte dans le pignon. Une charpente en bois avec berceau ogival en bardeaux couvrait cette salle. En E, la salle des *neuf Preuses*, dont les figures étaient sculptées en ronde-bosse sur le manteau de la cheminée. Un boudoir F, pris aux dépens de l'épaisseur de la courtine, accompagnait cette salle ; cette pièce, éclairée par une grande et large fenêtre donnant sur la campagne du côté de Noyon, était certainement le lieu le plus agréable du château ; elle était chauffée par une petite cheminée et voûtée avec élégance par de petites voûtes d'arêtes.

Ces dernières bâtisses datent de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ; on voit parfaitement comment elles furent incrustées dans les anciennes constructions ; comment, pour les rendre plus habitables, on suréleva les courtines d'un étage : car, dans la construction primitive, ces courtines n'atteignaient certainement pas un niveau aussi élevé, laissaient aux cinq tours un commandement plus considérable, et les bâtiments d'habitation avaient une beaucoup moins grande importance. Du temps d'Enguerrand III, la

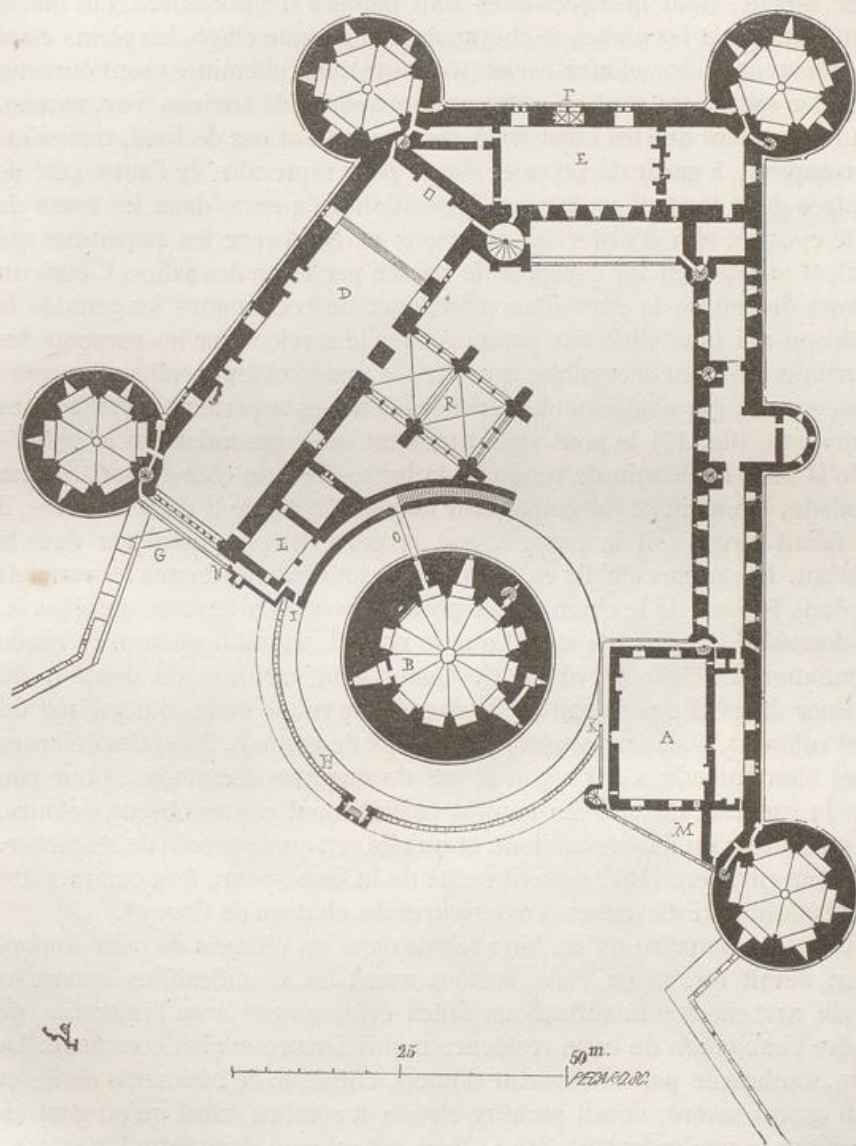
<sup>1</sup> Les peintures, en grand nombre, que l'on trouve encore dans les intérieurs des tours du château de Coucy, sont d'un grand intérêt, et nous aurons occasion d'en parler dans l'article PEINTURE.

<sup>2</sup> Nous espérons bientôt reconnaître et dégager l'ensemble des souterrains de Coucy, et pouvoir dire le dernier mot sur cette partie si peu connue de l'art de la fortification au XIII<sup>e</sup> siècle.



véritable habitation du seigneur était le donjon ; mais quand les mœurs féodales, de rudes qu'elles étaient, devinrent au contraire, vers la fin du

17



xiv<sup>e</sup> siècle, élégantes et raffinées, ce donjon dut paraître fort triste, sombre et incommode ; les seigneurs de Coucy bâtirent alors ces élégantes constructions ouvertes sur la campagne, en les fortifiant suivant la méthode de cette époque. Le donjon et sa chemise, les quatre tours d'angle, la partie inférieure des courtines, les soubassements de la grand'salle, le rez-de-chaussée de l'entrée de la chapelle, ainsi que toute l'enceinte de la

T. III.

15



basse-cour, appartiennent à la construction primitive du château de Coucy sous Enguerrand III.

Ces quatre tours méritent que nous en disions quelques mots. Chaque chambre, à partir du rez-de-chaussée, se compose, à l'intérieur, de six pans avec niches, dont quelques-unes sont percées d'embrasures. Ces pièces sont voûtées, et les niches se chevauchent à chaque étage, les pleins étant au-dessus des vides, et *vice-versâ* (voy. TOUR). Des cheminées sont ouvertes dans les salles, qui sont en outre accompagnées de latrines (VOY. PRIVÉS). On remarquera que les escaliers à vis ne montent pas de fond, mais s'interrompent, à partir du premier étage, pour reprendre de l'autre côté de l'entrée de la tour. C'est là une disposition fréquente dans les tours de cette époque, afin d'éviter les trahisons et de forcer les personnes qui veulent monter sur les parapets de passer par l'une des salles. C'était un moyen de rendre la surveillance facile et de reconnaître les gens de la garnison qui montaient aux parapets pour le service; car les parapets des courtines n'étaient accessibles que par les tours, et les escaliers des tours desservaient, par conséquent, toutes les défenses supérieures. Nous avons figuré en G (fig. 17) le pont volant mettant en communication la grande-salle D avec le chemin de ronde de la basse-cour du côté du sud. Si, par escalade, l'ennemi se fût emparé du chemin de ronde H de la chemise, il lui fallait forcer soit la porte I, soit la porte K, pour pénétrer dans le château. Les postes établis en A ou en L le jetaient par-dessus les parapets ou dans le fossé de la chemise. Le poste A servait la terrasse crénelée M, au-dessus de la porte, de même que le poste L servait le chemin de ronde N commandant le pont volant G. Quant à la garnison du donjon, du premier étage elle pénétrait sur le chemin de ronde de la courtine par un pont volant O, mais en passant par le corps de garde L. Avec des défenses aussi bien entendues, il n'y avait pas de surprises à craindre, pour peu que la garnison du château connût parfaitement ces nombreux détours, les ressources qu'ils présentaient, et qu'elle prit quelque soin de se garder. Une vue cavalière (18), prise du côté de la basse-cour, fera comprendre les dispositions intérieures et extérieures du château de Coucy<sup>1</sup>.

Il faut reconnaître qu'un long séjour dans un château de cette importance devait être assez triste, surtout avant les modifications apportées par le XIV<sup>e</sup> siècle, modifications faites évidemment avec l'intention de rendre l'habitation de cette résidence moins fermée et plus commode. La cour, ombragée par cet énorme donjon, entourée de bâtiments élevés et d'un aspect sévère, devait paraître étroite et sombre, ainsi qu'on peut en juger par la vue présentée (19)<sup>2</sup>. Tout est colossal dans cette forteresse;

<sup>1</sup> Cette vue est faite au moyen des ruines existantes et de la vue donnée par Ducerceau dans ses *plus excellents bâtiments de France*. Nous avons figuré, au sommet du donjon et de la tour de droite, une portion de hourds posés.

<sup>2</sup> Cette vue de l'intérieur de la cour du château de Coucy est supposée prise à côté de la chapelle regardant l'entrée. A droite, on voit se dresser le donjon avec sa



quoique exécutée avec grand soin, la construction a quelque chose de rude et de sauvage qui rapetisse l'homme de notre temps. Il semble que

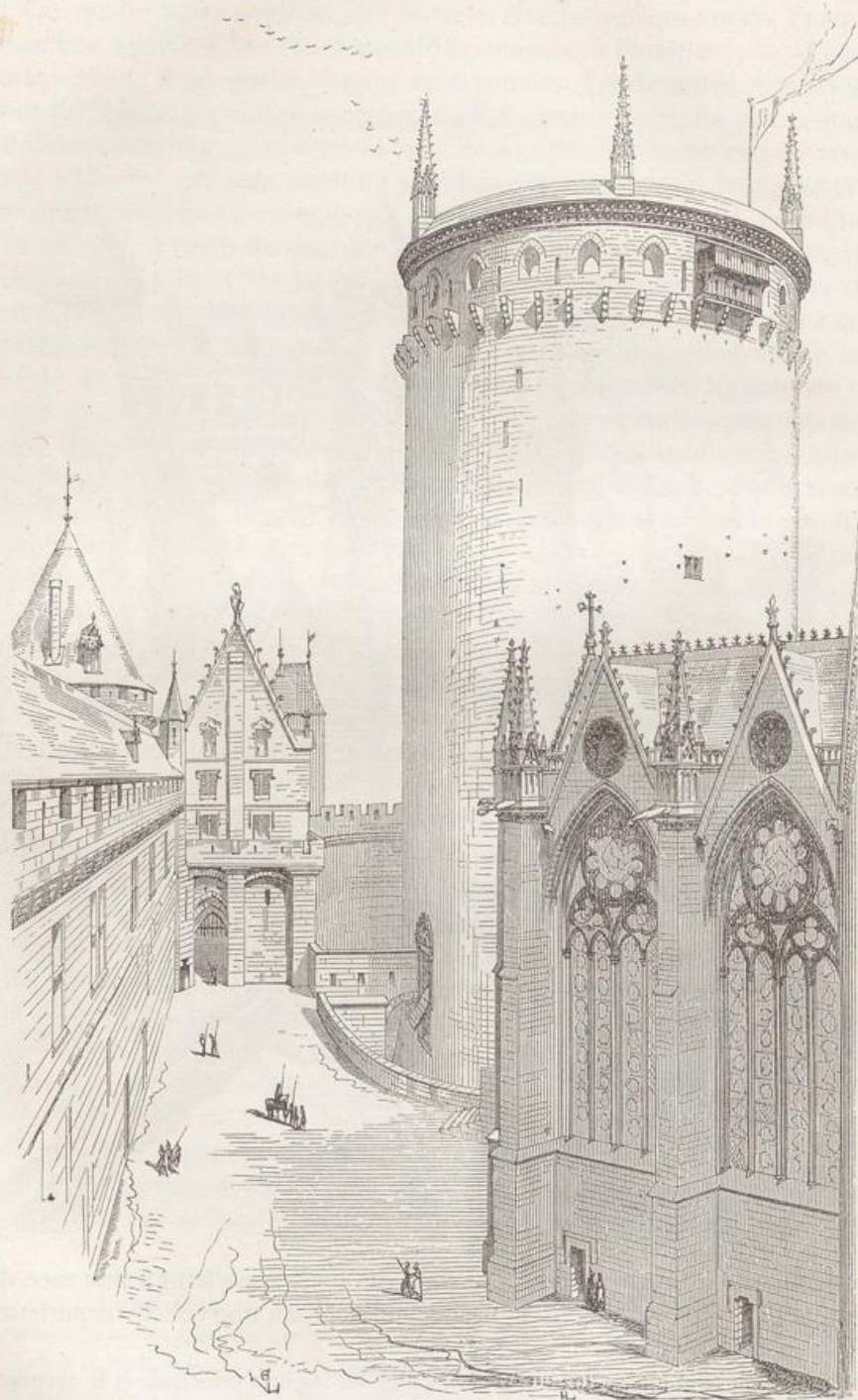
18



les habitants de cette demeure féodale devaient appartenir à une race de géants, car tout ce qui tient à l'usage habituel est à une échelle supérieure

poterne et son pont à bascule; au troisième plan est la porte principale et la chemise; au premier plan, la chapelle et le commencement du degré montant au chemin de ronde de la chemise.





à celle admise aujourd'hui. Les marches des escaliers (nous parlons des



constructions du XIII<sup>e</sup> siècle), les allées des créneaux, les bancs sont faits pour des hommes d'une taille au-dessus de l'ordinaire. Enguerrand III, seigneur puissant, de mœurs farouches, guerrier intrépide, avait-il voulu en imposer par cette apparence de force *extra-humaine*, ou avait-il composé sa garnison d'hommes d'élite? C'est ce que nous ne saurions décider. Mais en construisant son château, il pensait certainement à le peupler de géants. Ce seigneur avait toujours avec lui cinquante chevaliers, ce qui donnait un chiffre de cinq cents hommes de guerre au moins en temps ordinaire. Il ne fallait rien moins qu'une garnison aussi nombreuse pour garder le château et la basse-cour. Les caves et magasins immenses qui existent encore sous le rez-de-chaussée des bâtiments du château permettaient d'entasser des vivres pour plus d'une année, en supposant une garnison de mille hommes. Au XIII<sup>e</sup> siècle, un seigneur féodal possesseur d'une semblable forteresse et de richesses assez considérables pour s'entourer d'un pareil nombre de gens d'armes, et pour leur fournir des munitions et des vivres pendant un siège d'un an, pouvait défier toutes les armées de son siècle. Or, le sire de Coucy n'était pas le seul vassal du roi de France dont la puissance fût à redouter. Les rudes travaux du règne de Philippe-Auguste avaient non-seulement donné un vif éclat à la couronne de France, mais présenté pour lui cet avantage d'occuper sans trêve sa noblesse, dont la guerre était la vie. Toujours tenue en haleine par l'activité et l'ambition de Philippe-Auguste, qui avait à conquérir de riches provinces, à lutter contre des ennemis aussi puissants que lui, mais moins opiniâtres et moins habiles, la féodalité perdait ses loisirs, et trouvait, en secondant ce grand prince, un moyen de s'enrichir et d'augmenter ses domaines; en lui prêtant l'appui de son bras, elle augmentait la puissance royale, mais elle n'avait pas lieu de regretter ses services. Il faut se rappeler que la plupart des seigneurs féodaux étaient entourés d'un certain nombre de chevaliers qu'on ne soldait point, mais qui recevaient, suivant leurs mérites, une portion plus ou moins considérable de terre à titre de fief; une fois possesseurs de cette fraction du domaine seigneurial, ils s'y bâtissaient des manoirs, c'est-à-dire des maisons fortifiées sans donjon et sans tours, et vivaient ainsi comme propriétaires du sol, n'ayant que quelques droits à payer au seigneur, lui prêtant leur concours et celui de leurs hommes en cas de guerre, et lui rendant hommage. En prolongeant l'état de guerre, tout seigneur féodal avait donc l'espoir d'agrandir son domaine au détriment de ses voisins, d'augmenter les fiefs qui relevaient de la châtellenie, et de s'entourer d'un plus grand nombre de vassaux disposés à le soutenir.

Philippe-Auguste, par ses conquêtes, put satisfaire largement cette hiérarchie d'ambitions, et, quoiqu'il ne perdit aucune des occasions qui s'offrirent à lui d'englober les fiefs dans le domaine royal, de les diviser et de diminuer l'importance politique des grands vassaux, en faisant relever les petits fiefs directement de la couronne, cependant il laissa, en mourant, bon nombre de seigneurs dont la puissance pouvait porter ombrage à un



suzerain ayant un bras moins ferme et moins d'activité à déployer. Si Philippe-Auguste eût vécu dix ans de plus et qu'il eût eu à gouverner ses provinces en pleine paix, il est difficile de savoir ce qu'il aurait fait pour occuper l'ambition des grands vassaux de la couronne, et comment il s'y serait pris pour étouffer cette puissance qui pouvait se croire encore rivale de la royauté naissante. Le court règne de Louis VIII fut encore rempli par la guerre; mais pendant la minorité de Louis IX, une coalition des grands vassaux faillit détruire l'œuvre de Philippe-Auguste. Des circonstances heureuses, la division qui se mit parmi les coalisés, l'habileté de la mère du roi, sauvèrent la couronne; les luttes cessèrent, et le pouvoir royal sembla de nouveau raffermi.

Un des côtés du caractère de saint Louis qu'on ne saurait trop admirer, c'est la parfaite connaissance du temps et des hommes au milieu desquels il vivait; avec un esprit de beaucoup en avance sur son siècle, il comprit que la paix était pour la royauté un dissolvant en face de la féodalité ambiante, habituée aux armes, toujours mécontente lorsqu'elle n'avait plus d'espérances d'accroissements. Les réformes qu'il méditait n'étaient pas encore assez enracinées au milieu des populations pour opposer un obstacle à l'esprit turbulent des seigneurs; il fallait faire sortir de leurs nids ces voisins dangereux qui entouraient le trône, user leur puissance, entamer leurs richesses. Pour obtenir ce résultat, le roi de France avait-il alors à sa disposition un autre moyen que les croisades? Nous avons peine à croire qu'un prince d'un esprit aussi droit, aussi juste et aussi éclairé que saint Louis, n'ait eu en vue, lorsqu'il entreprit sa première expédition en Orient, qu'un but purement personnel. Il ne pouvait ignorer qu'en abandonnant ses domaines pour reconquérir la terre sainte, dans un temps où l'esprit des croisades n'était rien moins que populaire, il allait laisser en souffrance les grandes réformes qu'il avait entreprises, et que devant Dieu il était responsable des maux que son absence volontaire pouvait causer parmi son peuple. Le royaume en paix, les membres de la féodalité entraînent en lutte les uns contre les autres: c'était la guerre civile permanente, le retour vers la barbarie; vouloir s'opposer par la force aux prétentions des grands vassaux, c'était provoquer de nouvelles coalitions contre la couronne; entraîner ces puissances rivales loin de la France, c'était pour la monarchie, au XIII<sup>e</sup> siècle, le seul moyen d'entamer profondément la féodalité et de réduire ces forteresses inexpugnables assises jusque sur les marches du trône. Si saint Louis n'avait été entouré que de vassaux de la trempe du sire de Joinville, il est douteux qu'il eût entrepris ses croisades; mais l'ascendant moral qu'il avait acquis, ses tentatives de gouvernement monarchique n'eussent pu rompre peut-être le faisceau féodal, s'il n'avait pas occupé et ruiné en même temps la noblesse par ces expéditions lointaines. Saint Louis avait pour lui l'expérience acquise par ses prédécesseurs, et chaque croisade, quelle que fut son issue, avait été, pendant les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, une cause de déclin pour la féodalité, un moyen pour le suzerain d'étendre le pouvoir monarchique. Quel moment saint Louis



choisit-il pour son expédition? C'est après avoir vaincu la coalition armée, à la tête de laquelle se trouvait le comte de Bretagne, après avoir protégé les terres du comte de Champagne contre les seigneurs ligués contre lui, c'est après avoir délivré la Saintonge des mains du roi d'Angleterre et du comte de la Marche, c'est enfin après avoir donné la paix à son royaume avec autant de bonheur que de courage, et substitué la suzeraineté de fait à la suzeraineté de nom. Dans une semblable occurrence, la paix, le calme, les réformes et l'ordre pouvaient faire naître les plus graves dangers au milieu d'une noblesse inquiète, oisive, et qui sentait déjà la main du souverain s'étendre sur ses privilèges.

Il est d'ailleurs, dans l'histoire des peuples, une disposition morale à laquelle, peut-être, les historiens n'attachent pas assez d'importance, parce qu'ils ne peuvent pénétrer dans la vie privée des individus : c'est l'ennui. Lorsque la guerre était terminée, lorsque l'ordre renaissait et par suite l'action du gouvernement, que pouvaient faire ces seigneurs féodaux dans leurs châteaux fermés, entourés de leurs familiers et gens d'armes? S'ils passaient les journées à la chasse et les soirées dans les plaisirs, s'ils entretenaient autour d'eux, pour tuer le temps, de joyeux compagnons, ils voyaient bientôt leurs revenus absorbés, car ils n'avaient plus les ressources éventuelles que leur procuraient les troubles et les désordres de l'état de guerre. Si, plus prudents, ils réformaient leur train, renvoyaient leurs gens d'armes et se résignaient à vivre en paisibles propriétaires, leurs forteresses devenaient un séjour insupportable, les heures pour eux devaient être d'une longueur et d'une monotonie désespérantes; car si quelques nobles, au XIII<sup>e</sup> siècle, possédaient une certaine instruction et se livraient aux plaisirs de l'esprit, la grande majorité ne concevait pas d'autres occupations que celles de la guerre et des expéditions aventureuses. L'ennui faisait naître alors les projets les plus extravagants dans ces cerveaux habitués à la vie bruyante des camps, aux émotions de la guerre.

Saint Louis, qui n'avait pas cédé à la noblesse armée et menaçante, après l'avoir forcée de remettre l'épée au fourreau, ne se crut peut-être pas en état de lutter contre l'ennui et l'oisiveté de ses vassaux, de poursuivre, entre les forteresses jalouses dont le sol était couvert, les réformes qu'il méditait.

« Les croisades dévorèrent une grande quantité de seigneurs, et firent  
« retourner au trône leurs fiefs devenus vacants; mais, sous aucun règne,  
« elles ne contribuèrent davantage à l'accroissement du domaine royal que  
« sous celui de saint Louis. Il est facile de s'en rendre raison : les croi-  
« sades étaient déjà un peu vieilles au temps de saint Louis, les seigneurs  
« ne croyaient plus y être exposés, et n'avaient par conséquent ni armes  
« ni chevaux, ni provisions de guerre; il fallait emprunter; ils engagèrent  
« leurs fiefs au roi, qui, étant riche, pouvait prêter. A la fin de la croisade,  
« ceux des seigneurs qui survivaient à leurs compagnons d'armes reve-  
« naient si pauvres, si misérables, qu'ils étaient hors d'état de dégager  
« leurs fiefs, qui devenaient alors la propriété définitive de ceux qui les



« avaient reçus en nantissement. Cette espèce d'usure politique parut  
« naturelle dans le temps où elle eut lieu ; les envahissements de saint Louis  
« étaient couverts par la droiture de ses intentions ; personne n'eût osé le  
« soupçonner d'une chose injuste. Il semblait, par l'empire de ses vertus,  
« consacrer jusqu'aux dernières conséquences de sa politique <sup>1</sup>. »

Saint Louis, au moyen de ces expéditions outre-mer, non-seulement ruinait la féodalité, l'enlevait à ses châteaux, mais centralisait encore, sous son commandement, une nombreuse armée, qu'à son retour, et malgré ses désastres, il sut employer à agrandir le domaine royal, sous un prétexte religieux. De même que, sous le prétexte de se prémunir contre les menaces du *Vieux de la Montagne*, il établit une garde particulière autour de sa personne, qui « jour et nuit étoit en cure diligente de son corps bien « garder <sup>2</sup>, » mais qui, par le fait, étoit bien plutôt destinée à prévenir les perfidies des seigneurs.

Joinville rapporte qu'en partant pour la croisade et pour se mettre en état, il engagea à ses amis une grande partie de son domaine, « tant qu'il « ne lui demoura point plus hault de douze cens livres de terre de rente. » Arrivé en Chypre, il ne lui restait plus d'argent vaillant que deux cents livres tournois d'or et d'argent lorsqu'il eut payé son passage et celui de ses chevaliers. Saint Louis, l'ayant su, l'envoya quérir et lui donna huit cents livres tournois pour continuer l'expédition. Au moment de partir pour la seconde croisade, « Je fu moult pressé du roy de France et du « roy de Navarre, dit Joinville, de moy croiser. A ce respondi-je que « tandis comme je avoie esté ou servise Dieu et le roy outre-mer, et « puis que je en reving, *les serjans au roy de France et le roy de « Navarre m'avoient destruite ma gent et apovroiez ; si que il ne « seroit jamès heure que moy et culz n'en vausissent* (valussent) « piz <sup>3</sup>. » Certes, il y a tout lieu de croire que Joinville étoit un bon seigneur et qu'il disoit vrai ; mais combien d'autres, en se croisant et laissant leurs sujets gouvernés par les officiers du roi, leur permettaient ainsi de passer d'un régime insupportable sous un gouvernement moins tracassier en ce qu'il étoit moins local et partait de plus haut ? Les seigneurs féodaux possédaient l'autorité judiciaire sur leurs terres ; les baillis royaux, chargés par Philippe-Auguste de recevoir tous les mois aux assises les plaintes des sujets du roi, de nommer dans les prévôtés un certain nombre d'hommes sans lesquels aucune affaire concernant les villes ne pouvait être décidée, de surveiller ces magistrats, furent entre les mains de saint Louis une arme puissante dirigée contre les prérogatives féodales. Ce prince fit instruire dans le droit romain ceux qu'il destinait aux fonctions de baillis ; il étendit leur pouvoir en dehors des tribunaux en les chargeant de la haute administration, et bientôt ces hommes dévoués

<sup>1</sup> *Instit. de saint Louis*, le comte Beugnot.

<sup>2</sup> Guill. de Nangis.

<sup>3</sup> *Mém. de J. sire de Joinville*, pub. par M. F. Michel.



à la cause royale attaquèrent ouvertement l'autorité judiciaire des barons en créant les *cas royaux*. « C'est-à-dire qu'ils firent recevoir en principe : « que le roi, comme chef du gouvernement féodal, avait, de préférence à « tout autre, le droit de juger certaines causes nommées pour cela *cas* « *royaux*. A la rigueur, cette opinion était soutenable ; mais il fallait « déterminer clairement les cas royaux, sous peine de voir le roi devenir « l'arbitre de toutes les contestations ; or, c'est ce que ne voulurent jamais « faire les baillis : prières, instances, menaces, rien ne put les y décider ; « toutes les fois qu'ils entendaient débattre dans les cours seigneuriales « une cause qui paraissait intéresser l'autorité du roi, ils s'interposaient « au milieu des partis, déclaraient la cause *cas royal*, et en attiraient le « jugement à leurs cours<sup>1</sup>. » Les empiètements des baillis sur les juridictions seigneuriales étaient appuyés par le parlement, qui enjoignait, dans certains cas, aux baillis, d'entrer sur les terres des seigneurs féodaux et d'y saisir tels prévenus, bien que ces seigneurs fussent hauts-justiciers, et, selon le droit, pouvant « porter armes pour justicier leurs terres et « fiefs<sup>2</sup>. » En droit féodal, le roi pouvait assigner à sa cour le vassal qui eût refusé de lui livrer un prévenu, considérer son refus comme un acte de félonie, prononcer contre lui les peines fixées par l'usage, mais non envoyer ses baillis exploiter dans une seigneurie qui ne lui appartenait pas<sup>3</sup>.

A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, la féodalité, ruinée par les croisades, attaquée dans son organisation par le pouvoir royal, n'était plus en situation d'inspirer des craintes sérieuses à la monarchie, ni assez riche et indépendante pour élever des forteresses comme celle de Coucy. D'ailleurs, à cette époque, aucun seigneur ne pouvait construire ni même augmenter et fortifier de nouveau un château, sans en avoir préalablement obtenu la permission de son suzerain. Nous trouvons, dans les *Olim*, entre autres arrêts et ordonnances sur la matière, que l'évêque de Nevers, qui actionnait le prieur de la Charité-sur-Loire parce qu'il voulait élever une forteresse, avait été lui-même actionné par le bailli du roi pour avoir simplement fait *réparer* les créneaux de la sienne. Saint Louis s'était arrogé le droit d'octroyer ou de refuser la construction des forteresses ; et s'il ne pouvait renverser toutes celles qui existaient de son temps sur la surface de ses domaines et qui lui faisaient ombrage, il prétendait au moins empêcher d'en construire de nouvelles ; et, en effet, on rencontre peu de châteaux de quelque importance élevés de 1240 à 1340, c'est-à-dire pendant cette période de la monarchie française qui marche résolument vers l'unité de pouvoir et de gouvernement.

A partir du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, au contraire, nous voyons les vieux châteaux réparés ou reconstruits, de nouvelles forteresses s'élever sur le territoire français, à la faveur des troubles et des désastres qui désolent le

<sup>1</sup> *Instit. de saint Louis*, le comte Beugnot.

<sup>2</sup> *Les Olim* (Ordonnances, t. I<sup>er</sup>, p. 444).

<sup>3</sup> *Ibid.*, note 35.



pays ; mais alors l'esprit féodal s'était modifié, ainsi que les mœurs de la noblesse, et ces résidences revêtent des formes différentes de celles que nous leur voyons choisir pendant le règne de Philippe-Auguste et au commencement de celui de saint Louis ; elles deviennent des palais fortifiés, tandis que, jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, les châteaux ne sont que des forteresses pourvues d'habitations. Ces caractères bien tranchés sont faciles à saisir ; ils ont une grande importance au point de vue architectonique, et le château de Coucy, tel qu'il devait exister avant les reconstructions de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, sert de transition entre les châteaux de la première et de la seconde catégorie ; ce n'est plus l'enceinte contenant des habitations disséminées, comme un village fortifié dominé par un fort principal, le donjon ; et ce ne devait pas être encore le palais, la réunion de bâtiments placés dans un ordre régulier soumettant la défense aux dispositions exigées par l'habitation, le véritable château construit d'après une donnée générale, une ordonnance qui rentre complètement dans le domaine de l'architecture.

Aujourd'hui, toutes ces résidences seigneuriales sont tellement ruinées qu'on ne peut plus guère se faire une idée exacte des parties qui servaient à l'habitation ; les tours et les courtines, plus épaisses que le reste des constructions, ont pu résister à la destruction, et nous laissent juger des dispositions défensives permanentes, sans nous donner le détail des distributions intérieures, ainsi que des nombreuses défenses extérieures qui protégeaient le corps de la place. Il nous faut, pour nous rendre compte de ce que devait être un château pendant la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, avoir recours aux descriptions contenues dans les chroniques et les romans ; heureusement ces descriptions ne nous font pas défaut et elles sont souvent assez détaillées. L'une des plus anciennes, des plus complètes et des plus curieuses, est celle qui est contenue dans la première partie du *Roman de la Rose*, et qui, sous le nom du Château de la Jalousie, nous dépeint le Louvre de Philippe-Auguste. Personne n'ignore que la grosse tour ou donjon du Louvre avait été bâtie par ce prince pour renfermer son trésor et servir au besoin de prison d'État ; tous les fiefs de France relevaient de la tour du Louvre, dans laquelle les grands vassaux rendaient hommage et prêtaient serment de fidélité au roi. Les autres constructions de ce château avaient été également élevées par Philippe-Auguste. Mais laissons parler Guillaume de Lorris<sup>1</sup> :

« Dès or est drois que ge vous die  
 « La contenance Jalousie,  
 « Qui est en male souspeçon :  
 « Où pais ne remest maçon  
 « Ne pionnier qu'ele ne mant.  
 « Si fait faire au commencement  
 « Entor les Rosiers uns fossés

<sup>1</sup> Le *Roman de la Rose*, vers 3813.



« Qui cousteront deniers assés,  
 « Si sunt moult lez et moult parfont,  
 « Li maçons sus les fossés font  
 « Ung mur de quarriaus tailléis,  
 « Qui ne siet pas sus croléis (qui n'est pas assis sur terre meuble),  
 « Ains est fondé sus roche dure :  
 « Li fondement tout à mesure  
 « Jusqu'au pié du fossé descent,  
 « Et vait amont en estrecent (et s'élève en talus) ;  
 « S'en est l'uevre plus fors assés.  
 « Li murs si est si compassés,  
 « Qu'il est de droite quarréure ;  
 « Chascuns des pans cent toises dure,  
 « Si est autant lons comme lés<sup>1</sup>.  
 « Les tornelles sunt lés à lés (de distance en distance),  
 « Qui richement sunt bataillies (fortifiées)  
 « Et sunt de pierres bien taillies.  
 « As quatre coingnés (coins) en ot quatre  
 « Qui seroient fors à abatre ;  
 « Et si i a quatre portaus  
 « Dont li mur sunt espés et haus,  
 « Ung en i a où front devant  
 « Bien déffensable par convant<sup>2</sup>,  
 « Et deux de coste, et ung derrière<sup>3</sup>,  
 « Qui ne doutent cop de perrière.  
 « Si a bonnes portes coulans  
 « Por faire ceus defors doulans,  
 « Et por eus prendre et retenir,

<sup>1</sup> Guillaume de Lorris double ici les dimensions en longueur et largeur ; mais il faut bien permettre l'exagération aux poètes.

<sup>2</sup> En effet, devant la porte principale, vers la Seine, était un petit ouvrage avancé propre à contenir un poste.

<sup>3</sup> Ces quatre portes étaient une exception ; généralement les châteaux ne possédaient, à cette époque, qu'une ou deux portes au plus, avec quelques poternes. Mais le Louvre était un château de plaine à proximité d'une grande ville, et la multiplicité des portes était motivée par les défenses extérieures qui étaient fort importantes, et par la nécessité où se trouvait le souverain de pouvoir recevoir dans son château un grand concours de monde. Nous voyons cette disposition de quatre portes conservée, au XIV<sup>e</sup> siècle, à Vincennes et au château de la Bastille, qui n'était cependant qu'un fort comparativement peu important comme étendue. Les quatre portes étaient surtout motivées, nous le croyons, par le besoin qui avait fait élever ces forteresses plantées autour de la ville de Paris pour maintenir la population dans le respect. Il ne s'agissait pas ici de se renfermer et de se défendre comme un seigneur au milieu de son domaine, mais encore, dans un cas pressant, de détacher une partie de la garnison sur un point de la ville en insurrection, et, par conséquent, de ne pas se laisser bloquer par une troupe d'insurgés qui se seraient barricadés devant l'unique porte. Bien en prit, longtemps après, à Henri III, d'avoir plusieurs portes à son Louvre.



- « S'il osoient avant venir <sup>1</sup>.  
 « Ens où milieu de la porprise (de l'enceinte)  
 « Font une tor par grant mestrise  
 « Cil qui du fere furent mestre <sup>2</sup>;  
 « Nule plus bele ne pot estre,  
 « Qu'ele est et grant, et lée, et haute <sup>3</sup>  
 « Li murs ne doit pas faire faute  
 « Por engin qu'on saïche getier;  
 « Car l'en destrempa le mortier  
 « De fort vin-aigre et de chaus vive <sup>4</sup>  
 « La pierre est de roche naïve  
 « De quoi l'en fist le fondement,  
 « Si iert dure cum aïment.  
 « La tor si fu toute réonde,  
 « Il n'ot si riche en tout le monde,  
 « Ne par dedens miex ordenée.  
 « Elle iert dehors avironnée  
 « D'un baille qui vet tout entor.  
 « . . . . .  
 « Dedens le chastel ot perrières  
 « Et engins de maintes manières.  
 « Vous poïssiés les mangonnaus  
 « Véoir pardessus les creniaus <sup>5</sup>;

<sup>1</sup> Il est évident qu'il s'agit ici de herses (portes coulans).

<sup>2</sup> Les maîtres de l'œuvre élèvent une tour avec une grande habileté au milieu de l'enceinte; il est question ici du donjon du Louvre, qui, contrairement aux habitudes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, se trouvait exactement au milieu de l'enceinte carrée. Mais n'oublions pas que le donjon du Louvre était une tour exceptionnelle, un trésor autant qu'une défense. D'ailleurs les quatre portes expliquent parfaitement la situation de ce donjon, qui les masquait et les enfilait toutes les quatre.

<sup>3</sup> Il y a encore ici exagération de la part de Guillaume de Lorris; le donjon du Louvre n'avait que vingt mètres de diamètre environ sur trente mètres de haut. Le donjon de Coucy est bien autrement important, son diamètre étant de trente-un mètres et sa hauteur de soixante-cinq environ; cependant le donjon de Coucy devait être élevé lorsque notre poète écrivait son roman. Il est certain que ce donjon ne fut bâti qu'après celui de Philippe-Auguste. L'orgueilleux châtelain de Coucy, faisant dresser à la hâte les murs de son château, dans l'espoir de mettre la couronne de France sur sa tête, voulut-il faire plus et mieux que le suzerain auquel il prétendait succéder?

<sup>4</sup> Pensait-on, du temps de Guillaume de Lorris, que la chaux éteinte avec du vinaigre fit de meilleur mortier? et cette méthode était-elle employée?

<sup>5</sup> Ce passage mérite la plus sérieuse attention; il ne s'agit plus ici du donjon, mais de l'ensemble du château. Les courtines du Louvre de Philippe-Auguste n'étaient point doublées de bâtiments à l'intérieur, et le château du Louvre se composait seulement encore, comme les châteaux des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, d'une enceinte flanquée de tours avec un donjon au centre. Le seigneur habitait le donjon, et la garnison les tours. On comprend comment alors on pouvait voir par-dessus les crénelages des courtines la partie supérieure des pierrières et mangonneaux établis sur l'aire de la



- « Et as archieres tout entour  
 « Sunt les arbalestes à tour <sup>1</sup>,  
 « Qu'armeure n'i puet tenir (résister).  
 « Qui près du mur vodroit venir,  
 « Il porroit bien faire que nices.  
 « Fors des fossés a unes lices  
 « De bons murs fors à creniaux bas,  
 « Si que cheval ne puent pas  
 « Jusqu'as fossés venir d'alée,  
 « Qu'il n'i éust avant mellée <sup>2</sup>.

cour. Il n'était pas possible de songer à placer ces énormes engins sur les chemins de ronde des courtines, encore moins sur les tours. Guillaume de Lorris dit bien « dedens le chastel, » c'est-à-dire en dedans des murs; et les descriptions de Guillaume de Lorris sont toujours précises. S'il y eût eu des bâtiments adossés aux courtines, ces bâtiments auraient été couverts par des combles, et on n'aurait pu voir le sommet des engins par-dessus les créneaux. Ce passage du poète explique un fait qui paraît étrange lorsqu'on examine les fortifications de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, et particulièrement celles des châteaux. Presque toutes les forteresses féodales de cette époque qui n'ont point été modifiées pendant les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles présentent une suite de tours très-élevées et de courtines relativement basses; c'est qu'en effet, alors, les tours étaient des postes, des fortins protégeant une enceinte, qui avaient assez de relief pour garantir les grandes machines de jet, mais qui n'étaient pas assez élevées pour que ces machines ne pussent jeter des pierres sur les assaillants par-dessus les crénelages. Lorsque Simon de Montfort assiége Toulouse, il s'empare du château extérieur qui passait, à tort ou à raison, pour être un ouvrage romain, mais dont les murs étaient fort élevés. Pressé par le temps, plutôt que de déraser les murs entre les tours, pour permettre l'établissement de grands engins, il fait faire des terrassements à l'intérieur. Ainsi, le système défensif des châteaux antérieurs à la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle consiste en des tours d'un commandement considérable, réunies par des courtines peu élevées, libres à l'intérieur, afin de permettre l'établissement de puissantes machines de jet posées sur le sol. Ceci explique comment il se fait que, dans la plupart de ces châteaux, on ne voit pas trace de bâtiments d'habitation adossés à ces courtines. Au Château-Gaillard des Andelys, il n'y a que deux logis adossés aux courtines, l'un dans l'enceinte extérieure, l'autre dans l'enceinte intérieure; mais ces logis sont élevés du côté de l'escarpement à pic, qui ne pouvait permettre à l'assiégeant de s'établir en face des remparts. Nous verrons bientôt comment et pourquoi ce système fut complètement modifié au XV<sup>e</sup> siècle.

<sup>1</sup> Les chemins de ronde supérieurs des donjons se trouvaient munis d'armes de jet à demeure, outre les armes transportables apportées par chaque soldat au moment de la défense.

<sup>2</sup> En dehors de la porte du sud (porte principale) donnant sur la Seine, une première défense, assez basse, flanquée de tours, avait été bâtie à cinquante mètres environ de l'entrée du Louvre; cette première défense était double, avec une porte à chaque bout. C'était comme un petit camp entouré de murailles formant, en avant de la façade sud du Louvre, ce qu'on appelait alors une *lice*. Ces ouvrages avaient une grande importance, car ils laissaient à la garnison d'un château, si elle parvenait à les conserver, toute sa liberté d'action; elle facilitait les sorties et remplissait l'office des barbicanes des grandes places fortes (voy. ce mot). Comme le dit Guillaume de



« Jalousie a garnison mise  
 « Où chastel que ge vous devise.  
 « Si m'est avis que Dangier porte  
 « La clef de la première porte  
 « Qui ouvre devers orient <sup>1</sup>;  
 « Avec li, au mien escient,  
 « A trente sergens tout à conte <sup>2</sup>.

Lorris, ces ouvrages bas, plantés en dehors des fossés, empêchaient la troupe ennemie de venir d'emblée jusqu'au bord du fossé, sans trouver de résistance. A une époque où les armes de jet n'avaient pas une portée très-longue, il était fort important d'entourer les châteaux d'ouvrages extérieurs très-considérables; car, autrement, la nuit et par surprise, une troupe aurait pu combler le fossé en peu d'instants et écheller les murailles. Ce fait se présente fréquemment dans l'histoire de nos guerres en France, lorsqu'il s'agit de châteaux de peu de valeur ou qui n'avaient pas une garnison assez nombreuse pour garnir les dehors.

<sup>1</sup> Du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois.

<sup>2</sup> Ce passage est fort curieux; il nous donne une idée de la disposition des postes dans les châteaux. Chaque porte composait une défense qui pouvait s'isoler du reste de la forteresse, véritable châtelet muni de ses tours, de ses salles, cuisines, fours, puits, caves, moulins même; le seigneur en confiait la garde à un capitaine ayant un certain nombre d'hommes d'armes sous ses ordres. Il en était de même pour la garde des tours de quelque importance. Ces postes, habituellement, n'étaient pas relevés comme de nos jours; la garnison d'un château n'était dès lors que la réunion de plusieurs petites garnisons, comme l'ensemble des défenses n'était qu'une réunion de petits forts pouvant au besoin se défendre séparément. Les conséquences du morcellement féodal se faisaient ainsi sentir jusque dans l'enceinte des châteaux. De là ces fréquentes trahisons d'une part, ou ces défenses désespérées de l'autre, de postes qui résistent encore lorsque tous les autres ouvrages d'une forteresse sont tombés. De là aussi l'importance des donjons qui peuvent protéger le seigneur contre ces petites garnisons séparées qui l'entourent. Nous trouvons encore, dans ce passage de la description du Louvre, la confirmation de ce que nous disions tout à l'heure au sujet de la disposition des courtines et des tours. Les tours étant des ouvrages isolés reliés seulement par des courtines basses qu'elles commandaient, les rondes étaient difficiles, ou du moins ne pouvaient se faire qu'à un étage; les communications entre ces postes séparés étaient lentes; cela était une conséquence du système défensif de cette époque, basé sur une défiance continuelle. Ainsi, à une attaque générale, à un siège en règle, on opposait 1° les courtines basses munies par derrière d'engins envoyant des projectiles par-dessus les remparts; 2° les crénelages de ces courtines garnies d'archers et d'arbalétriers, 3° les tours qui commandaient la campagne au loin et les courtines si elles étaient prises par escalade. Pour se garantir contre les surprises de nuit, pour empêcher qu'une trahison partielle pût faire tomber l'ensemble des défenses entre les mains de l'ennemi, on renfermait, chaque soir, les postes dans leurs tours séparées, et on évitait qu'ils pussent communiquer entre eux. Des guetteurs placés aux créneaux supérieurs des tours par les chefs de poste qu'elles abritaient, des sentinelles sur les chemins de ronde posées par le connétable et qui ne dépendaient pas des postes enfermés dans les tours, exerçaient une surveillance double, contrôlée pour ainsi dire. Ce ne sont pas là des conjectures basées sur un seul texte, celui d'un poète; Sauval, qui a pu consulter un grand



« Et l'autre porte garde Honte,  
 « Qui ouvre par devers midi <sup>1</sup>,  
 « El fut moult sage, et si vous di  
 « Qu'el ot sergens à grant planté (en grand nombre)  
 « Près de faire sa volenté,  
 « Paor (Peur) ot grant connestable,  
 « Et fu à garder estable,  
 « L'autre porte, qui est assise,  
 « A main senestre devers bise <sup>2</sup>.  
 « Paor n'i sera ja seure,  
 « S'el n'est fermée à serréure,  
 « Et si ne l'ovre pas sovent;  
 « Car, quant elle oit (entend) bruire le vent,  
 « Ou el ot saillir deus langotes,  
 « Si l'en prennent fievres et gotes (gouttes).  
 « Male-bouche (Mauvais propos, médisance), que Diex maudie!  
 « Ot sodoiers de Normandie <sup>3</sup>.  
 « Si garde la porte destrois <sup>4</sup>;  
 « Et si sachiés qu'as autres trois  
 « Va souvent et vient <sup>5</sup>. Quant il scet  
 « Qu'il doit par nuit faire le guet,  
 « Il monte le soir as creniaus <sup>6</sup>,  
 « Et atrempe ses chalemiaus (prépare ses chalumeaux)  
 « Et ses busines (trompettes), et ses cors.  
 « . . . . .

nombre de pièces perdues aujourd'hui, entre autres les registres des œuvres royaux de la chambre des comptes, et qui donne sur le Louvre des détails d'un grand intérêt, dit (p. 14, liv. VII) : « Une bonne partie des tours, chacune, avoit à part son capitaine ou concierge, plus ou moins qualifié, selon que la tour étoit grosse, ou détachée du Louvre. Le comte de Nevers fut nommé, en 1411, concierge de celle de Windal, le 20 septembre. Sous Charles VI, les capitaines de celles du Bois, de l'Écluse et de la Grosse Tour furent cassés plusieurs fois. » Le commandement d'une tour n'étoit donc pas une fonction transitoire, mais un poste fixe, une charge donnée par le seigneur.

<sup>1</sup> Du côté de la Seine.

<sup>2</sup> Du côté de la rue du Coq. Peur a la charge de grand connestable, la porte qui lui est confiée restant toujours fermée. Il semblerait que, du temps de Guillaume de Lorris, la porte du nord demeurait le plus souvent fermée, à cause du vent de bise. Cette porte n'étoit d'ailleurs qu'une poterne percée à la base d'une grosse tour servant probablement de logement à la connétable du Louvre. La garde de cette poterne étant facile, puisqu'elle étoit fort étroite et habituellement fermée, pouvait être confiée au connétable, dont les fonctions consistaient à surveiller tous les postes, à donner les ordres généraux et à se faire remettre chaque soir les clefs des différentes portes.

<sup>3</sup> Ceci est une épigramme à l'adresse des Normands.

<sup>4</sup> Du côté des Tuileries.

<sup>5</sup> Pour médire, répandre de mauvais bruits.

<sup>6</sup> Chaque chef de poste faisoit donc le guet à tour de rôle.



- « Jalousie, que Diex confonde !  
 « A garnie la tor réonde (le donjon) :  
 « Et si sachiés qu'ele i a mis  
 « Des plus privés de ses amis,  
 « Tant qu'il i ot grant garnison <sup>1</sup>. »

C'est là un château royal ; la nécessité où se trouvait un seigneur de placer un poste, une petite garnison, dans chaque porte principalement, faisait qu'on ne multipliait pas les issues, d'autant plus que les attaques étaient toujours tentées sur ces points. Ce passage du *Roman de la Rose* nous fait connaître que, dans les châteaux considérables, la multiplicité des défenses exigeait des garnisons comparativement nombreuses. Or ces garnisons ruinaient les seigneurs ; s'ils les réduisaient, le système défensif adopté au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, excellent lorsqu'il était convenablement muni d'hommes, était mauvais lorsque tous les points ne pouvaient pas être bien garnis et surveillés. Alors ces détours, ces solutions de communications devenaient au contraire favorables aux assiégeants. Nous verrons comme, au XIV<sup>e</sup> siècle, les châtelains ayant reconnu ces défauts cherchèrent à y remédier et à se bien défendre avec des garnisons que leur état de fortune ne leur permettait plus d'entretenir très-nombreuses.

Voici maintenant des descriptions de travaux exécutés dans des châteaux de seigneurs féodaux qui datent de la même époque (commencement du XIII<sup>e</sup> siècle) :

- « Vers son chastel point tant et broche <sup>2</sup>  
 « Qu'il en a véue la roche <sup>3</sup> ;  
 « Venuz est, si descent au pont <sup>4</sup>.  
 « Les ovriers qui les euvres font  
 « Amoneste de tost ovrer <sup>5</sup>  
 « Et de lor porte delivrer,  
 « Et de reparer ses fossez,  
 « Qar moult bien estoit apanssez (il se préoccupait fort)  
 « Se li Rois vient sor lui à ost (avec son armée),  
 « Qu'il n'a pas pooir qu'il l'en ost,  
 « Einçois en seroit moult penez.  
 « Moult s'esforce li forcenez  
 « De faire fossez et tranchiées,  
 « Tot entor lui à sis archiées,  
 « Fait un fossé d'eve parfont (rempli d'eau profonde)

<sup>1</sup> La garnison du donjon, composée des plus fidèles, et en grand nombre.

<sup>2</sup> Le *Roman du Renart*, vers 18463 et suiv.

<sup>3</sup> Renart fuit et se réfugie dans son château qu'il fait réparer.

<sup>4</sup> Il était rare que l'on entrât à cheval dans le château même, les écuries étant généralement bâties dans la basse-cour comprise dans une première enceinte; on laissait les montures devant le pont du château.

<sup>5</sup> Renart engage les ouvriers à terminer promptement leur travail.



- « Riens n'i puet entrer qui n'afont (qui ne tombe au fond).  
 « Desor fu li ponz tornéiz  
 « Moulz bien tornez toz coléiz <sup>1</sup>.  
 « Desor la tor sont les perrieres  
 « Qui lanceront pierres plenieres <sup>2</sup> :  
 « N'est nus hom qui en fust férüz,  
 « Qui à sa fin ne fust venüz.  
 « Les archières sont as querniax  
 « Par où il traïront les quarriax  
 « Por domagier la gent le roi.  
 « Moulz est Renart de grant desroi  
 « Que si contre le roi s'afete (se prépare).  
 « Sor chascuné tor une gaite  
 « A mise por eschargaitier <sup>3</sup>.  
 « Qar il en avoit grant mestier (grand besoin).  
 « Moulz fut bien d'ève (d'eau) avironez,  
 « Einsi s'est Renart atornez.  
 « Hordéiz ot et bon et bel,  
 « Par defors les murs dou chastel <sup>4</sup>  
 « Ses barbacanes fist drecier  
 « Por son chastel miaux enforcier <sup>5</sup>.  
 « . . . . . »

Il mande des soldats, des gens de pied et à cheval pour défendre le château; ils se rendent en grand nombre à son appel.

- « . . . . . Grant joie en fist  
 « Renart, et maintenant les mist  
 « Es barbacanes por deffense <sup>6</sup>;  
 « Nus ne puet savoir ce qu'il pense.  
 « Moulz s'est Renart bien entremis  
 « D'aïde faire à ses amis,  
 « Que bien quide sanz nul retor  
 « Qu'il soit assis dedenz sa tor <sup>7</sup>. »

<sup>1</sup> Il fait faire un pont à bascule (voy. PONT).

<sup>2</sup> Il est encore question ici d'engins fixes dressés sur les chemins de ronde des tours.

<sup>3</sup> Il pose une sentinelle sur chaque tour pour guetter les dehors.

<sup>4</sup> Il fait faire des hourds en dehors des murs (voy. HOURD).

<sup>5</sup> Des ouvrages avancés en bois pour défendre les dehors.

<sup>6</sup> En temps de guerre, on faisait faire, en dehors des châteaux, de grandes barbacanes de bois, que l'on garnissait de gens d'armes appelés par le seigneur. Celui-ci n'aimait guère à introduire, dans l'enceinte même du château, des soudoyers, les hommes qui lui devaient un service temporaire, et de la fidélité desquels il ne pouvait être parfaitement assuré.

<sup>7</sup> Ce dernier trait peint les mœurs du seigneur féodal. Personne du dehors ne connaît ses desseins.



Outre les dépenses qu'occasionnaient aux seigneurs féodaux la construction des châteaux et l'entretien d'une garnison suffisante en prévision d'une attaque, il leur fallait faire exécuter des travaux considérables, s'ils voulaient être en état de résister à un siège en règle, approvisionner quantité de munitions de bouche et de guerre. Les hourdages en bois dont, pendant les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, on garnissait les sommets des tours et courtines, exigeaient l'apport, la façon et la pose d'une quantité immense de charpentes, par conséquent un nombre énorme d'ouvriers. Ces ouvrages transitoires se détérioraient promptement pendant la paix; ce n'était pas une petite affaire de posséder et de garder un château à cette époque.

Dans un autre poème, contemporain de ce dernier (commencement du XIII<sup>e</sup> siècle), nous trouvons encore des détails intéressants, non-seulement sur les défenses des châteaux, mais sur les logements, les dépendances, les armes et les passe-temps des seigneurs. Nous demanderons à nos lecteurs la permission de leur citer encore ce passage :

« . . . . . »  
 « Li chastiax sist an une roche <sup>1</sup> ;  
 « Li aigue jusc'à mur s'aproche,  
 « La roche fut dure et naïve,  
 « Haute et large jusc'à la rive,  
 « Et sist sor une grant montaïne  
 « Qui samble qu'as nues se teigne.  
 « El chastel n'avoit c'une entrée <sup>2</sup> ;

<sup>1</sup> *Extraits de Dolopathos* d'Herbers, p. 282.

<sup>2</sup> Presque tous les châteaux n'ont qu'une entrée, ainsi que nous l'avons dit plus haut à propos du Louvre. Dans *Li Romans de Parise la Duchesse*, nous trouvons ces vers :

« An la porte devant a fet .i. pont lever.  
 « . . . . .  
 « N'i ot que .i. antrée, bien la firent garder. »

Et dans la seconde branche du roman d'Auberi le Bourguignon (voy. la chanson de Roland, XII<sup>e</sup> siècle, pub. par Francisque Michel, 1837, p. XL) :

« Fu li chastiax et la tors environ;  
 « Bien fu assise par grant devision (réflexion, prévoyance)  
 « De nulle part habiter (entrer) n'i puet-on  
 « Fors d'une part, si comme nous cuidonz;  
 « Là est l'antrée et par là i va-on.  
 « Pont torneiz (à bascule) et barre à quareillon (à serrure)  
 « Selve (forêt) i ot vieille dès le tans Salemon;  
 « Bien fu garnie de riche venoison.  
 « Las (proche) la rivière sont créu li frés jon  
 « Et l'erbe drue que coillent li garson.  
 « Li marois sont entor et environ  
 « Et li fossé qui forment (entourent) sont parfont,



« Trop riche porte i ot fermée<sup>1</sup>  
 « Qui sist sor la roche entaillie.  
 « De cele part fut la chaucie,  
 « Li fossez et li rolléis (les palissades, littéralement les bâtons),  
 « Et si fut li ponz levéz<sup>2</sup>  
 « Si estoit assiz li chastiax  
 « Que parrière ne mangoniax  
 « Ne li grevast de nulle part ;  
 « Por nul anging, ne por nul art  
 « Nel' poïst-on adamaigier,  
 « Tant k'il éussent à maingier  
 « Cil ki del chastel fussent garde,  
 « N'éussent de tot le monde garde.  
 « Moult fut estroite li antreie,  
 « Qu'ansi fut faite et compasseie,  
 « Par devant la haute montaigne ;  
 « I covient c'uns solx hom i veigne.  
 « J'ai dui ni vauroient ansamble<sup>3</sup>.  
 « D'autre part devers l'aigue samble,  
 « Por ceu k'il siet en si haut mont,  
 « Qu'il doie chéoir en .i. mont.  
 « De tant com om trait d'un quarrel  
 « N'aprochoit nuns hons lo chastel.  
 « Il i ot portes colléisces (horses),  
 « Bailles (enceintes extérieures), fossez et murs et lices<sup>4</sup>,  
 « Trestot fut an roche antaillet.  
 « Moult i ot ferut et tailliet  
 « Ainçoiz ke li chastels fust fais ;

« Li mur de maubre, de chaus et de sablon,  
 « Et les tornelles où mainnent li baron,  
 « Et li vivier où furent li poisson.  
 « Si fort chastel ne vit onques nus hom ;  
 « Là dedens ot sa sale et son donjon  
 « Et sa chapelle por devant sa maison.

<sup>1</sup> La défense de la porte est toujours considérée comme devant être très-forte.

<sup>2</sup> Les ponts-levis étaient assez rares au XIII<sup>e</sup> siècle; du moins ils ne tenaient par encore aux ouvrages mêmes des portes, mais ils étaient posés en avant, à l'entrée ou au milieu des ponts, et se composaient d'un grand châssis mobile posé sur deux piles ou deux poteaux, roulant sur un axe et relevant un tablier au moyen de deux chaînes de suspension (voy. ARCHITECTURE MILITAIRE, PONT).

<sup>3</sup> Une chaussée conduisait à l'entrée, qui était fort étroite. Deux hommes n'y pouvaient passer de front.

<sup>4</sup> On faisait une distinction entre les *bailles* et les *lices* : les premières étaient, comme nous l'avons vu au château d'Arques, une enclosure extérieure, une basse-cour, comme encore au château de Coucy; les lices étaient les espaces laissés entre deux enceintes à peu près parallèles, entre les murs du château et les palissades extérieures.



« Onkes tels ne fut contrefaiz  
 « Trop par fut fors et bien assiz <sup>1</sup> ;  
 « . . . . .  
 « Sor la roche ki fut pandans,  
 « Grant fut et large par dedans,  
 « Trop i ot riche herberjaige <sup>2</sup> ;  
 « En la tor (le donjon) ot moult riche estaige,  
 « Bien fut herbergiez tot entor <sup>3</sup>  
 « Li pallais sist prest de la tor <sup>4</sup>  
 « Qui moult fut haus et bous et leis (larges)  
 « Li estauble (écuries) furent deleis,  
 « Greniers et chambres et cuisines ;  
 « Moult i ot riches officines.  
 « Moult fut la salle grans et large <sup>5</sup> ;  
 « Maint fort escut et mainte targe  
 « Et mainte lance et maint espriet (épieu)  
 « Et bon cheval et bon apiet  
 « Dont li fer sont bon et tranchant,  
 « Et maint cor bandeit d'argent  
 « Avoit pandut por lo pallais <sup>6</sup>.  
 « . . . . .  
 « Vers l'estanc furent les fenestres,  
 « Lai fut li sires apoies ;  
 « Ne sai c'il estoit annuiés,  
 « Mais, en pansant, l'aigue esgardoit (regardait l'eau),  
 « An esgardant, les cignes voit  
 « Qui estoient et bel et gent.  
 « Dont comandoit tote sa gent  
 « Que moult doucement les véissent ;  
 « . . . . . »

Les fenêtres des appartements donnent sur l'étang dont les eaux enveloppent le château ; le seigneur, qui s'ennuie (le poète penche à le croire

<sup>1</sup> Lorsque l'assiette d'un château avait été choisie sur le sommet d'un escarpement, on taillait souvent le rocher qui devait lui servir de base de manière à rendre les escarpements plus formidables ; souvent même on creusait les fossés à même le rocher, comme à Château-Gaillard, à la Roche-Guyon, et on réservait, à l'extérieur, une défense prise aux dépens du roc. Ces travaux sont ordinaires autour des châteaux assis sur du tuf, de la craie ou des calcaires tendres.

<sup>2</sup> Il s'y trouvait de nombreux logements.

<sup>3</sup> Des logements étaient encore disposés autour du donjon.

<sup>4</sup> *Li pallais*, c'est la demeure du seigneur, distincte des *herberjaiges*, qui paraissent destinés au casernement de la garnison.

<sup>5</sup> Voici la grand'salle, cette dépendance indispensable de tout château.

<sup>6</sup> Dans les salles étaient suspendues les armes, les écus, les cors ; c'était la principale décoration des intérieurs ; et dans un grand nombre de châteaux, on voit encore la place des tablettes, des crochets de fer qui servaient à porter des panoplies d'armes et d'ustensiles de guerre et de chasse.



et nous aussi), regarde l'eau, puis les cygnes ; il leur jette du pain et du blé, et appelle ses gens afin de jouir de ce spectacle en compagnie..... Tout est bon à ceux qui s'ennuient, et cette vie monotone du château, lorsqu'elle n'était pas remplie par la guerre ou la chasse, s'attachait aux moindres accidents pour y trouver un motif de distraction. Le pèlerin qui frappait à la porte et réclamait un gîte pour la nuit, le moine qui venait demander pour son couvent, le trouvère qui débitait ses vers, apportaient seuls des bruits et nouvelles du dehors entre ces murailles silencieuses. Cela explique le succès de ces lais, gestes, chansons et légendes qui abondaient à cette époque et occupaient les longs loisirs d'un châtelain, de sa famille et de ses gens.

Si le seigneur était riche, il cherchait à embellir sa demeure féodale, faisait bâtir une chapelle, et la décorait de peintures et de vitraux ; il garnissait ses appartements de tapisseries, de meubles précieux, de belles armes ; de là ce goût effréné pour le luxe qui, dès le XIII<sup>e</sup> siècle, trouve sa place chez des hommes encore rudes, cette excitation de l'imagination, cet amour pour le merveilleux, pour la poésie, la musique, le jeu, les aventures périlleuses. Pendant que le peuple des villes participait chaque jour davantage à la vie politique du pays, devenait industriel, riche par conséquent, était tout occupé de l'existence positive et prenait ainsi une place plus large, le seigneur, isolé dans son château, repaissait son imagination de chimères, comprimait difficilement ses instincts turbulents, nourrissait des projets ambitieux de plus en plus difficiles à réaliser entre la royauté qui s'affermissait et s'étendait, et la nation qui commençait à se sentir et se connaître.

Dès l'époque de saint Louis, la féodalité française n'était plus qu'un corps hétérogène dans l'État, elle ne pouvait plus que décroître. Au point de vue militaire, les guerres du XIV<sup>e</sup> siècle lui rendirent une certaine importance, la forcèrent de rentrer dans la vie publique (sous de tristes auspices, il est vrai), et prolongèrent ainsi son existence ; la noblesse releva ses châteaux, adopta des moyens de défense nouveaux, appropriés aux temps, fit faire ainsi un pas à l'art de la fortification, jusqu'au moment où, l'artillerie à feu devenant un moyen d'attaque puissant, elle dut se résigner à ne plus jouer qu'un rôle secondaire en face de la royauté, et à ne considérer ses châteaux que comme de vieilles armes que l'on conserve en souvenir des services qu'elles ont rendus, sans espérer pouvoir s'en servir pour se défendre. De Charles VI à Louis XI, les barons semblent ne vouloir pas faire à l'artillerie l'honneur de la reconnaître ; ils persistent, dans la construction de leurs châteaux, à n'en point tenir compte, jusqu'au moment où ses effets terribles viennent détruire cette vaine protestation au moyen de quelques volées de coups de canon<sup>1</sup>.

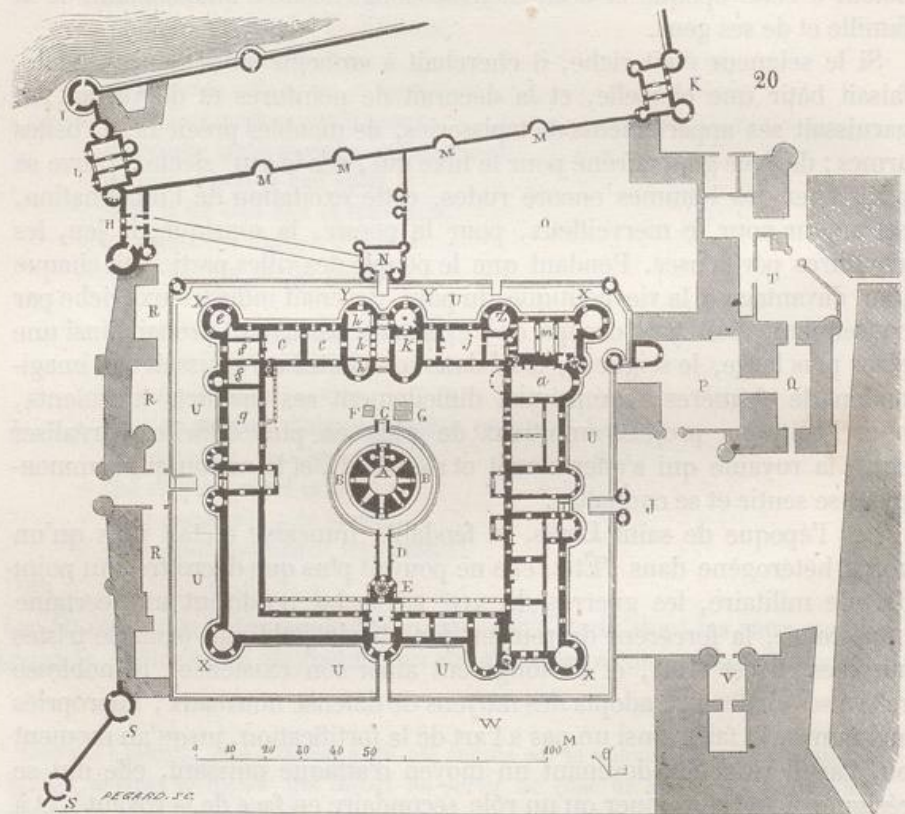
<sup>1</sup> N'avons-nous pas vu encore, à la fin du dernier siècle, la noblesse française agir en face des grandes émotions populaires comme elle avait agi, deux siècles et demi plus tôt, en face de l'artillerie ?



Mais nous n'en sommes pas encore arrivés à cette époque de transition où le château n'est plus qu'un vain simulacre de défense militaire, et cache encore, par un reste des traditions antérieures, la maison de plaisance sous une apparence guerrière.

Revenons au Louvre, non plus au Louvre de Philippe-Auguste, mais au Louvre tel que l'avait laissé Charles V, c'est-à-dire à la forteresse qui se transforme en palais réunissant les recherches d'une habitation royale à la défense extérieure.

Voici (20) le plan du rez-de-chaussée du château du Louvre réparé et



reconstruit en grande partie sous Charles V<sup>1</sup>. Philippe-Auguste avait bâti le château du Louvre en dehors de l'enceinte de Paris, pour défendre les bords de la Seine en aval contre des ennemis arrivant de la basse Seine, et aussi pour maintenir la ville sous son autorité, tout en conservant sa liberté d'action. C'était comme un fort détaché protégeant la ville et se défendant au besoin contre ses habitants. Notre plan, ou plutôt celui de M. le comte de Clarac, dressé sur des données passablement exactes quant

<sup>1</sup> Ce plan est réduit sur celui donné par M. le comte de Clarac dans son *Musée de sculpture ant. et mod.*, 1826-1827.



aux dispositions générales, fait voir en S, H, L, I des parties de l'enceinte de Paris élevée par Philippe-Auguste. La configuration générale de ce plan, qui se rapporte à la description de Guillaume de Lorris, fait voir que Charles V conserva les tours, les portes et le donjon du XIII<sup>e</sup> siècle. La description de Guillaume de Lorris n'existerait-elle pas, que la forme, le diamètre, l'espacement des tours, la disposition des portes se rapprochent bien plus du système défensif adopté au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle que de celui du XIV<sup>e</sup>. Le tableau conservé autrefois dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et qui date du commencement du XV<sup>e</sup> siècle, représentant le Louvre et l'abbaye, les gravures d'Israël Sylvestre, n'indiquent pas, pour les tours, les dispositions de défense usitées du temps de Charles V, mais bien plutôt celles employées du temps de saint Louis. Toutefois, Charles V suréleva les courtines et y adossa des bâtiments d'habitation (c'est l'opinion de Sauval); il fit bâtir le grand escalier et la galerie mettant le donjon en communication avec la porte du nord. Peut-être qu'il franchit le périmètre du château de Philippe-Auguste, du côté J vers l'ouest, en élevant sur ce point des corps de logis très-épais. Il semblerait que les constructions primitives s'arrêtaient de ce côté à la tour Z, et que le mur intérieur de l'aile occidentale était l'ancienne courtine. Alors le donjon, plus rapproché de cette courtine, devait mieux commander la campagne vers le point où une attaque sérieuse était le plus à craindre. Les constructions entreprises par Charles V furent confiées à Raimond du Temple, son « bien aimé sergent d'armes et maçon <sup>1</sup>. »

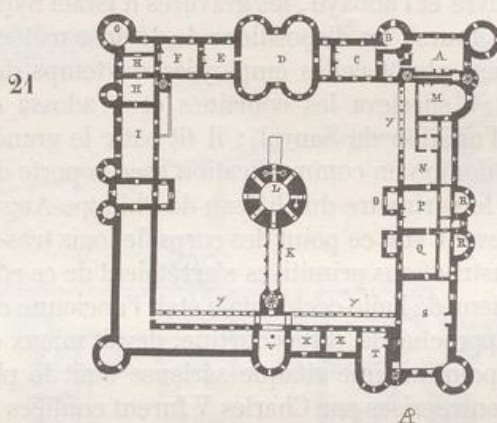
La porte de la ville (voy. la fig. 20) donnait issue entre deux murs flanqués de tourelles, le long de la rivière, et aboutissait à une première porte extérieure K donnant sur la berge, au point où se trouve aujourd'hui le balcon de la galerie d'Apollon. A côté de cette porte était la tour du Bois, qui correspondait à la tour de Nesle sur l'emplacement de l'Institut. On entrait, de la ville, dans les lices du Louvre par la porte H; c'était la porte principale. Mais, pour pénétrer dans le château, il fallait traverser un châtelet N construit en avant du fossé. La tour I faisait le coin sur la Seine, vers Paris. En A était le donjon de Philippe-Auguste, entouré de son fossé particulier B; son entrée en C était protégée par un corps de garde G. En F était une fontaine. Un large fossé à fond de cuve, avec contrescarpe revêtue, chemin de ronde et échauguettes, régnait en U tout autour du château. Les basses-cours du côté de la ville se trouvaient en R entre la muraille de Philippe-Auguste et le fossé. Du côté du nord, en W, et sur le terre-plain O, étaient plantés des jardins avec treilles. Les tours d'angle X et la porte principale avec ses deux tours Y devaient appartenir

<sup>1</sup> Voy. les *Titres concern. Raimond du Temple, archit. du roi Charles V*. Bib. de l'École des chartes, 2<sup>e</sup> série, t. III, p. 55. Raimond du Temple cumulait, auprès du roi Charles V, les fonctions de sergent d'armes et de maître des œuvres, et les titres dont il est ici question font connaître les sentiments d'estime que le roi de France professait pour son garde-du-corps, architecte.



à la construction du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle. La chapelle était en *a* ; en *m*, un grand vestibule servant de salle des gardes. Les appartements de la reine tenaient l'aile *h, c, e, f, k, j* ; le jeu de paume, la salle *g*. Le bâtiment *V* contenait la ménagerie, et ceux *P, T, Q* le service de l'artillerie depuis Charles V. Ce qui faisait l'orgueil de Raimond du Temple était l'escalier à vis *E*, qui passait pour un chef-d'œuvre, construction à jour, ornée de niches et statues représentant les rois de France ; puis la galerie *D* mettant le donjon en communication avec le premier étage de l'aile du nord.

Au premier étage (21), la chambre des comptes occupait en *D* le dessus



de la porte principale ; la salle des joyaux (le trésor de Charles V était fort riche en objets d'or et d'argent) était placée en *A* au-dessus de la salle des gardes, et la bibliothèque dans la tournelle *B*<sup>1</sup>. Le cabinet du roi était en *C* ; la chambre des requêtes en *E* ; la chambre à coucher du roi en *F*, son oratoire en *G* ; un cabinet et une salle de bain en *H, H*. Le jeu de paume prenait la hauteur du rez-de-chaussée et du premier étage en *I*. Une chapelle haute en *M* se trouvait au-dessus de la chapelle basse, cette dernière étant réservée aux gens du château. En *N*, le roi possédait une seconde chambre à coucher, précédée d'une antichambre *P*, d'un oratoire *O*, d'une salle de bain et cabinet *R, R*. La salle de parade (du Trône) était en *Q*, et la grand'salle dite de Saint-Louis en *S*. Il existait un appartement d'honneur avec salle de parade en *V, X, T*. Le premier étage du donjon *L* était divisé en quatre pièces contenant une chambre, un oratoire et des cabinets. Les galeries *Y* ou portiques servaient de communication pour le service, et, comme nous l'avons dit plus haut, la galerie *K* donnait entrée dans le donjon, au premier étage.

Au moyen du tableau de Saint-Germain-des-Prés, des gravures d'Israël Sylvestre et d'un dessin du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle qui est en notre possession, nous avons essayé de restituer une vue cavalière du château

<sup>1</sup> La bibliothèque de Charles V était nombreuse et riche ; c'est dans cette petite salle ronde que se forma l'un des noyaux de la Bibliothèque impériale.



22



du Louvre de Charles V; nous la donnons ici (22). L'aspect que nous avons

T. III.

18



choisi est celui du sud-est, car c'est sur ce côté du Louvre que l'on peut réunir le plus de documents antérieurs aux reconstructions des *xvi<sup>e</sup>* et *xvii<sup>e</sup>* siècles. Notre vue montre la quantité de défenses qui protégeaient les abords du château, et le soin apporté par Charles V dans les reconstructions; elle fait comprendre comment les tours de Philippe-Auguste avaient dû être engagées par la surélévation des courtines servant de façades extérieures aux bâtiments neufs. Vers le nord, on aperçoit l'escalier de Raimond du Temple et les riches bâtiments auxquels il donnait accès. Du côté de l'est, sur le devant de notre dessin, passe l'enceinte de la ville bâtie par Philippe-Auguste, terminée sur la Seine par une haute tour qui subsista jusqu'au commencement du *xvii<sup>e</sup>* siècle; derrière cette tour sont les deux portes, l'une donnant entrée dans la ville le long de la première enceinte du Louvre, l'autre entrant dans cette enceinte. Ce front de l'enceinte de Paris, bâti par Philippe-Auguste, se défendait nécessairement du dehors au dedans depuis la Seine jusqu'à la barrière des Sergents; c'est-à-dire que le fossé de ses courtines et tours était creusé du côté de la ville et non du côté du Louvre. Cette portion d'enceinte dépendait ainsi du château et le protégeait contre les entreprises des habitants.

Du temps de Charles V, le château du Louvre et ses dépendances contenaient tout ce qui est nécessaire à la vie d'un prince. Il y avait, dit Sauval, « la maison du four, la panneterie, la sausserie, l'épicerie, la « pâtisserie, le garde-manger, la fruiterie, l'échançonnerie, la bouteillerie, « le lieu où l'on fait l'hypocras.... On y trouvait la fourerie, la lingerie, « la pelleterie, la lavanderie, la tailleurie, le buchier, le charbonnier; de « plus la conciergerie, la maréchaussée, la fauconnerie, l'artillerie, outre « quantité de celliers et de poulaillers ou galliniers, et autres appartements de cette qualité. » Les bâtiments de l'artillerie, situés au sud-ouest, avaient une grande importance. Ils sont indiqués dans notre plan (fig. 20), en P, Q, T. « Dans le compte des baillis de France rendu en la « Chambre en 1295, dit Sauval, il est souvent parlé des cuirs, des nerfs « de bœuf, et des arbalètes gardées dans l'artillerie du Louvre.... Lorsque « les Parisiens s'emparèrent du Louvre en 1358, ils y trouvèrent engins, « canons, arbalètes à tour, garrots et autre artillerie en grande quantité... » Le maître de l'artillerie y était logé, y possédait un jardin et des étuves; en 1391, quoique l'artillerie à feu fût déjà connue, elle n'était guère employée à la défense des places fortes. Il y avait encore, ajoute Sauval, à cette époque, « une chambre pour les empenneresses, qui empennoient « les sagettes et viretons; de plus un atelier où l'on ébauchoit tant les « viretons que les flèches, avec une armoire à trois pans (trois côtés), « longue de cinq toises, haute de sept pieds, large de deux et demi, où « étoient enfermés les cottes de mailles, platers, les bacinets, les haches, « les épées, les fers de lance et d'archegayes, et quantité d'autres sortes « d'armures nécessaires pour la garnison du Louvre. » Ainsi, au *xiv<sup>e</sup>* siècle, un château devait contenir non-seulement ce qui était nécessaire à la vie journalière, mais de nombreux ateliers propres à la confection et à



l'entretien des armes; il devait se suffire à lui-même sans avoir besoin de recourir aux fournisseurs du dehors. Comme l'abbaye du XII<sup>e</sup> siècle, le château féodal formait une société isolée, une petite ville renfermant ses soldats, ses ouvriers, fabricants, sa police particulière. Résidence royale, le château du Louvre avait, comme tous les châteaux féodaux, dans ses basses-cours, des fermiers qui, par leurs baux, devaient fournir la volaille, les œufs, le blé; il possédait en outre une ménagerie bâtie par Philippe de Valois, en 1333, sur l'emplacement de granges achetées à Geoffroi et Jacques Vauriel; de beaux jardins, plantés à la mode du temps, c'est-à-dire avec treilles, plants de rosiers, tonnelles, préaux, quinconces<sup>1</sup>.

Le plan carré ou parallélogramme paraît avoir été adopté pour les châteaux féodaux de plaine depuis le XIII<sup>e</sup> siècle; mais il est rare de rencontrer, ainsi que nous l'avons dit précédemment, le donjon placé au milieu du rectangle; cette disposition est particulière au château du Louvre. Au château de Vincennes, bâti pendant le XIV<sup>e</sup> siècle, le donjon est placé le long de l'un des grands côtés, et pouvait, dès lors, se rendre indépendant de l'enceinte en ayant sa poterne s'ouvrant directement sur les dehors; mais il faut voir dans le château de Vincennes une place forte, une vaste enceinte fortifiée, plutôt qu'un château proprement dit<sup>2</sup> (VOY. ARCHITECTURE MILITAIRE). Les tours carrées qui flanquent ses courtines appartiennent bien plus à la défense des villes et places fortes de cette époque qu'à celle des châteaux.

Un des caractères particuliers aux châteaux de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et du XIV<sup>e</sup>, c'est l'importance relative des tours, qui sont, sauf de rares exceptions, cylindriques, d'un fort diamètre, épaisses dans leurs œuvres, hautes et très-saillantes en dehors des courtines, de manière à les bien flanquer. Les engins d'attaque s'étant perfectionnés pendant le XIII<sup>e</sup> siècle, on avait jugé nécessaire d'augmenter le diamètre des tours, de faire leurs murs plus épais et de rendre leur commandement très-puissant. Cette observation vient encore appuyer notre opinion sur la date des défenses du

<sup>1</sup> Lorsque Charles V veut faire les honneurs de son Louvre à l'empereur Charles IV, il y fait conduire ce prince en bateau : « Au Louvre arrivèrent ; le Roy monstra à l'Empereur les beauls murs et maçonages qu'il avoit fait au Louvre édifier ; l'Empereur, son filz et ses barons moult bien y logia, et partout estoit le lieu moult richement paré ; en la sale dina le Roy, les barons avec lui, et l'Empereur en sa chambre. » (*Des faits du sage Roy Charles V*, Christine de Pizan, ch. XLII.)

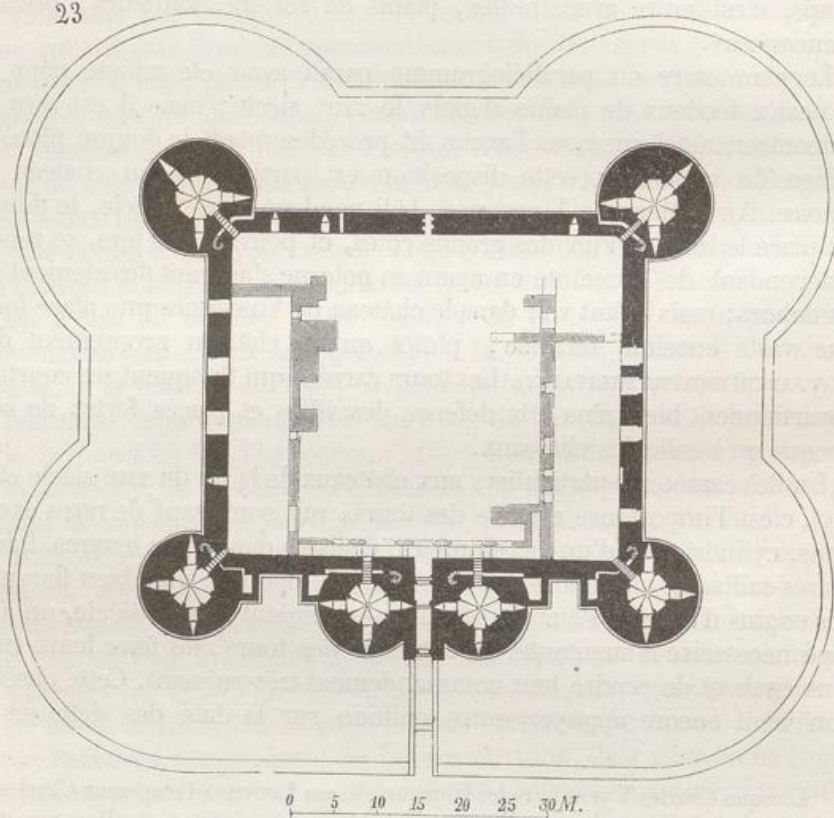
<sup>2</sup> Ce qui prouve encore que la place de Vincennes n'avait pas été considérée par son fondateur comme un château, c'est ce passage de Christine de Pisan, extrait de son *Livre des faits et bonnes meurs du sage Roy Charles V*. « Item, dehors Paris, le chastel du bois de Vincenes, qui moult est notable et bel, avoit entencion (le roi) de faire ville fermée ; et là aroit establee en beauls manoirs la demeure de pluseurs seigneurs, chevaliers et autres ses mieulz amez, et à chascun y asseneroit rente à vie selon leur personne : celleci lieu vout le Roy qu'il fust franc de toutes servitudes, n'aucune charge par le temps avenir, ne redevance demander. » Chap. XI.



Louvre. Si Charles V les eût rebâties, il n'eût certainement pas conservé ces tours d'un faible diamètre et passablement engagées dans les courtines.

Le château de Villandraut près Bazas, bâti vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, nous fait voir déjà des tours très-fortes, et saillantes sur les courtines, flanquant à chaque angle un parallélogramme de 47<sup>m</sup>,50 sur 39<sup>m</sup>,00 dans œuvre. Ce château, publié déjà par la Commission des monuments historiques de la Gironde, et dont nous donnons le plan (23), est parfaitement

23



régulier, comme presque tous les châteaux de plaine; son unique entrée est flanquée de deux tours très-fortes et épaisses; des logements étaient disposés à l'intérieur le long des quatre faces, de manière à laisser une cour de 25<sup>m</sup>,00 sur 30<sup>m</sup>,00 environ<sup>1</sup>. Ici, pas de donjon, ou plutôt le

<sup>1</sup> M. Jules Quicherat a trouvé, dans la province de Burgos (vieille Castille), un village qui porte le nom de ce château devenu célèbre, au XIII<sup>e</sup> siècle, par le séjour qu'y fit l'archevêque Bertrand de Goth, après l'avoir fait reconstruire. Selon M. Quicherat, au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, un cadet de Biscaye, don Alonzo Lopès, apanagé de Villandraut (villa Andrando), eut deux fils, dont le plus jeune, don André,



château lui-même compose un véritable donjon entouré de fossés larges et profonds. Les dépendances, et probablement des enceintes extérieures, protégeaient cette forteresse, qui était très-bien défendue pour l'époque, puisque, en 1592, les ligueurs s'étant emparés de la place, le maréchal de Matignon dut en faire le siège, qui fut long et opiniâtre, les assiégés ne s'étant rendus qu'après avoir essuyé douze cent soixante coups de canon. Les tours du château de Villandraut ont 27<sup>m</sup>,00 de hauteur, non compris les couronnements qui sont détruits, sur 11<sup>m</sup>,00 et 12<sup>m</sup>,00 de diamètre ; elles commandent de beaucoup les courtines, dont l'épaisseur est de 2<sup>m</sup>,70. Ce plan paraît avoir été fréquemment suivi à partir de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, pour les châteaux de plaine d'une médiocre étendue; toutefois l'importance que l'on attachait à la défense des portes (point vers lequel tendaient tous les efforts de l'assaillant avant l'artillerie à feu) fit que l'on ne se contenta pas seulement des deux tours flanquantes, et qu'on éleva en avant un châtelet isolé au milieu du fossé. C'est ainsi qu'était défendue la porte du château de Marcoucies, élevé, sous Charles VI, par Jean de Montaigu. Ces châtelets remplaçaient les anciennes barbicanes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, qui, le plus souvent, n'étaient que des ouvrages de terre et de bois, et furent remplacés à leur tour, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, par des boulevards en terre, avec ou sans revêtements, faits pour recevoir du canon.

Sous Philippe le Hardi, Philippe le Bel et Philippe de Valois, les dispositions des châteaux se modifient peu ; la France n'avait pas à lutter contre les invasions étrangères ; elle était forte et puissante ; la noblesse féodale semblait se résigner à laisser prendre à la monarchie une plus grande place dans l'État. Saint Louis n'avait vu qu'un péril pour le trône ; c'était celui qu'il avait eu à combattre dans sa jeunesse : le pouvoir démesuré des grands vassaux. Pendant qu'il cherchait, par de nouvelles institutions, à conjurer à jamais un danger qui avait failli lui faire perdre la couronne de Philippe-Auguste ; qu'il ruinait ses barons, empiétait sur leurs droits et les mettait dans l'impossibilité d'élever des forteresses, il cédait une partie des provinces françaises au roi Henri III d'Angleterre, par des considérations toutes personnelles et dont il est bien difficile aujourd'hui de reconnaître la valeur. Aux yeux de l'histoire, cette concession est une faute grave, peut-être la seule commise par ce prince ; elle eut, cent ans plus tard, des résultats désastreux, et provoqua les longs revers de la France pendant les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles ; elle eut encore pour effet, contrairement aux tendances de celui qui l'avait commise, de prolonger l'existence

vint en France à la suite de Blanche de Castille, et s'arrêta en Guienne près Bazas, dans le lieu qui a conservé le nom de Villandraut. Un demi-siècle plus tard, l'alliance de la fille ou petite-fille d'André avec un membre de la famille de Goth fit passer cette seigneurie dans cette maison, et bientôt dans la possession de celui qui, d'abord archevêque de Bordeaux, ne tarda pas à être élevé dans la chaire de saint Pierre, sous le nom de Clément V. 1306-1316. (*Comm. des mon. hist. de la Gironde.*)



de la féodalité : car, pendant ces guerres funestes, ces troubles et cette fermentation incessants, les seigneurs, reprenant leurs allures de chefs de bandes, vendant tour à tour leurs services à l'un et à l'autre parti, quelquefois aux deux à la fois, regagnèrent cette indépendance, cet esprit d'isolement, de domination sans contrôle, qui, sous les derniers Carolingiens, les avaient poussés à s'enfermer dans des demeures imprenables pour, de là, se livrer à toutes sortes de méfaits et d'actes d'agression. Après une première crise terrible, la France, sous Charles V, retrouva pendant quelques années le repos et la prospérité. De tous côtés, les seigneurs, instruits sur ce qu'ils pouvaient redouter du peuple par la Jacquerie, et de la prédominance croissante des habitants des cités, songèrent à mettre leurs demeures en état de résister aux soulèvements populaires, aux empiétements de la royauté et aux courses périodiques des ennemis du dehors. Déjà habitués au luxe, à une vie recherchée cependant, les seigneurs qui élevèrent des châteaux, vers la fin du *xiv<sup>e</sup>* siècle, modifièrent leurs anciennes résidences, en leur donnant une apparence moins sévère, se plurent à y introduire de la sculpture, à rendre les bâtiments d'habitation plus étendus et plus commodes, à les entourer de jardins et de vergers, en modifiant le système défensif de manière à pouvoir résister plus efficacement à l'agression extérieure avec des garnisons moins nombreuses mais plus aguerries. Sous ce rapport, les châteaux de la fin du *xiv<sup>e</sup>* siècle sont fort remarquables, et les crises par lesquelles la féodalité avait dû passer lui avaient fait faire de notables progrès dans l'art de fortifier ses demeures. Ce ne sont plus, comme au *xii<sup>e</sup>* siècle, des enceintes étendues assez basses, flanquées de quelques tours étroites, isolées, protégées par un donjon et ne contenant que des bâtiments de peu de valeur, mais de nobles et spacieux corps de logis adossés à des courtines très-élevées, bien flanqués par des tours rapprochées et formidables, réunies par des chemins de ronde couverts, munis également dans tout leur pourtour de bonnes défenses. Le donjon se fond dans le château; il n'est plus qu'un corps de logis dominant les autres, dont les œuvres sont plus épaisses et mieux protégées; le château tout entier devient comme un vaste donjon bâti avec un grand soin dans tous ses détails. Déjà le système de défense isolée perd de son importance; le seigneur paraît se moins défier de sa garnison, car il s'efforce de la réduire autant que possible et de gagner, par les dispositions défensives d'ensemble, ce qu'il perd en hommes. La nécessité faisait loi; après les effroyables désordres qui ensanglantèrent la France, et particulièrement les provinces voisines de l'Île-de-France, vers le milieu du *xiv<sup>e</sup>* siècle, après que la Jacquerie eut été étouffée, les campagnes, les villages et même les petits bourgs s'étaient dépeuplés; les habitants s'étaient réfugiés dans les villes et bourgades fermées. Lorsque le calme fut rétabli, les seigneurs revenant de courses ou des prisons d'Angleterre trouvèrent leurs terres abandonnées, partant leurs revenus réduits à rien. Les villes affranchissaient les paysans qui s'étaient réfugiés derrière leurs murailles de la



servitude de main-morte, des corvées et vexations de toutes natures auxquelles ils étaient soumis sur les terres seigneuriales. Les barons furent obligés, pour repeupler leurs domaines, de faire des concessions, c'est-à-dire d'offrir à leurs sujets émigrés ainsi qu'à ceux qui menaçaient d'abandonner leurs domaines les avantages qu'ils trouvaient dans les villes. C'est ainsi qu'Enguerrand VII, sire de Coucy, en rentrant en France après avoir été envoyé en Angleterre comme otage de la rançon du roi Jean, se vit contraint d'accorder à vingt-deux des bourgs et villages qui relevaient de son château une charte collective d'affranchissement. Cette charte, dont le texte nous est conservé, explique clairement les motifs qui l'avaient fait octroyer; en voici quelques passages : « ..... Lesquelles personnes  
 « (nos hommes et femmes de main-morte et de fourmariaige <sup>1</sup>) en allant  
 « demourer hors de nostre dicte terre, en certains lieux, se affranchissent  
 « sanz nostre congié et puet afranchir toutes fois que il leur plaist; et  
 « pour haine d'icelle servitude plusieurs personnes délaissent à demourer  
 « en nostre dicte terre, et par ce est et demoure icelle terre en grant  
 « partie non cultivée, non labourée et en riez (en friche), pourquoy nostre  
 « dicte terre en est grandement moins valable; et pour icelle servitude  
 « détruire et mettre au néant, ont ou temps passé nos devanciers sei-  
 « gneurs de Coucy, et par espécial nostre très-chéer et amé père, dont  
 « Diex ait l'âme, esté requis de par les habitans pour le temps en ladicte  
 « terre, en offrant par iceulz certaine revenue perpétuelle..... Et depuis  
 « que nous fûmes venus en aaige et que nous avons joy pleinement de  
 « nostre dicte terre, les habitanz de nos villes de nostre dicte terre sont  
 « venuz par plusieurs foiz devers nous, en nous requerant que ladicte  
 « coustume et usaige vouldissions destruire et mettre au néant, et (de)  
 « nostre dicte terre et villes, tous les habitans présens et advenir demou-  
 « rans en icelles, afranchir desdites servitudes et aultres personnelles  
 « quelzconques à tous jours perpétuellement, en nous offrant de chacune  
 « ville, ou pour la plus grande partie desdictes villes, certaine rente et  
 « revenue d'argent perpétuelle pour nous, nos successeurs, etc.....  
 « Nous franchissons du tout, de toutes mortes mains et fourmariaige et  
 « leur donnons pleine et entière franchise et à chascun d'eux perpétuel-  
 « ment et à touz jours tant pour estre clerc comme pour avoir tous aultres  
 « estats de franchise; sans retenir à nous servitude ne puissance de  
 « acquérir servitude aulcune sur eulx..... Toutes lesquelles choses dessus  
 « dictes nous avons fait et faisons, se il plaist au roy nostre sire, auquel  
 « seigneur nous supplions en tant que nous povons que pour accroistre et  
 « profiter le fief que nous tenons de luy, comme dessus est dict, il veille  
 « confirmer, loer et aprouver les choses dessus dictes..... L'an  
 « MCCCLXVIII au mois d'aoust... » Le roi confirma cette charte au mois de novembre suivant <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Fourmariaige, forimarige, taxe qu'un serf était tenu de payer à son seigneur pour pouvoir épouser une femme de condition libre ou une serve d'un autre seigneur.

<sup>2</sup> *Hist. de Coucy-le-Château*, par Melleville; Laon, 1848.



La nécessité seule pouvait obliger les seigneurs féodaux à octroyer de ces chartes d'affranchissement, qui leur assuraient à la vérité des revenus fixes (car les sujets des bourgs, villes et villages, ne les obtenaient qu'en payant au seigneur une rente annuelle), mais qui leur enlevaient des droits dont ils abusaient souvent, mettaient à néant des ressources de toutes natures que, dans l'état de féodalité pure, les barons savaient trouver au milieu des populations qui vivaient sur leurs domaines. Une fois les revenus des seigneurs limités, établis par des chartes confirmées par le roi, il fallait songer à limiter les dépenses, à diminuer ces garnisons dispendieuses, à prendre un train en rapport avec l'étendue des rentes fixes, et dont les sujets n'étaient pas disposés à augmenter la quotité. D'un autre côté, le goût du luxe, des habitations plaisantes, augmentait chez les barons, ainsi que le besoin d'imposer aux populations par un état de défense respectable, car l'audace de sujets auxquels on est contraint de faire des concessions s'accroît en raison de l'étendue même de ces concessions.

Plus la nation tendait vers l'unité du pouvoir, plus la féodalité, opposée à ce principe par son organisation même, cherchait, dans ses châteaux, à former comme une société isolée, en opposition permanente contre tout acte émané soit du roi et de ses parlements, soit du sentiment populaire. Ne pouvant arrêter le courant qui s'était établi depuis saint Louis et ne voulant pas le suivre, les seigneurs cherchaient du moins à lui faire obstacle par tous les moyens en leur puissance. Sous des princes dont la main était ferme et les actes dictés par une extrême prudence, cette conspiration permanente de la féodalité contre l'unité, l'ordre et la discipline dans l'État, n'était pas dangereuse, et ne se trahissait que par de sourdes menées bientôt étouffées; mais si le pouvoir royal tombait en des mains débiles, la féodalité retrouvait, avec ses prétentions et son arrogance, ses instincts de désorganisation, son égoïsme, son mépris pour la discipline, ses rivalités funestes à la chose publique. Brave isolément, la féodalité agissait ainsi devant l'ennemi du pays, en bataille rangée, comme si elle eût été lâche ou traître, sacrifiant souvent à son orgueil les intérêts les plus sacrés de la nation. Vaincue par sa faute en rase campagne, elle se réfugiait dans ses châteaux, en élevait de nouveaux, ne se souciant ni de l'honneur du pays, ni de l'indépendance du souverain, ni des maux de la nation, mais agissant suivant son intérêt personnel ou sa fantaisie. Ce tableau de la féodalité sous le règne du malheureux Charles VI n'est pas assombri à dessein, il n'est que la fidèle image de cette triste époque.

« Et quant les vaillans entrepreneurs (chefs militaires), dit Alain Chartier<sup>1</sup>, dont mercy Dieu encores en a en ce royaume de bien esprouvez, « mettent peine de tirer sur champ les nobles pour aucun bienfaire, ils « delaient si longuement à partir bien enuis, et s'avancent si tost de « retourner volentiers, que à peine se puet riens bien commencer; mais

<sup>1</sup> Le *Quadrilogue invectif*, édit. de 1617, p. 447.



« à plus grant peine entretenir ne parfaire. Encores y a pis que ceste  
 « négligence. Car avec la petite voulenté de plusieurs se treuve souvent  
 « une si grant arrogance, que ceulx qui ne sçauroient riens conduire par  
 « eux ne voudroyent armes porter soubz autruy; et tiennent à deshonor  
 « neur estre subgects à celuy soubz qui leur puet venir la renommée  
 « d'honneur, que par eux ils ne voudroyent de acquerir. O arrogance  
 « aveugle de folie, et petite congnoissance de vertus! O très-périlleuse  
 « erreur en faits d'armes et de batailles! Par ta malediction sont descon  
 « fites et desordonnées les puissances, et les armes desjoinctes et divisées,  
 « quant chascun veult croire son sens et suyvre son opinion. Et pour soy  
 « cuyder equiparer aux meilleurs, font souvent telles faultes, dont ilz  
 « sont deprimez soubz tous les moindres..... En mémoire me vient, que  
 « j'ai souvent à plusieurs ouy dire : « Je n'iroye pour riens soubz le panon  
 « de tel. Car mon père ne fu onques soubz le sien. » Et ceste parolle n'est  
 « pas assez pesée, avant que dicte. Car les lignaiges ne font pas les chiefz  
 « de guerre, mais ceulx à qui Dieu, leurs sens, ou leurs vaillances, et  
 « l'auctorité du Prince en donnent la grâce, doivent estre pour telz obeitz :  
 « laquelle obéissance n'est mie rendue à personne, mais à l'office et à  
 « l'ordre d'armes (grade) et discipline de chevalerie, que chascun noble  
 « doit preferer à tout aultre honneur..... »

Cette noblesse indisciplinée qui n'avait guère conservé de l'ancienne féodalité que son orgueil, qui fuyait en partie à la journée d'Azincourt, corrompue, habituée au luxe, aimait mieux se renfermer dans de bonnes forteresses, élégamment bâties et meublées, que de tenir la campagne :

« Les bons anciens batailleurs,

dit encore Alain Chartier dans ses vers pleins d'énergie et de droiture de cœur<sup>1</sup>,

« Furent-ilz mignotz, sommeilleurs,  
 « Diffameurs, desloyaulx, pilleurs?  
 « Certes nenny.  
 « Ilz estoient bons, et tous uny.  
 « Pourquoi est le monde honny,  
 « Et sera encores comme ny  
 « A secouru.  
 « Car honneur a bien peu couru,  
 « Et n'y a on point recouru,  
 « Puisque le bon Bertran (Duguesclin) mouru.  
 « On a gueuchié  
 « Aux coups, et de costé penchié.  
 « Prouffit a honneur devanchié.  
 « On n'a point les bons avanchié.  
 « Mais mignotise,  
 « Flaterie, outrage, faintise,  
 « Vilain cueur paré de cointise,

<sup>1</sup> Le *Livre des quatre Dames*, édit. de 1617, p. 665.



- « Ont régné avec convoitise,
- « Qui a tiré ;
- « Dont tout a été deciré,
- « Et le bien public empiré.

« . . . . . »

Alors, les romans de chevalerie étaient fort en vogue; on aimait les fêtes, les tournois, les revues; chaque petit seigneur, sous cette monarchie en ruine, regrettant les concessions faites, songeait à se rendre important, à reconquérir tout le terrain perdu pendant deux siècles, non par des services rendus à l'État, mais en prêtant son bras au plus offrant, en partageant les débris du pouvoir royal, en opprimant le peuple, en pillant les villages et les campagnes, et, pour s'assurer l'impunité, les barons couvraient le sol de châteaux mieux défendus que jamais. Les mœurs de la noblesse offraient alors un singulier mélange de raffinements chevaleresques et de brigandage, de courtoisie et de marchés honteux. Au delà d'un certain point d'honneur et d'une galanterie romanesque, elle se croyait tout permis envers l'État, qui n'existait pas à ses yeux, et le peuple qu'elle affectait de mépriser d'autant plus qu'elle avait été forcée déjà de compter avec lui. Aussi est-ce à dater de ce moment que la haine populaire contre la féodalité acquit cette énergie active qui, transmise de générations en générations, éclata d'une manière si terrible à la fin du siècle dernier. Haine trop justifiée, il faut le dire! Mais ces derniers temps de la féodalité chevaleresque et corrompue, égoïste et raffinée, doivent-ils nous empêcher de reconnaître les immenses services qu'avait rendus la noblesse féodale pendant les siècles précédents?... La féodalité fut la trempe de l'esprit national en France; et cette trempe est bonne. Aujourd'hui que les châteaux seigneuriaux sont détruits pour toujours, nous pouvons être justes envers leurs anciens possesseurs; nous n'avons pas à examiner leurs intentions, mais les effets, résultats de leur puissance.

Au xi<sup>e</sup> siècle, les monastères attirent tout à eux, non-seulement les âmes délicates froissées par l'effrayant désordre qui existait partout, les esprits attristés par le tableau d'une société barbare où rien n'était assuré, où la force brutale faisait loi, mais aussi les grands caractères qui prévoyaient une dissolution générale si on ne parvenait pas à établir, au milieu de ce chaos, des principes d'obéissance et d'autorité absolue, appuyés sur la seule puissance supérieure qui ne fût pas contestée, celle de Dieu (voy. ARCHITECTURE MONASTIQUE). Bientôt, en effet, les monastères, qui renfermaient l'élite des populations, furent non-seulement un modèle de gouvernement, le seul, mais étendirent leur influence en dehors des cloîtres et participèrent à toutes les grandes affaires religieuses et politiques de l'Occident. Mais, par suite de son institution même, l'esprit monastique pouvait maintenir, régenter, opposer une digue puissante au désordre; il ne pouvait constituer la vie d'une nation, sa durée eût enfermé la civilisation dans un cercle infranchissable. Chaque ordre religieux était un centre dont on ne s'écartait que pour retomber dans la barbarie.



A la fin du XII<sup>e</sup> siècle, l'esprit monastique était déjà sur son déclin ; il avait rempli sa tâche. Alors l'élément laïque s'était développé dans les villes populeuses ; les évêques et les rois lui offrirent, à leur tour, un point de ralliement en bâtissant les grandes cathédrales (voy. CATHÉDRALE). Autre danger ; il y avait à craindre que la puissance royale, secondée par les évêques, ne soumit cette société à un gouvernement théocratique, immobile comme les anciens gouvernements de l'Égypte. C'est alors que la féodalité prend un rôle politique, peut-être à son insu, mais qu'il n'est pas moins important de reconnaître. Elle se jette entre la royauté et l'influence cléricale, empêchant ces deux pouvoirs de se confondre en un seul, mettant le poids de ses armes tantôt dans l'un des plateaux de la balance, tantôt dans l'autre. Elle opprime le peuple, mais elle le force de vivre ; elle le réveille, elle le frappe ou le seconde, mais l'oblige ainsi à se reconnaître, à se réunir, à défendre ses droits, à les discuter, à en appeler même à la force ; en lui donnant l'habitude de recourir aux tribunaux royaux, elle jette le tiers-état dans l'étude de la jurisprudence ; par ses excès mêmes, elle provoque l'indignation de l'opprimé contre l'oppresser. L'envie que causent ses privilèges devient un stimulant énergique, un ferment de haine salutaire, car il empêche les classes inférieures d'oublier un instant leur position précaire, et les force à tenter chaque jour de s'en affranchir. Mieux encore, par ses luttes et ses défiances, la féodalité entretient et aiguise l'esprit militaire dans le pays, car elle ne connaît que la puissance des armes ; elle enseigne aux populations urbaines l'art de la fortification ; elle les oblige à se garder ; elle conserve d'ailleurs certains principes d'honneur chevaleresque que rien ne peut effacer, qui relevèrent l'aristocratie pendant les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, et qui pénétrèrent peu à peu jusque dans les plus basses classes de la société.

Il en est de l'éducation des peuples comme de celle des individus, qui, lorsqu'ils sont doués d'un tempérament robuste, apprennent mieux la vie sous des régents fantasques, durs et injustes même, que sous la main indulgente et paternelle de la famille. Sous le règne de Charles VI, la féodalité défendant mal le pays, le trahissant même, se fortifiant mieux que jamais dans les domaines, n'ayant d'autres vues que la satisfaction de son ambition personnelle, dévastant les campagnes et les villes sous le prétexte de nuire à tel ou tel parti, met les armes dans les mains du peuple, et Charles VII trouve des armées.

Si les provinces françaises avaient passé de l'influence monastique sous un régime monarchique absolu, elles eussent eu certainement une jeunesse plus heureuse et tranquille, leur agglomération sous ce dernier pouvoir eût pu se faire sans secousses violentes ; mais auraient-elles éprouvé ce besoin ardent d'union, d'unité nationale qui fait notre force aujourd'hui et qui tend tous les jours à s'accroître ? C'est douteux. La féodalité avait d'ailleurs un avantage immense chez un peuple qui se développait : elle entretenait le sentiment de la responsabilité personnelle, que le pouvoir monarchique absolu tend au contraire à éteindre ; elle habituaît chaque



individu à la lutte ; c'était un régime dur, oppressif, vexatoire, mais sain. Il secondait le pouvoir royal en forçant les populations à s'unir contre les châtelains divisés, à former un corps de nation.

Parmi les lois féodales qui nous paraissent barbares, il en était beaucoup de bonnes et dont nous devons, à nos dépens, reconnaître la sagesse, aujourd'hui que nous les avons détruites. L'inaliénabilité des domaines, les droits de chasse et de pêche entre autres, n'étaient pas seulement avantageux aux seigneurs, ils conservaient de vastes forêts, des étangs nombreux dont le défrichement et l'assèchement deviennent la cause de désastres incalculables pour le territoire, en nous envoyant ces inondations et ces sécheresses périodiques qui commencent à émouvoir les esprits disposés à trouver que tout est pour le mieux dans notre organisation territoriale actuelle. A cet égard, il est bon d'examiner d'un œil non prévenu ces lois remplies de détails minutieux sur la conservation des domaines féodaux. Ces lois sont dictées généralement par la prudence, par le besoin d'empêcher la dilapidation des richesses du sol. Si aujourd'hui, malgré tous les soins des gouvernements armés de lois protectrices, sous une administration pénétrant partout, il est difficile d'empêcher les abus de la division de la propriété, dans quels désordres la culture des campagnes ne serait-elle pas tombée au moyen âge, si la féodalité n'eût pas été intéressée à maintenir ses privilèges de possesseurs de terres, privilèges attaqués avec plus de passion que de réflexion, par un sentiment d'envie plutôt que par l'amour du bien général. Si ces privilèges sont anéantis pour jamais ; s'ils sont contraires au sentiment national, ce que nous reconnaissons ; s'ils ne peuvent trouver place dans notre civilisation moderne, constatons du moins ceci : c'est qu'ils n'étaient pas seulement profitables aux grands propriétaires du sol, mais au sol lui-même, c'est-à-dire au pays. Laissons donc de côté les discours banals des détracteurs attardés de la féodalité renversée, qui ne voient, dans chaque seigneur féodal, qu'un petit tyran tout occupé à creuser des cachots et des oubliettes ; ceux de ses amis qui nous veulent représenter ces barons comme des chevaliers défenseurs de l'opprimé et protecteurs de leurs vassaux, couronnant des rosières, et toujours prêts à monter à cheval pour Dieu et le roi ; mais prenons la féodalité pour ce qu'elle fut en France, un stimulant énergique, un de ces éléments providentiels qui concoururent (aveuglement, peu importe) à la grandeur de notre pays ; respectons les débris de ses demeures, car c'est peut-être à elles que nous devons d'être devenus en Occident la nation la plus unie, celle dont le bras et l'intelligence ont pesé et pèseront longtemps sur les destinées de l'Europe.

Examinons maintenant cette dernière phase, brillante encore, de la demeure féodale, celle qui commence avec le règne de Charles VI.

La situation politique du seigneur s'était modifiée ; il ne pouvait plus compter, comme dans les beaux temps de la féodalité, sur le service de ses hommes des villages et campagnes (ceux-ci ayant manifesté leur haine profonde pour le système féodal) ; il savait que leur concours forcé eût été



plus dangereux qu'utile : c'était donc à leurs vassaux directs, aux chevaliers qui tenaient des fiefs dépendant de la seigneurie et à des hommes faisant métier des armes qu'il fallait se fier, c'est-à-dire à tous ceux qui étaient mus par les mêmes intérêts et les mêmes goûts ; c'est pourquoi le château de la fin du *xiv<sup>e</sup>* siècle prend, plus encore qu'avant cette époque, l'aspect d'une forteresse, bien que la puissance féodale ait perdu la plus belle part de son prestige. Le château du commencement du *xv<sup>e</sup>* siècle proteste contre les tendances populaires de son temps, il s'isole et se ferme plus que jamais ; les défenses deviennent plus savantes parce qu'elles ne sont garnies que d'hommes de guerre. Il n'est plus une protection pour le pays, mais un refuge pour une classe privilégiée qui se sent attaquée de toutes parts, et qui fait un suprême effort pour ressaisir la puissance.

Au *xii<sup>e</sup>* siècle, le château de Pierrefonds, ou plutôt de Pierre-fonts, était déjà un poste militaire d'une grande importance, possédé par un comte de Soissons, nommé Conon. Il avait été, à la mort de ce seigneur qui ne laissait pas d'héritiers, acquis par Philippe-Auguste, et ce prince avait confié l'administration des terres à un bailli et un prévôt, abandonnant la jouissance des bâtiments seigneuriaux aux religieux de Saint-Sulpice. Par suite de cette acquisition, les *hommes coutumiers* du bourg avaient obtenu du roi une « charte de commune qui proscrivait l'exercice « des droits de servitude, de main-morte et de formariage..... et en « reconnaissance de cette immunité, les bourgeois de Pierrefonds devaient « fournir au roi soixante sergents, avec une voiture attelée de quatre « chevaux <sup>1</sup>. » Par suite de ce démembrement de l'ancien domaine, le château n'était guère plus qu'une habitation rurale ; mais sous le règne de Charles VI, Louis d'Orléans, premier duc de Valois, jugea bon d'augmenter ses places de sûreté, et se mit en devoir, en 1390, de faire reconstruire le château de Pierrefonds sur un point plus fort et mieux choisi, c'est-à-dire à l'extrémité du promontoire qui domine une des plus riches vallées des environs de Compiègne, en profitant des escarpements naturels pour protéger les défenses sur trois côtés, tandis que l'ancien château était assis sur le plateau même, à cinq cents mètres environ de l'escarpement. La bonne assiette du lieu n'était pas la seule raison qui dût déterminer le choix du duc d'Orléans. Si l'on jette les yeux sur la carte des environs de Compiègne, on voit que la forêt du même nom est environnée de tous côtés par des cours d'eau, qui sont : l'Oise, l'Aisne et les deux petites rivières de Vandi et d'Automne. Pierrefonds, appuyé à la forêt vers le nord, se trouvait ainsi commander un magnifique domaine facile à garder sur tous les points, ayant à sa porte une des plus belles forêts des environs de Paris. C'était donc un lieu admirable, pouvant servir de refuge et offrir les plaisirs de la chasse au châtelain. La cour de Charles VI était très-adonnée au luxe, et parmi les grands vassaux de ce

<sup>1</sup> *Compiègne et ses environs*, par L. Ewig.



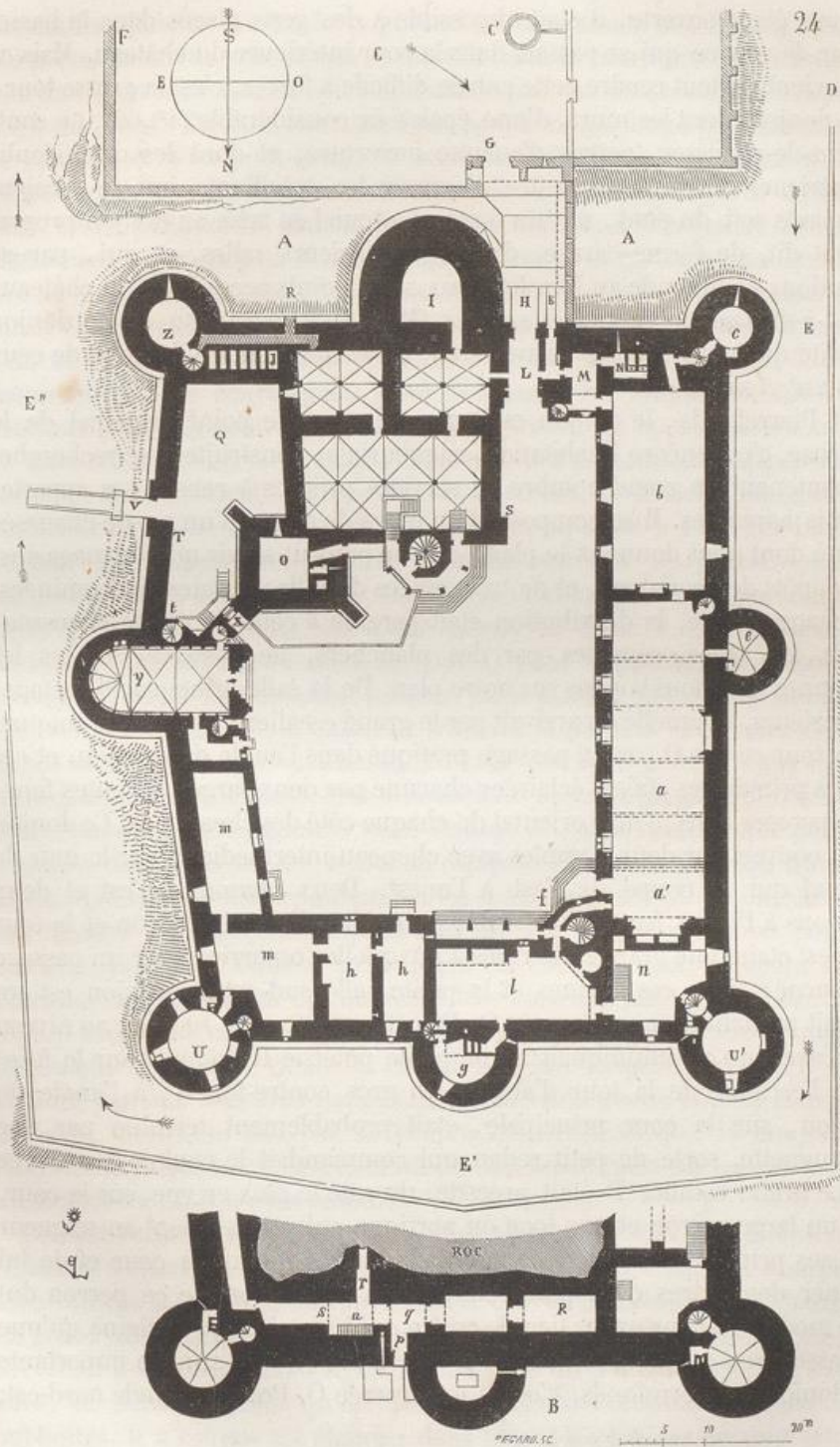
prince, Louis d'Orléans était un des seigneurs les plus magnifiques, aimant les arts, instruit, ce qui ne l'empêchait pas d'être plein d'ambition et d'amour du pouvoir; aussi voulut-il que son nouveau château fût, à la fois, une des plus somptueuses résidences de cette époque et une forteresse construite de manière à défier toutes les attaques. Monstrelet en parle comme d'une place de premier ordre et un lieu admirable.

Pendant sa construction, le château de Pierrefonds, défendu par Bosquiaux, capitaine du parti des Armagnacs, fut attaqué par le comte de Saint-Pol, envoyé par Charles VI pour réduire les places occupées par son frère; Bosquiaux, plutôt que de risquer de laisser assiéger ce beau château encore inachevé, sur l'avis du duc d'Orléans, rendit la place, qui, plus tard, lui fut restituée. Le comte de Saint-Pol ne la quitta toutefois qu'en y mettant le feu. Louis d'Orléans répara le dommage et acheva son œuvre. En 1420, le château de Pierrefonds, dont la garnison était dépourvue de vivres et de munitions, ouvrit ses portes aux Anglais. Charles d'Orléans et Louis XII complétèrent cette résidence; toutefois il est à croire que ces derniers travaux ne consistaient guère qu'en ouvrages intérieurs, car la masse encore imposante des constructions appartient aux commencements du xv<sup>e</sup> siècle.

Le château de Pierrefonds, dont nous donnons le plan (24), au niveau du rez-de-chaussée de la cour<sup>1</sup>, est à la fois une forteresse de premier ordre et une résidence renfermant tous les services destinés à pourvoir à l'existence d'un grand seigneur et d'une nombreuse réunion de chevaliers. Séparée du plateau à l'extrémité duquel il est assis par un fossé A creusé à main d'homme dans le roc, son entrée principale G est précédée d'une vaste basse-cour C, autour de laquelle s'élevaient les écuries, étables et logements des serviteurs. On voit encore en C l'abreuvoir circulaire destiné au bétail et aux chevaux. La porte d'entrée de la basse-cour était percée dans le mur de clôture de l'est. Les trois côtés nord, ouest et est du château dominant des escarpements très-prononcés au bas desquels s'étend le bourg de Pierrefonds. Pour pénétrer dans le château, il fallait franchir une porte ouverte à l'extrémité du mur des lices vers le point D, suivre sous les remparts les terrasses E, E', E'', entrer par la porte orientale de la basse-cour vers F, traverser diagonalement cette basse-cour, et se présenter devant l'entrée G percée d'une porte charretière et d'une poterne en équerre s'ouvrant de flanc. Cette première défense franchie sous l'énorme tour I du donjon qui la commande perpendiculairement, on se trouvait sur un pont de bois soutenu par deux piles isolées, et on arrivait aux ponts-levis H et K de la porte et de la poterne. Outre les ponts-levis, le couloir d'entrée L était muni de deux portes et d'une herse tombant en arrière de la petite porte du corps de garde M. Ce corps de garde occupait le rez-de-chaussée d'une haute tour de guet carrée, munie de son petit escalier particulier et de ses latrines N à tous les étages. Par elle-même,

<sup>1</sup> Ce plan est à l'échelle de 0,001 mill. pour mètre.





cette entrée est bien défendue, et la porte charretière de la défense exté-



rieure étant ouverte, il était impossible à des gens placés dans la basse-cour de voir ce qui se passait dans la cour intérieure du château. Mais ce qui vient surtout rendre cette entrée difficile à forcer, c'est la grosse tour I du donjon, dont les murs, d'une épaisseur considérable (4<sup>m</sup>,60), ne sont, à rez-de-chaussée, percés d'aucune ouverture, et dont les mâchicoulis supérieurs devaient permettre d'écraser les assaillants qui se seraient emparés soit du pont, soit du fossé. La tour I se relie au donjon proprement dit, de forme carrée, divisé en plusieurs salles, et qui, par sa position, commande au loin les deux seuls points accessibles du château, c'est-à-dire ses faces sud et sud-est. Mais la construction de ce donjon mérite que nous l'étudiions avec soin, d'autant mieux qu'il diffère de ceux des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles.

A Pierrefonds, le donjon est non-seulement le point principal de la défense, c'est encore l'habitation seigneuriale, construite avec recherche, et contenant un grand nombre de services propres à rendre ses appartements agréables. Il se compose d'un étage de caves, d'un rez-de-chaussée voûté dont nous donnons le plan, qui ne pouvait servir que de magasins, de dépôts de provisions, et de trois étages de salles munies de cheminées. A chaque étage, la distribution était pareille à celle du rez-de-chaussée; mais les salles, séparées par des planchers, ne possédaient plus les colonnes que nous voyons sur notre plan. De la salle principale des étages supérieurs, à laquelle on arrivait par le grand escalier P, on communiquait à la tour carrée O par un passage pratiqué dans l'angle de jonction, et ces salles principales étaient éclairées chacune par deux larges et hautes fenêtres percées dans le mur oriental de chaque côté des cheminées. Ce donjon était couvert par deux combles avec chéneau intermédiaire sur le mur de refend qui le coupe de l'est à l'ouest. Deux pignons à l'est et deux pignons à l'ouest fermaient ces deux combles. Entre le donjon et la tour sud-est étaient de grandes latrines J auxquelles on arrivait par un passage détourné; entre ces latrines et la petite salle sud-est du donjon est un retraits prenant jour sur la cour Q. De cette même salle sud-est, au niveau des caves, on communiquait à une petite poterne R donnant sur le fossé et à l'escalier de la tour d'angle. Un gros contre-fort S, à l'angle du donjon, sur la cour principale, était probablement terminé par une échauguette, sorte de petit redan qui commandait le couloir de l'entrée L. Le grand escalier P était précédé, du côté le plus en vue, sur la cour, par un large perron et une loge ou portique qui permettaient au seigneur et à ses principaux officiers de réunir la garnison dans la cour et de lui donner des ordres d'un point élevé<sup>1</sup>. La disposition de ce perron dut être modifiée; nous avons lieu de croire qu'il n'était dans l'origine qu'une terrasse avec un petit escalier posé sur le côté. Une annexe importante du donjon de Pierrefonds, c'est la tour carrée O. Posée à l'angle nord-est,

<sup>1</sup> Les perrons jouent un rôle important, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, dans les châteaux (VOY. PERRON).



elle est flanquée de contre-forts portant à leur sommet des échauguettes, qui permettaient de voir ce qui se passait dans la campagne par-dessus la courtine T, la seule qui ne soit pas doublée par des bâtiments, car l'espace Q est une cour. En V, la courtine T est percée d'une large poterne munie de vantaux et d'un pont-levis; le seuil de cette poterne est placé à huit mètres au-dessus de la base extérieure de la muraille. A partir de cette base, l'escarpement du plateau étant assez abrupt, il n'est guère possible d'admettre qu'un pont à niveau donnait accès à la poterne; quoique en face, à cinquante mètres environ du rempart, il existe un mamelon qui paraît élevé en partie à main d'homme, et qui semble avoir été surmonté d'un châtelet. Nous serions disposé à croire que la poterne V était munie d'une de ces trémies assez fréquemment employées dans les châteaux pour faire entrer, au moyen d'un treuil, les approvisionnements de toute nature, sans être obligé d'admettre des personnes étrangères à la garnison dans l'enceinte intérieure; dans ce cas, le châtelet, placé sur le mamelon en dehors, aurait été destiné à masquer et à protéger l'introduction des approvisionnements. Comme surcroît de précaution, le contre-fort nord-est de la tour O, relié à la chapelle Y, est percé d'une porte garnie de vantaux et d'une herse. Si donc il était nécessaire d'admettre des étrangers dans la cour Q pour l'approvisionnement du château, ceux-ci ne pouvaient pénétrer dans la cour intérieure, ni même voir ce qui s'y passait, à moins de franchir la porte X relevée au-dessus du sol et défendue par une herse. La tour carrée O possède cinq étages au-dessus du rez-de-chaussée, se démanchant avec les planchers du donjon et ne communiquant, comme nous l'avons dit, avec ceux-ci que par des passages détournés et des bouts de rampes. C'était un ouvrage qui, au besoin, pouvait s'isoler, commandait les dehors par son élévation, donnait des signaux aux défenses supérieures de la grosse tour I et en pouvait recevoir. Les deux entrées principales du château G et V étaient ainsi fortement protégées par des ouvrages très-élevés et puissants, et les deux angles sud-ouest et nord-est du donjon, bien appuyés, bien flanqués, couvraient sa masse. Quant à l'angle sud-est, le plus exposé, il était devancé par une tour très-haute Z possédant une guette et cinq étages de défenses. Ce n'était pas par sa propre construction que le donjon de Pierrefonds, l'habitation seigneuriale, se défendait, mais par les appendices considérables dont il était entouré.

Les autres parties du château de Pierrefonds ne sont pas moins intéressantes à observer. La grand'salle était en *a*, couverte par une charpente avec entrants apparents, suivant l'usage. Une large cheminée la chauffait. La grand'salle était en communication avec une seconde salle *b*, d'où l'on parvenait à la tour du coin *c*. La construction de cette tour est fort singulière, et nous pensons qu'on peut la regarder comme destinée aux oubliettes. Il n'est pas un château dans lequel les *Guides* ne vous fassent voir des oubliettes, et généralement ce sont les latrines qui sont accusées d'avoir englouti des victimes humaines sacrifiées à la vengeance des



châtelains féodaux ; mais, cette fois, il nous paraît difficile de ne pas voir de véritables oubliettes dans la construction de la tour sud-ouest du château de Pierrefonds. Au-dessus du rez-de-chaussée est un étage voûté en arcs ogives, et au-dessous de cet étage une cave d'une profondeur de 7 mètres, voûtée en calotte elliptique. On ne peut descendre dans cette cave que par un œil percé à la partie supérieure de la voûte, c'est-à-dire au moyen d'une échelle ou d'une corde à nœuds ; au centre de l'aire de cette cave circulaire est creusé un puits, qui nous a paru avoir huit mètres de profondeur, bien qu'en partie comblé ; puits dont l'ouverture de 1<sup>m</sup>,60 de diamètre correspond à l'œil pratiqué au centre de la voûte elliptique de la cave. Cette cave, qui ne reçoit ni jour ni air de l'extérieur, est accompagnée d'un siège d'aisance pratiqué dans l'épaisseur du mur. Elle était donc destinée à recevoir un être humain, et le puits creusé au centre de son aire était probablement une tombe toujours ouverte pour les malheureux que l'on voulait faire disparaître à tout jamais<sup>1</sup> (voy. OUBLIETTES).

Ce qui viendrait appuyer encore notre opinion, c'est que la grand'salle *a* servait, suivant l'usage, de tribunal (son parquet était placé en *a'*). Les justiciables cités devant le tribunal du seigneur étaient introduits par le corps de garde *M* dans la salle d'attente *b*, sans pouvoir entrer dans la cour du château, puisque la herse du passage *L* est placée au delà de l'entrée du corps de garde. C'était là, en effet, un point important, aucune personne étrangère à la garnison ne devant, à cette époque, pénétrer dans un château, à moins d'une permission spéciale. Après avoir subi la question dans la tour *e* joignant la grand'salle, si les accusés étaient reconnus coupables, ils étaient ramenés devant la tribune *a'* pour entendre prononcer leur condamnation, et de là entraînés dans la tour du coin *c* pour y être enfermés soit dans la salle du rez-de-chaussée, soit dans la cave, soit enfin dans le cul de basse-fosse que nous venons de décrire, suivant la rigueur de la peine qu'ils devaient subir. S'ils étaient reconnus innocents, ils sortaient par le corps de garde comme ils étaient entrés, sans pouvoir donner les moindres détails sur les dispositions intérieures du château, puisqu'ils n'avaient vu que le tribunal et ses annexes.

<sup>1</sup> Ces sortes de tours servant de prisons sont désignées, pendant les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, sous le nom de *cartre* :

« Or fu Ogier en la grant cartre obscure

« Où il estoit et en fers et en buis.

« . . . . . »

(*Ogier l'Ardenois*, vers 10281.)

Et plus haut :

« Et morrai chi en cette cartre obscure.

« . . . . . »

« En une crote (grotte) estoit li dux Ogier

« Qui si iert basse ne se pooit drechier

« Et si estroite ne se pooit couchier. »

(Vers 10254.)



La grand'salle *a* et celle annexe *b* occupaient toute la hauteur du bâtiment en aile. La tour *e* était munie de cinq étages de défenses, flanquait la courtine et commandait le dehors des lices.

La garnison logeait dans l'aile du nord, et au rez-de-chaussée les cuisines étaient très-probablement disposées en *l*. Un grand escalier à vis *f* montait aux deux étages de cette aile au-dessus du rez-de-chaussée. La tour *g* contient de grandes latrines à tous les étages, ce qui indique sur ce point un nombreux personnel. Ces latrines sont ingénieusement disposées pour éviter l'odeur. Elles ont à l'étage inférieur une large fosse avec conduit latéral pour l'extraction des matières, et tuyau de ventilation<sup>1</sup>. Un poste était établi dans les salles *h*. Les deux tours *UU'*, les mieux conservées de tout le château, sont admirables comme construction et dispositions défensives; tous leurs étages, sauf les caves, sont munis de cheminées. Deux autres salles réservées à la garnison sont situées en *m*. C'était par la salle *n* que l'on descendait aux vastes caves qui s'étendent sous l'aile de l'ouest. Nous donnons en B le plan de l'étage inférieur de l'aile du nord au niveau du sol des lices, qui se trouve à huit mètres en contre-bas du sol de la cour intérieure. En *p* est une petite poterne fermée seulement par des vantaux. C'était par cette poterne que devaient sortir et rentrer les rondes en cas de siège et avant la prise des lices. Pour se faire ouvrir la porte, les rondes se faisaient reconnaître au moyen d'un porte-voix pratiqué à la gauche de cette poterne, et qui, se divisant en deux branches dans l'épaisseur du mur de refend, correspondait au poste du rez-de-chaussée *h* et au premier étage. Il fallait ainsi que deux postes séparés eussent reconnu la ronde pour faire ouvrir la poterne par des hommes placés dans un entresol situé au-dessus de l'espace *q*, à mi-étage. Mais ces hommes n'entendaient pas le mot de passe jeté par ceux du dehors dans le porte-voix, et ne devaient aller ouvrir la poterne, en descendant par un escalier de bois pratiqué en *u*, qu'après en avoir reçu avis du poste supérieur. D'ailleurs, en cas de trahison, le poste voûté de l'entresol, ne communiquant pas avec le rez-de-chaussée de la cour, n'eût pas permis à l'ennemi de s'introduire dans le château, en admettant qu'il fût parvenu à surprendre ce poste. Une fois la ronde entrée par la poterne *p*, il était nécessaire qu'elle connût les distributions intérieures du château; car, pour parvenir à la cour, il lui fallait suivre à gauche le couloir *s*, se détourner sous l'aile de l'est, traverser des souterrains et chercher l'escalier qui donnait dans la cour en avant de la chapelle. Si une troupe ennemie s'introduisait par la poterne *p*, trois couloirs se présentaient à elle, dont deux, les couloirs *r* et *k*, sont des impasses; elle risquait ainsi de s'égarer et de perdre un temps précieux.

Si les dispositions défensives du château de Pierrefonds n'ont pas la grandeur majestueuse de celles du château de Coucy, elles ne laissent pas d'être combinées avec un art, un soin et une recherche dans les détails,

<sup>1</sup> Voy. PRIVÉ.



qui prouvent à quel degré de perfection étaient arrivées les constructions des places fortes seigneuriales à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, et jusqu'à quel point les châtelains à cette époque étaient en défiance des gens du dehors.

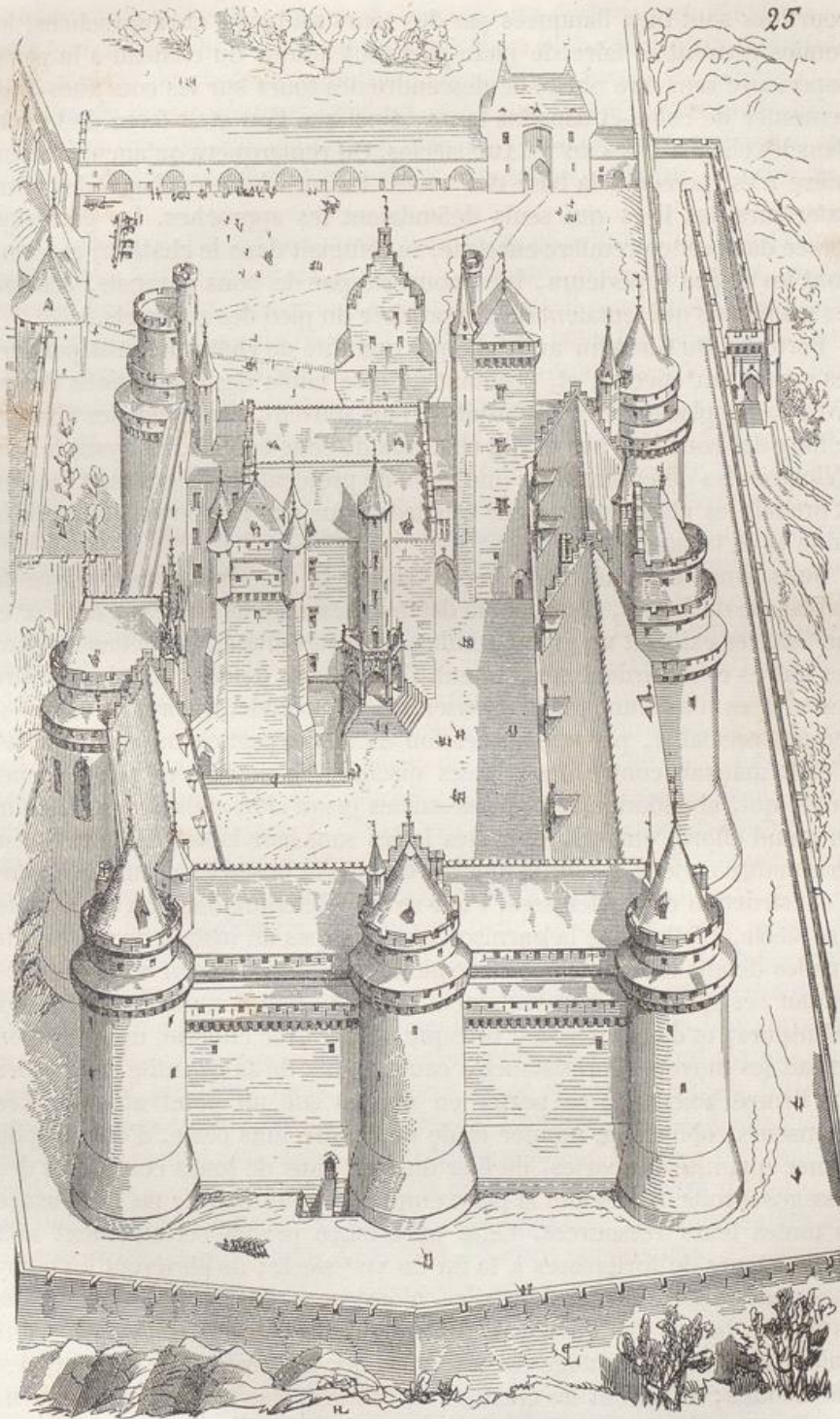
Les lices EE/E' étaient autrefois munies de merlons détruits pour placer du canon à une époque plus récente; elles dominent l'escarpement naturel qui est de vingt mètres environ au-dessus du fond du vallon. Au sud de la basse-cour, le plateau s'étend de plain-pied en s'élargissant, et se relie à une chaîne de collines en demi-lune présentant sa face concave vers la forteresse. Cette situation était fâcheuse pour le château, du moment que l'artillerie à feu devenait un moyen ordinaire d'attaque, car elle permettait d'envelopper la face sud d'un demi-cercle de feux convergents. Aussi, dès l'époque de Louis XII, deux forts en terre, dont on retrouve encore la trace, avaient été élevés au point de jonction du plateau avec la chaîne de collines. Entre ces forts et la basse-cour, de beaux jardins s'étendaient sur le plateau, et ils étaient eux-mêmes entourés de murs de terrasses avec parapets.

Nous avons vainement cherché les restes des aqueducs qui devaient nécessairement amener de l'eau dans l'enceinte du château de Pierrefonds. Nulle trace de puits dans cette enceinte, non plus que dans la basse-cour. Les approvisionnements d'eau étaient donc obtenus au moyen de conduites qui prenaient les sources que l'on rencontre sur les rampants des collines se rattachant au plateau. Tout ce qui est nécessaire à la vie journalière d'une nombreuse garnison et à sa défense est trop bien prévu ici pour laisser douter du soin apporté par les constructeurs dans l'exécution des aqueducs. Il serait intéressant de retrouver la trace de ces conduits, bien que les recherches faites n'aient rien produit jusqu'à ce jour.

Une vue cavalière du château de Pierrefonds, prise du côté des lices du nord (25), fera saisir l'ensemble de ces dispositions, qui sont encore aujourd'hui très-imposantes malgré l'état de ruine des constructions.

Mais ce qui doit particulièrement attirer notre attention dans cette magnifique résidence, c'est le système de défense nouvellement adopté à cette époque. Chaque portion de courtine est défendue à sa partie supérieure par deux étages de chemins de ronde, l'étage inférieur étant muni de mâchicoulis, créneaux et meurtrières; l'étage supérieur, sous le comble, de créneaux et meurtrières seulement (voy. ARCHITECTURE MILITAIRE, fig. 37). Les sommets des tours possèdent trois, quatre et cinq étages de défenses, un chemin de ronde avec mâchicoulis et créneaux au niveau de l'étage supérieur des courtines, un ou deux étages de créneaux avec meurtrières intermédiaires et un parapet crénelé autour des combles. Si l'on s'en rapporte à une vignette assez ancienne (XVI<sup>e</sup> siècle), la tour *e*, bâtie au milieu de la courtine de l'ouest, vers la ville, possédait cinq étages de défenses, ainsi que celles du coin Z et du donjon I. Une guette très-élevée surmontait celle du coin. Malgré la multiplicité de ces défenses, elles pouvaient être garnies d'un nombre de défenseurs relativement restreint,





car elles sont disposées avec ordre, les communications sont faciles, les



courtines sont bien flanquées par des tours saillantes et rapprochées, les rondes peuvent se faire de plain-pied tout autour du château à la partie supérieure sans être obligé de descendre des tours sur les courtines et de remonter de celles-ci dans les tours, ainsi que l'on était forcé de le faire dans les châteaux des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. On remarquera qu'aucune meurtrière n'est percée à la base des tours. Ce sont les crénelages des murs extérieurs des lices qui seuls défendaient les approches. La garnison, forcée dans cette première enceinte, se réfugiait dans le château, et, occupant les étages supérieurs, bien couverts par de bons parapets, écrasait les assaillants qui tentaient de s'approcher du pied des remparts.

Bertrand Du Guesclin avait attaqué quantité de châteaux bâtis pendant les XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, et, profitant du côté faible des dispositions défensives de ces places fortes, il faisait, le plus souvent, appliquer des échelles le long des courtines basses des châteaux de cette époque, en ayant le soin d'éloigner les défenseurs par une grêle de projectiles; il brusquait l'assaut et prenait les places autant par échelades que par les moyens lents de la mine et de la sape.

Nous avons indiqué, dans les notes sur la description du Louvre de Guillaume de Lorris, comment la défense des anciens châteaux des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles exigeait un grand nombre de postes divisés, se défiant les uns des autres et se gardant séparément. Ce mode de défense était bon contre des troupes n'agissant pas avec ensemble, et procédant, après un investissement préalable, par une succession de sièges partiels ou par surprise; il était mauvais contre des armées disciplinées entraînées par un chef habile qui, abandonnant les voies-suivies jusqu'alors, faisait sur un point un grand effort, enlevait les postes isolés sans leur laisser le temps de se reconnaître et de se servir de tous les détours et obstacles accumulés dans la construction des forteresses. Pour se bien défendre dans un château du XIII<sup>e</sup> siècle, il fallait que la garnison n'oubliât pas un instant de profiter de tous les détails infinis de la fortification. La moindre erreur ou négligence rendait ces obstacles non-seulement inutiles, mais même nuisibles aux défenseurs; et dans un assaut brusque, dirigé avec énergie, une garnison perdait ses moyens de résistance à cause même de la quantité d'obstacles qui l'empêchaient de se porter en masses sur un point attaqué. Les défenseurs, obligés de monter et de descendre sans cesse, d'ouvrir et de fermer quantité de portes, de filer un à un dans de longs couloirs et des passages étroits, trouvaient la place emportée avant d'avoir pu faire usage de toutes leurs ressources. Cette expérience profita certainement aux constructeurs de forteresses à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle; ils élevèrent les courtines pour se garantir des échelades, n'ouvrirent plus de meurtrières dans les parties basses des ouvrages, mais les renforcèrent par des talus qui avaient en outre l'avantage de faire ricocher les projectiles tombant des mâchicoulis; ils mirent les chemins de ronde et courtines en communication directe, afin de présenter, au sommet de la fortification, une ceinture non interrompue de défenseurs pouvant facilement se rassembler en



nombre vers le point attaqué et recevant les ordres avec rapidité; ils munirent les mâchicoulis de parapets solides bien crénelés et couverts, pour garantir les hommes contre les projectiles lancés du dehors. Les chemins de ronde donnant dans les salles supérieures servant de logements aux troupes (des bâtiments étant alors adossés aux courtines), les soldats pouvaient à toute heure et en un instant occuper la crête des remparts.

Le château de Pierrefonds remplit exactement ce nouveau programme. Nous avons fait le calcul du nombre d'hommes nécessaire pour garnir l'un des fronts de ce château. Ce nombre pouvait être réduit à soixante hommes pour les grands fronts et à quarante pour les petits côtés. Or, pour attaquer deux fronts à la fois, il faudrait supposer une troupe très-nombreuse, deux mille hommes au moins, tant pour faire les approches que pour forcer les lices, s'établir sur les terre-plains EE/E'', faire approcher les engins et les protéger. La défense avait donc une grande supériorité sur l'attaque. Par les larges mâchicoulis des chemins de ronde inférieurs, elle pouvait écraser les pionniers qui auraient voulu s'attacher à la base des murailles. Pour que ces pionniers pussent commencer leur travail, il eût fallu soit creuser des galeries de mines, soit établir des passages couverts en bois; ces opérations exigeaient beaucoup de temps, beaucoup de monde et un matériel de siège. Les tours et courtines sont d'ailleurs renforcées à la base par un empâtement qui double à peu près l'épaisseur de leurs murs, et la construction est admirablement faite en bonne maçonnerie, avec revêtement de pierre de taille dure. Les assaillants se trouvaient, une fois dans les lices, sur un espace étroit, ayant derrière eux un précipice et devant eux de hautes murailles couronnées par plusieurs étages de défenses; ils ne pouvaient se développer, leur grand nombre devenait un embarras; exposés aux projectiles de face et d'écharpe, leur agglomération sur un point devait être une cause de pertes sensibles; tandis que les assiégés, bien protégés par leurs chemins de ronde couverts, dominant la base des remparts à une grande hauteur, n'avaient rien à redouter et ne perdaient que peu de monde. Une garnison de trois cents hommes pouvaient tenir en échec un assiégeant dix fois plus fort pendant plusieurs mois. Si, après s'être emparé des deux forts du jardin et de la basse-cour de Pierrefonds, l'assiégeant voulait attaquer le château par le côté de l'entrée, il lui fallait combler un fossé très-profond enfilé par la grosse tour I du donjon et par les deux tours de coin; sa position était plus mauvaise encore, car soixante hommes suffisaient largement sur ce point pour garnir les défenses supérieures; et, pendant l'attaque, une troupe, faisant une sortie par la poterne *p*, allait prendre l'ennemi en flanc dans le fossé, soit par le terre-plain E, soit par celui E''. Le châtelain de Pierrefonds pouvait donc, à l'époque où ce château fut construit, se considérer comme à l'abri de toute attaque, à moins que le roi n'envoyât une armée de plusieurs mille hommes bloquer la place et faire un siège en règle. L'artillerie à feu seule pouvait avoir raison de



cette forteresse, et l'expérience prouva que, même devant ce moyen puissant d'attaque, la place était bonne. Henri IV voulut la réduire; elle était encore entre les mains d'un ligueur nommé Rieux<sup>1</sup>; le duc d'Épernon se présenta devant Pierrefonds, en mars 1591, avec un gros corps d'armée et du canon; mais il n'y put rien faire, et leva le siège après avoir reçu un coup de feu pendant une attaque générale qui fut repoussée par Rieux et quelques centaines de routiers qu'il avait avec lui. Toutefois, ce capitaine, surpris avec un petit nombre des siens pendant qu'il faisait le métier de voleur de grand chemin, fut pendu à Noyon, et la place de Pierrefonds, commandée par son lieutenant, Antoine de Saint-Chamant, fut de nouveau assiégée par l'armée royale, sous les ordres de François des Ursins, qui n'y fit pas mieux que d'Épernon. Une grosse somme d'argent donnée au commandant de Pierrefonds fit rentrer enfin cette forteresse dans le domaine royal<sup>2</sup>.

En 1616, le marquis de Cœuvre, capitaine de Pierrefonds, ayant embrassé le parti des Mécontents, le cardinal de Richelieu fit décider dans le conseil du roi que la place serait assiégée par le comte d'Auvergne. Cette fois elle fut attaquée avec méthode et en profitant de la disposition des collines environnantes. Des batteries, protégées par de bons épaulements qui existent encore, furent élevées sur la crête de la demi-lune de coteaux qui cerne le plateau à son extrémité sud. Les deux fortins ayant été écrasés de feux furent abandonnés par les assiégés; le comte d'Auvergne s'en empara aussitôt, y établit des pièces de gros calibre, et, sans laisser le temps à la garnison de se reconnaître, ouvrit contre la grosse tour du donjon, la courtine sud et les deux tours du coin, un feu terrible qui dura deux jours sans relâche. A la fin du second jour, la grosse tour du donjon s'écroula, entraînant dans sa chute une partie des courtines environnantes. Le capitaine Villeneuve, qui commandait pour le marquis, s'empressa dès lors de capituler, et Richelieu fit démanteler la place, trancher les tours du nord, et détruire la plus grande partie des logements.

Tel qu'il est encore aujourd'hui, avec ses bâtiments rasés et ses tours éventrées à la sape, le château de Pierrefonds est un sujet d'études inépuisable. Des fouilles ont déjà dégagé les ouvrages du sud vers le fossé, et si ces travaux étaient continués, ils donneraient des renseignements précieux; car c'est de ce côté que devaient être les défenses les plus fortes, comme étant le plus accessible. On voit encore dans les salles ruinées du donjon des traces qui indiquent leur décoration intérieure, qui consistait principalement en boiseries appliquées contre les murs. Les rainures destinées à recevoir les bâtis de ces lambris existent, ainsi que de nombreux scellements et quantité de clous à crochets propres à suspendre des tapisseries. Bien que la destruction de cette forteresse ait été une

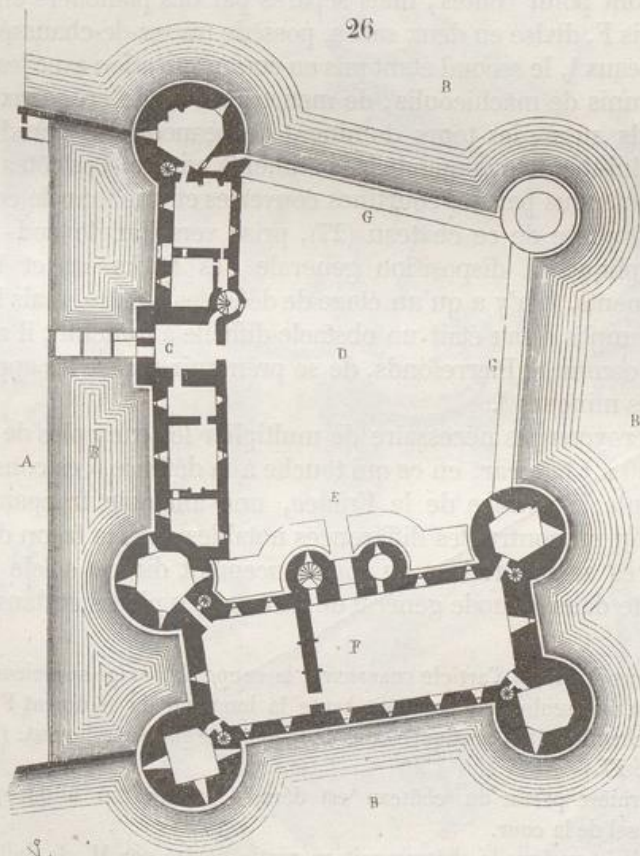
<sup>1</sup> Voyez le curieux discours de ce chef de bande, dans la *Satyre Ménippée*.

<sup>2</sup> Il existait, dans la galerie des Cerfs de Fontainebleau, une vue peinte de Pierrefonds, qui se trouvait ainsi au nombre des premières places du royaume.



nécessité, on ne peut, en voyant ses ruines importantes, s'empêcher de regretter qu'elle ne soit pas parvenue intacte jusqu'à nos jours, car elle présentait certainement le spécimen le plus complet d'un château bâti d'un seul jet, à une époque où l'artillerie à feu n'était pas encore employée comme moyen d'attaque contre les forteresses, et où cependant les armes à jet du moyen âge et tous les engins de siège avaient atteint leur plus grande perfection. Il nous donnerait une idée de ce qu'étaient ces demeures déjà richement décorées à l'intérieur, où les habitudes de luxe et de *comfort* même commençaient à prendre, dans la vie des seigneurs, une grande place.

Si nous voulons voir un château de la même époque, mais bâti dans des proportions plus modestes, il nous faut aller à Sully-sur-Loire. Le plan que nous en donnons (26) est à la même échelle que celui de Pierre-



fonds<sup>1</sup>. Les tours de ces deux forteresses, combinées de la même manière au point de vue de la défense à leur sommet, sont de diamètres égaux. Mais Pierrefonds est un château bâti sur un escarpement, tandis que

<sup>1</sup> Échelle de 0,001 mill. pour mètre.



Sully est un château de plaine élevé sur le bord de la Loire, entouré de larges et profonds fossés B alimentés par le fleuve. C'est le bâtiment principal F, le donjon, qui fait face à la Loire, et qui n'en est séparé que par un fossé et une levée assez étroite. En avant de l'unique entrée C est la basse-cour entourée d'eau et protégée par des murs d'enceinte dont les soubassements existent seuls aujourd'hui. La porte est, conformément aux dispositions adoptées dès le *xiii*<sup>e</sup> siècle, divisée en porte charretière et poterne, ayant l'une et l'autre leur pont-levis particulier. Lorsqu'on est entré dans la cour D, on ne peut pénétrer dans le donjon F qu'en passant sur un second pont-levis jeté sur un fossé et une porte bien défendue flanquée de deux tourelles, dont l'une contient l'escalier qui dessert les trois étages de ce bâtiment. Outre cet escalier principal, chaque tour possède son escalier de service. Les étages des tours, comme à Pierrefonds, ne sont point voûtés, mais séparés par des planchers en bois. Le corps de logis F, divisé en deux salles, possède un rez-de-chaussée et deux étages fort beaux<sup>1</sup>, le second étant mis en communication avec les chemins de ronde munis de mâchicoulis, de meurtrières et de créneaux. Comme à Pierrefonds aussi, les tours dominant de beaucoup le grand corps de logis F, qui lui-même commande les bâtiments en aile. Les côtés G étaient seulement défendus par des courtines couvertes et une tour de coin<sup>2</sup>.

La vue cavalière de ce château (27), prise vers l'angle sud-ouest du donjon, explique la disposition générale des bâtiments et les divers commandements. Il n'y a qu'un étage de défenses à Sully, mais la largeur des fossés remplis d'eau était un obstacle difficile à franchir; il n'était pas nécessaire, comme à Pierrefonds, de se prémunir contre les approches et le travail des mineurs<sup>3</sup>.

Nous ne croyons pas nécessaire de multiplier les exemples de châteaux bâtis de 1390 à 1420, car, en ce qui touche à la défense, ces constructions ont, sur toute la surface de la France, une analogie frappante. Si, au *xii*<sup>e</sup> siècle, on rencontre des différences notables dans la façon de fortifier les résidences seigneuriales, au commencement du *xv*<sup>e</sup> siècle il y avait unité parfaite dans le mode général de défense des places et dans les habi-

<sup>1</sup> Nous avons donné, à l'article CHARPENTE, la coupe de l'étage supérieur. Autrefois il n'y avait qu'une seule salle occupant toute la longueur du bâtiment F, et la cheminée qui la chauffait était pratiquée dans le pignon de gauche à l'ouest. (Voy. la vue cavalière, fig. 27.)

<sup>2</sup> Cette dernière partie du château est dérasée aujourd'hui à quelques mètres au-dessus du sol de la cour.

<sup>3</sup> Aujourd'hui, quoique le château soit en partie habité par M. de Sully, les tours sont démantelées et le donjon à peu près abandonné; mais il existe, dans le château même, un modèle en relief des bâtiments exécuté dans le dernier siècle, et qui est fort exact; ce modèle nous a servi à compléter les parties détruites pendant la révolution. Le grand Sully habita ce château après la mort de Henri IV, et fit percer, à tous les étages, des fenêtres qui n'existaient pas avant cette époque, les jours étant pris du côté de la cour intérieure.



tudes intérieures du châtelain. Une grande révolution se préparait cependant, révolution qui devait à tout jamais détruire l'importance politique



des châteaux féodaux : l'artillerie à feu devenait un moyen terrible d'attaque et de défense ; employée d'abord en campagne contre les armées mobiles, on reconnut bientôt qu'elle pouvait servir à la défense des forteresses. On plaça donc des bouches à feu à l'entour des châteaux, le long des lices et sur les plates-formes. Beaucoup de donjons et de tours virent



enlever leur toiture, qui fut remplacée par des terrasses pour loger de l'artillerie. Toutefois ces engins, posés sur des points très-élevés, devaient causer au milieu des assaillants plus d'effroi que de mal; leur feu plongeant et assez rare (ces pièces étant fort longues à charger) ne causait pas grand dommage. D'un autre côté, les assiégeants amenèrent aussi des pièces de fort calibre pour battre les murailles, et leur effet fut tel que les possesseurs des châteaux reconnurent bientôt qu'il fallait modifier les défenses pour les préserver contre ces nouveaux engins de destruction. Ce ne fut qu'à grand'peine cependant qu'ils se rendirent à l'évidence, tant les vieilles tours de leurs châteaux leur inspiraient de confiance. L'artillerie à feu fut, au contraire, adoptée avec empressement par les armées nationales, par le peuple et la royauté. Le peuple, soit instinct, soit calcul, comprit rapidement qu'il avait enfin entre les mains le moyen de détruire cette puissance féodale à laquelle, depuis le *xiv<sup>e</sup>* siècle, il avait voué une haine mortelle. Une armée de vilains ne savait pas résister à ces hommes couverts de fer, habitués dès l'enfance au maniement des armes et possédant cette confiance en leur force et leur courage qui supplée au nombre. Les tentatives de révolte ouverte avaient été d'ailleurs cruellement châtiées pendant le *xiv<sup>e</sup>* siècle, et à la place des vieux châteaux du *xii<sup>e</sup>* siècle, les populations des campagnes et des bourgades avaient vu, pendant le règne de Charles V et au commencement de celui de Charles VI, leurs seigneurs dresser de nouvelles forteresses aussi imposantes d'aspect qu'elles étaient bien munies et combinées pour la défense. Les barons, plus orgueilleux que jamais, malgré la diminution de leur puissance politique, n'avaient pas à craindre les soulèvements populaires derrière leurs murailles, et regardaient alors un bon château comme un moyen de composer avec les partis qui déchiraient le pays. La royauté affaiblie, ruinée, sans influence sur ses grands vassaux, semblait en être revenue aux humiliations des derniers Carlovingiens. L'invasion étrangère ajoutait encore à ces malheurs, et les seigneurs, soit qu'ils restassent fidèles au roi de France, soit qu'ils prissent parti pour les Bourguignons et les Anglais, conservaient leurs places fortes comme un moyen d'obtenir des concessions de l'un ou l'autre parti au détriment des populations, qui, dans ces intrigues et ces marchés, étaient toujours foulées et supportaient seules les frais et les dommages d'une guerre désastreuse.

Cependant des bourgeois, des gens de métier cherchaient à tirer parti de la nouvelle puissance militaire que le *xiv<sup>e</sup>* siècle avait vu naître, et, vers 1430, grâce à leurs efforts, les armées royales pouvaient déjà dresser des batteries de canons devant les châteaux (voy. ARCHITECTURE MILITAIRE).

Mais alors, en France, la noblesse comme le peuple étaient tout occupés à chasser les Anglais du royaume, et la grande guerre étouffait ces querelles de seigneur à seigneur, non qu'elles n'eussent toujours lieu, mais elles n'avaient pas d'importance en face des événements qui agitaient la nation. Aussi, peu de châteaux furent élevés pendant cette période de luttes terribles. Dans les châteaux bâtis vers le milieu du *xv<sup>e</sup>* siècle, on voit

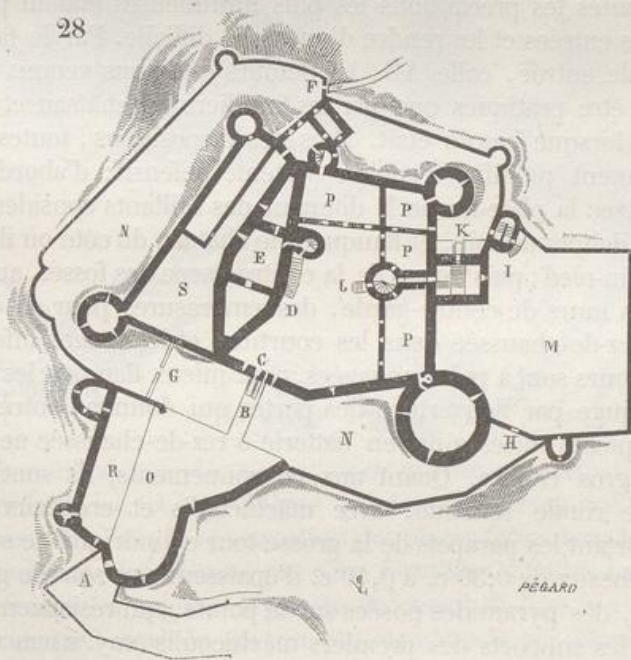


cependant que l'artillerie à feu commence à préoccuper les constructeurs : ceux-ci n'abandonnent pas l'ancien système de courtines flanquées de tours, système consacré par un trop long usage pour être mis brusquement de côté; mais ils le modifient dans les détails; ils étendent les défenses extérieures et ne songent pas encore à placer du canon sur les tours et courtines. Conservant les couronnements pour la défense rapprochée, ils garnissent de bouches à feu les parties inférieures des tours.

Cette transition est fort intéressante à étudier, et quoique nous possédions peu de châteaux qui aient été bâtis d'un seul jet pendant le règne de Charles VII, il en est un cependant que nous donnerons ici, tant à cause de son état de conservation que parce que son système de défense est suivi avec méthode dans toutes ses parties : c'est le château de Bonaguil. Sis à quelques kilomètres de Villeneuve-d'Agen, ce château est bâti sur un promontoire qui commande un défilé; son assiette est celle de tous les châteaux de montagne; entouré d'escarpements, il n'est accessible que d'un seul côté.

En voici le plan (28)<sup>1</sup> : en A est la première entrée, munie d'un pont-

28



levis et s'ouvrant dans un ouvrage avancé, sorte de barbacane ou de boulevard O. On voit ici déjà que les constructeurs se sont efforcés de flanquer cette première défense. En R étaient des écuries probablement.

<sup>1</sup> Ce plan est à l'échelle de 0,0007 pour mètre.



Un large fossé taillé dans le roc sépare l'ouvrage avancé du château, dans lequel on pénètre par un second pont-levis B avec porte et poterne C. Un donjon E, de forme bizarre, commande les dehors, l'ouvrage avancé O et les fossés. En P sont élevés les bâtiments d'habitation auxquels on arrive par un bel escalier à vis J. D est la rampe qui monte à la porte surélevée du donjon E. En S est un ouvrage séparé du château par le donjon. Comme à Pierrefonds, le donjon établit une séparation entre deux cours. Les ponts-levis relevés, on ne pouvait s'introduire dans le château qu'en franchissant la poterne F percée dans le mur de contre-garde extérieur, en suivant le fond du fossé N, en franchissant une seconde porte G percée dans une traverse, une troisième porte H donnant sur une belle plate-forme M, en prenant l'escalier I, et passant par un petit pont-levis K. Là on trouvait un bel et large escalier à paliers ne communiquant à l'escalier J intérieur que par un étroit et sombre couloir sur lequel, à droite et à gauche, s'ouvrent des meurtrières. Le grand escalier ne monte que jusqu'au rez-de-chaussée surélevé de la cour intérieure; sa cage se termine à son sommet par une grosse tour carrée en communication avec les appartements. On voit qu'ici, comme dans les anciens châteaux féodaux, toutes les précautions les plus minutieuses étaient prises pour masquer les entrées et les rendre d'un accès difficile. Par le fait, il n'y a qu'une seule entrée, celle AB, les détours que nous venons de décrire ne pouvant être pratiqués que par les familiers du château et pour faire des sorties lorsque besoin était. Mais des dispositions, toutes nouvelles alors, viennent modifier l'ancien système défensif; d'abord l'ouvrage avancé O avec la plate-forme M donnent des saillants considérables, qui battent les dehors au loin, et flanquent le château du côté où il est accessible de plain-pied; puis au ras de la contrescarpe des fossés, au niveau de la crête des murs de contre-garde, des embrasures pour du canon sont percées à rez-de-chaussée dans les courtines et les étages inférieurs des tours; les tours sont à peine engagées, pour mieux flanquer les courtines. Si l'on en juge par l'ouverture des portes qui donnent entrée dans les tours, les pièces mises ainsi en batterie à rez-de-chaussée ne pouvaient être d'un gros calibre. Quant aux couronnements, ils sont munis de chemins de ronde saillants, avec mâchicoulis et créneaux; mais les consoles portant les parapets de la grosse tour cylindrique ne sont plus de simples corbeaux de 0,30 c. à 0,40 c. d'épaisseur: ce sont de gros encorbellements, des pyramides posées sur la pointe, qui résistaient mieux au boulet que les supports des premiers mâchicoulis (voy. MÂCHICOULIS). Les merlons des parapets sont percés de meurtrières qui indiquent évidemment, par leur disposition, l'emploi d'armes à feu de mains.

Voici (29) une vue cavalière de ce château, prise du côté de l'entrée<sup>1</sup>. On voit, dans cette figure, que les embrasures destinées à l'artillerie à feu

<sup>1</sup> Nous n'avons rétabli dans cette vue que les charpentes qui n'existent plus; quant aux maçonneries, elles sont presque intactes.



sont percées dans les étages inférieurs des constructions, et suivent la déclivité du terrain, de manière à raser les alentours. Pour les couronnements

29



des tours, la méthode adoptée au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle est encore suivie. La transition est donc évidente ici, et le problème que les architectes militaires cherchaient à résoudre dans la construction des places fortes vers le milieu du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle pourrait être résumé par cette formule : « Batta les dehors au « loin, défendre les approches par un tir rasant de bouches à feu, et se « garantir contre l'escalade par un commandement très-élevé, couronné « suivant l'ancien système pour la défense rapprochée<sup>1</sup>. » Le donjon, couvert en terrasse et fortement voûté, était fait aussi pour recevoir du canon à son sommet; ce qui était d'ailleurs justifié par les abords qui, d'un côté, commandent le château.

Sous Louis XI, la ligue du Bien Public marqua le dernier effort de

<sup>1</sup> Voy. ARCHITECTURE MILITAIRE.



l'aristocratie féodale pour ressaisir son ancienne puissance ; à cette époque, beaucoup de seigneurs garnirent leurs châteaux de nouvelles défenses appropriées à l'artillerie ; ces défenses consistaient principalement en ouvrages extérieurs, en grosses tours épaisses et percées d'embrasures pour recevoir du canon, en plates-formes ou boulevards commandant les dehors.

Le plan du château d'Arques, que nous avons donné (fig. 4), a conservé en B un ouvrage de la fin du xv<sup>e</sup> siècle, disposé en avant de l'ancienne entrée pour battre le plateau situé en face du côté du nord, et empêcher un assiégeant d'enfiler la cour du château, au moyen de batteries montées sur ce plateau, qui n'en est séparé que de deux cents mètres. Ces défenses jouèrent un rôle assez important pendant la journée d'Arques, le 21 septembre 1589, en envoyant quelques volées de leurs pièces au milieu de la cavalerie de Mayenne, au moment où la victoire était encore incertaine. L'ouvrage avancé du château d'Arques est bien construit et possède, pour l'époque, d'assez bons flanquements. Dans les positions déjà très-fortes par la situation des lieux, les seigneurs féodaux prirent généralement peu de souci de l'artillerie, et se contentèrent de quelques fortins élevés autour de leurs demeures pour protéger les abords et commander les chemins ; c'est surtout autour des châteaux de plaine que des travaux furent exécutés, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, pour présenter des obstacles à l'artillerie à feu, que l'on découronna un grand nombre de tours afin de les terrasser et d'y placer du canon, que l'on fit des remblais derrière les courtines pour pouvoir mettre sur leur crête des pièces en batterie, et que l'on supprima les vieilles barbicanes pour les remplacer par des plates-formes ou boulevards, carrés ou circulaires. Cependant les seigneurs qui bâtissaient à neuf des châteaux de montagne avaient égard aux nouveaux moyens d'attaque.

Le château de Bonaguil nous a fait voir déjà comment on avait cherché, vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle, à munir d'artillerie une demeure féodale par certaines dispositions de détail qui ne changeaient rien, en réalité, aux dispositions générales antérieures à cette époque. Il n'en fut pas longtemps ainsi, et les châtelains reconnurent, à leurs dépens, que, pour protéger leur demeure féodale, il fallait planter des défenses en avant et indépendantes des bâtiments d'habitation ; qu'il fallait s'étendre en dehors, sur tous les points saillants, découverts, afin d'empêcher l'ennemi de placer ses batteries de siège sur quelque plateau commandant le château.

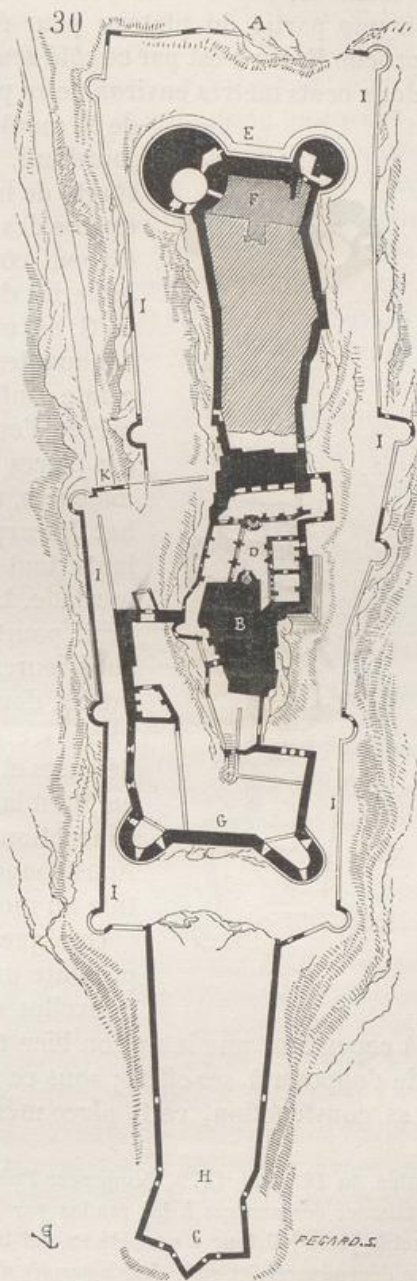
Ce commencement de la transition entre l'ancien système de défense et le nouveau est visible dans le château du Hoh-Kœnigsbourg, situé entre Sainte-Marie aux Mines et Schelestadt, sur le sommet d'une des montagnes les plus élevées de l'Alsace. Au xv<sup>e</sup> siècle, les seigneurs du Hoh-Kœnigsbourg s'étaient rendus redoutables à tous leurs voisins par leurs violences et leurs actes de brigandage<sup>1</sup>. Les plaintes devinrent si

<sup>1</sup> Nous devons les curieux renseignements que nous possédons sur ce château à l'obligeance bien connue du savant archiviste de Strasbourg, M. Schéggans et à notre confrère M. Bœswilwald.



graves, que l'archiduc Sigismond d'Autriche, landgrave de l'Alsace supérieure, s'allia avec l'évêque de Strasbourg, landgrave de l'Alsace inférieure, avec les seigneurs de Ribeaupierre, l'évêque et la ville de Bâle, pour avoir raison des seigneurs du Hoh-Kœnigsbourg. Les alliés s'emparèrent en effet du château en 1462, et le démolirent. Ce domaine, par suite d'une de ces transmissions si fréquentes dans l'histoire des fiefs, fut cédé à la maison d'Autriche. Dix-sept ans après la destruction du Hoh-Kœnigsbourg, l'empereur Frédéric IV le concéda en fief aux frères Oswald et Guillaume, comtes de Thierstein, ses conseillers et serviteurs<sup>1</sup>. Ceux-ci s'empressèrent de relever le Hoh-Kœnigsbourg de ses ruines, et en firent une place très-forte pour l'époque, autant à cause de son assiette naturelle que par ses défenses propres à placer de l'artillerie à feu.

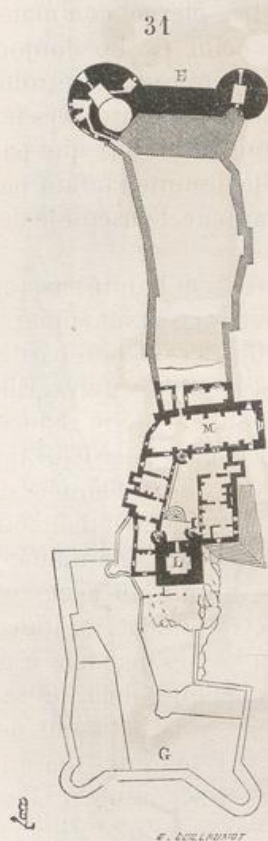
Nous donnons (30) le plan de l'ensemble de la place. Pour s'expliquer la forme bizarre de ce plan, il faut savoir que le Hoh-Kœnigsbourg est assis sur le sommet d'une montagne formant une crête de rochers abrupts dominant la riche vallée de Schelestadt et commandant deux défilés. Les constructions, à des niveaux très-différents, par suite de la nature du sol, s'enfoncent dans un promontoire de roches du côté A, et, se relevant sur un pic en B, suivent la pente de la montagne jusqu'au point C. Les bâtiments d'habitation sont élevés en D, probablement sur l'emplacement du vieux



<sup>1</sup> « Une lettre fort importante », dit M. Scheegans dans une notice inédite sur le Hoh-Kœnigsbourg, « que l'empereur écrivit aux magistrats de Strasbourg, et conservée dans les archives de cette ville, donne acte de cette cession. Par cette lettre,



château, dont on retrouve des portions restées debout et englobées dans les constructions de 1479. Les frères Oswald et Guillaume firent trancher une partie du plateau pour établir les gros ouvrages de contre-approche E, car c'est par ce côté seulement que le château est abordable. A deux cents mètres environ de ce point, sur le prolongement de la crête



de la montagne, s'élevait un fortin détruit aujourd'hui, mais dont l'assiette importait à la sûreté de la place. L'ouvrage E, terrassé en F, oppose des épaisseurs énormes de maçonnerie du seul côté où l'assiégeant pouvait établir des batteries de siège. Vers le rampant de la crête, en G, est un ouvrage supérieur muni de tours flanquantes pour du canon, et en H une enceinte inférieure se terminant en étoile et percée d'embrasures pour des arquebusiers ou des pièces de petit calibre. Outre ces défenses majeures, une enceinte I, flanquée de tourelles, bat l'escarpement et devait enlever aux assaillants tout espoir de prendre le château par escalade. L'entrée est en K, et l'on arrive, après avoir pourtourné le gros ouvrage G, aux parties supérieures occupées par les bâtiments d'habitation, dont nous donnons le plan (31). La tour carrée L est le donjon qui domine l'ensemble des défenses et paraît appartenir à l'ancien château; en M est la grand'salle, une des plus grandioses conceptions du moyen âge qui se puissent voir. Nous donnons les détails de cette belle construction au mot CONSTRUCTION, fig. 129 et suivantes.

Quoique le château de Hoh-Königsbourg présente un singulier mélange des anciennes et nouvelles dispositions défensives, on y trouve

déjà cependant une intention bien marquée d'employer l'artillerie à feu et de s'opposer à ses effets; sous ce rapport, et à cause de la date précise de sa construction, cette place mérite d'être étudiée. Les constructions

« datée du 14 mars 1479, l'empereur Frédéric informe les magistrats : qu'en reconnaissance des services à lui rendus par les comtes de Thierstein, et pour d'autres motifs justes, il leur a concédé en fief le château ruiné de Hoh-Königsbourg, avec ses dépendances, et qu'il leur a permis de le reconstruire. En conséquence, l'empereur, en vertu du pouvoir impérial, prie les magistrats de Strasbourg et leur ordonne de venir en aide aux comtes de Thierstein, de leur prêter secours et assistance contre tous ceux qui chercheraient à les contrarier dans la prise de possession, reconstruction et jouissance dudit château, de ne pas souffrir qu'ils y soient troublés, et de leur fournir secours fidèle, au nom du Saint-Empire, contre tous ceux qui oseraient porter atteinte à leurs droits. »



paraissent avoir été élevées à la hâte et en partie avec des débris plus anciens ; mais on trouve dans leur ensemble une grandeur, une hardiesse qui produisent beaucoup d'effet. La partie réservée à l'habitation particulièrement semble appartenir à des temps héroïques. La grand'salle M, à deux étages, était voûtée à sa partie supérieure, probablement pour placer du canon sur la terrasse. Posées en travers de la crête du rocher, les batteries à barbette établies sur cette plate-forme très-élevée commandaient d'un côté le gros ouvrage E et le revers de celui G. Le donjon L est complètement dépourvu d'ouvertures, sauf la porte, qui est étroite et basse. C'était probablement dans cette tour qu'étaient conservées les poudres. Sa partie supérieure, à laquelle on ne pouvait arriver que par un petit escalier extérieur, servait de guette, car elle domine, autant par son assiette sur une pointe de rocher que par sa hauteur, l'ensemble des défenses.

En 1633, le château de Hoh-Koenigsbourg, entretenu et habité par une garnison jusqu'alors, fut assiégée par les Suédois. Ceux-ci, s'étant emparés du fortin extérieur, y montèrent une batterie de mortiers et bombardèrent la place, qui n'était pas faite pour résister à ces terribles engins. Elle fut en partie détruite, incendiée, et la garnison fut obligée de se rendre.

Mais, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, l'artillerie à feu allait commencer le grand nivellement de la société française. L'artillerie à feu exigeait l'emploi de moyens de défense puissants et dispendieux. Les seigneurs n'étaient plus assez riches pour bâtir des forteresses en état de résister d'une manière sérieuse à ce nouvel agent de destruction, pour les munir efficacement, ni assez indépendants pour élever des châteaux purement militaires en face de l'autorité royale, sous les yeux de populations décidées à ne plus supporter les abus du pouvoir féodal. A cette époque, déjà, les seigneurs paraissent accepter leur nouvelle condition ; s'ils bâtissent des châteaux, ce ne sont plus des forteresses qu'ils élèvent, mais des maisons de plaisance dans lesquelles cependant on trouve encore comme un dernier reflet de la demeure féodale du moyen âge. Le roi donne lui-même l'exemple ; il abandonne les châteaux fermés. La forteresse, devenue désormais citadelle de l'État destinée à la défense du territoire, se sépare du château, qui n'est plus qu'un palais de campagne réunissant tout ce qui peut contribuer au bien-être et à l'agrément des habitants. Le goût pour les résidences somptueuses que la noblesse contracta en Italie pendant les campagnes de Charles VIII, de Louis XII et de François I<sup>er</sup>, porta le dernier coup au château féodal. Beaucoup de seigneurs ayant visité les villas et les palais d'outre-monts trouvèrent, au retour, leurs vieilles forteresses patrimoniales sombres et tristes. Conservant le donjon et les tours principales comme signe de leur ancienne puissance, ils jetèrent bas les courtines fermées qui les réunissaient, et les remplacèrent par des bâtiments largement ouverts, accompagnés de loges, de portiques décorés avec luxe. Les bailles ou basses-cours, entourées de défenses et de tours, furent remplacées par des avant-cours contenant des communs destinés



au logement des serviteurs, des écuries splendides, des parterres garnis de fleurs, des fontaines, jeux de paume, promenoirs, etc. Les seigneurs ne songeaient plus alors à se faire servir par leurs hommes de corvée, comme cela avait lieu deux siècles auparavant; ils avaient des serviteurs à gages qu'il fallait loger et nourrir dans le château et ses dépendances. Peu à peu les tenanciers à tous les degrés s'étaient exonérés, au moyen de rentes perpétuelles ou de sommes une fois payées, des corvées et de tous les droits seigneuriaux qui sentaient la servitude.

Dès le commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, beaucoup de paysans étaient propriétaires et n'avaient, les divers impôts payés, rien à démêler avec leur seigneur. Depuis le xiii<sup>e</sup> siècle, la population des campagnes n'a pas abandonné un seul jour l'espoir de s'affranchir d'abord, puis de devenir propriétaire du sol qu'elle cultive. Il serait curieux (si la chose était possible) de supputer les sommes énormes qu'elle a successivement sacrifiées à cette passion pour la terre. Elle a peu à peu racheté les droits seigneuriaux sur les personnes, droits de mainmorte, de formariage, de corvées, de redevances en nature, puis les droits sur la terre; puis enfin, poursuivant son but jusqu'à nos jours, elle a consenti des baux, sous forme de fermages, d'emphytéoses, ne laissant échapper aucune occasion, non-seulement de se maintenir sur le sol, mais de l'acquérir. Aujourd'hui, le paysan achète la terre à des prix exagérés, bien plus par amour de la propriété que par intérêt, puisque son capital ne lui rapporte souvent qu'un demi pour cent. Il semble ainsi, par instinct, destiné à combattre l'abus du principe de la division de la propriété admis par la révolution du siècle dernier. En face de cette marche persistante de la classe agricole, la féodalité, au xvi<sup>e</sup> siècle, ayant besoin d'argent pour reconstruire ses demeures et entretenir un personnel toujours croissant de serviteurs à gages, abandonna la plus grande partie de ses droits, se dépouilla de ses privilèges, droits de chasse, de pêche, droits sur les routes, ponts, cours d'eau. Les uns sont absorbés par la royauté, les autres par la population des campagnes. Pendant que la noblesse songe à ouvrir ses châteaux, ne comptant plus s'y défendre, qu'elle les rebâtit à grands frais, que son amour pour le luxe et le bien-être s'accroît, elle tarit la source de ses revenus pour se procurer de l'argent comptant. Une fois sur cette voie, on peut prévoir sa ruine définitive. Quelque étendues que fussent ses concessions, quelque affaiblie que fût sa puissance, le souvenir de l'oppression féodale du moyen âge resta toujours aussi vif dans les campagnes; et le jour où, criblés de dettes, leurs châteaux ouverts, la plupart de leurs droits n'existant plus que dans leurs archives, les seigneurs furent surpris par les attaques du tiers état, les paysans se ruèrent sur leurs demeures pour en arracher jusqu'aux dernières pierres.

La nouvelle forme que revêt la demeure féodale au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle mérite toute notre attention : car, à cette époque, si l'architecture religieuse décroît rapidement pour ne plus se relever, et ne présente que de pâles reflets d'un art mourant qui ne sait où il va, ce qu'il veut ni



ce qu'il fut, il n'en est pas de même de l'architecture des demeures seigneuriales. En perdant leur caractère de forteresses, elles en prennent un nouveau, plein de charmes, et dont l'étude est une des plus intéressantes et des plus instructives qui se puisse faire. On a répété partout et sous toutes les formes que l'architecture de la renaissance en France avait été chercher ses types en Italie; on a même été jusqu'à dire que ses plus gracieuses conceptions étaient dues à des artistes italiens. On ne saurait nier que la révolution qui se produit dans l'art de l'architecture, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, coïncide avec nos conquêtes en Italie; que la noblesse française, sortant de ses tristes donjons, s'était éprise des riants villas italiennes, et que, revenue chez elle, son premier soin fut de transformer ses sombres châteaux en demeures somptueuses, étincelantes de marbres et de sculptures. Mais ce qu'il faut bien reconnaître, en face des monuments témoins irrécusables, c'est que le désir des seigneurs français fut interprété par des artistes français qui surent satisfaire à ces nouveaux programmes d'une manière complètement originale, qui leur appartient, et qui n'emprunte que bien peu à l'Italie. Il ne faut pas être très-expert en matière d'architecture pour voir qu'il n'y a aucun rapport entre les demeures de campagne des Italiens de la fin du xv<sup>e</sup> siècle et nos châteaux français de la renaissance. Nulle analogie dans les plans, dans les distributions, dans la façon d'ouvrir les jours et de couvrir les édifices; aucune ressemblance dans les décorations intérieures et extérieures. Le palais de ville et celui des champs, en Italie, présentent toujours une certaine masse rectiligne, des dispositions symétriques, que nous ne retrouvons dans aucun château français de la renaissance et jusqu'à Louis XIV. Si l'architecture ne consistait qu'en quelques profils, quelques pilastres ou frises décorés d'arabesques, nous accorderions volontiers que la renaissance française s'est faite italienne; mais cet art est heureusement au-dessus de ces puérités; les principes en vertu desquels il doit se diriger et s'exprimer dérivent de considérations bien autrement sérieuses. La convenance, la satisfaction des besoins, l'harmonie qui doit exister entre les nécessités et la forme, entre les mœurs des habitants et l'habitation, le judicieux emploi des matériaux, le respect pour les traditions et les usages du pays, voilà ce qui doit diriger l'architecte avant tout, et ce qui dirigea les artistes français de la renaissance dans la construction des demeures seigneuriales: ils élevèrent des châteaux encore empreints des vieux souvenirs féodaux, mais revêtant une enveloppe nouvelle en rapport avec cette société élégante, instruite, polie, chevaleresque, un peu pédante et maniérée que le xvi<sup>e</sup> siècle vit éclore, et qui jeta un si vif éclat pendant le cours du siècle suivant. Soit instinct, soit raison, l'aristocratie territoriale comprit que la force matérielle n'était plus la seule puissance prépondérante en France, que ses forteresses devenaient presque ridicules en face de la prédominance royale; ses donjons redoutables, de vieilles armes rouillées ne pouvant plus inspirer le respect et la crainte au milieu de populations chaque jour plus riches, plus unies, et com-



mençant à sentir leur force, à discuter, à vivre de la vie politique. En gens de goût, la plupart des seigneurs s'exécutèrent franchement, et jetèrent bas les murs crénelés, les tours fermées, pour élever à leur place des demeures fastueuses, ouvertes, richement décorées à l'intérieur comme à l'extérieur, mais dans lesquelles cependant on retrouve bien plus la trace des arts français que celle des arts importés d'Italie. Les architectes français surent tirer un parti merveilleux de ce mélange d'anciennes traditions avec des mœurs nouvelles, et les châteaux qu'ils élevèrent à cette époque sont, la plupart, des chefs-d'œuvre de goût, bien supérieurs à ce que la renaissance italienne sut faire en ce genre. Toujours fidèles à leurs anciens principes, ils ne sacrifièrent pas la raison et le bon sens à la passion de la symétrie et des formes nouvelles, et n'eurent qu'un tort, celui de laisser dire et croire que l'Italie était la source de leurs inspirations.

Mais, avant de présenter à nos lecteurs quelques exemples de ces châteaux des premiers temps de la renaissance, et pour faire comprendre comment ils satisfaisaient aux mœurs de leurs habitants, il est nécessaire de connaître les penchants des seigneurs à cette époque. On a pu voir que le château féodal fortifié sacrifia tout à la défense, même dans des temps où l'aristocratie avait déjà pris des habitudes de luxe et de bien-être fort avancées. Les moyens de défense de ces demeures consistaient principalement en dispositions imprévues, singulières, afin de dérouter un assaillant ; car si tous les châteaux forts eussent été bâtis à peu près sur le même modèle, les mêmes moyens qui eussent réussi pour s'emparer de l'un d'eux auraient été employés pour les prendre tous. Il était donc important, pour chaque seigneur qui construisait une place de sûreté, de modifier sans cesse les détails de la défense, de surprendre l'assaillant par des dispositions que celui-ci ne pouvait deviner. De là une extrême variété dans ces demeures, un raffinement de précautions dans les distributions intérieures, une irrégularité systématique ; car chacun s'ingéniait à faire mieux ou autrement que son voisin. Des habitudes de ce genre, contractées par des générations qui se succèdent pendant plusieurs siècles, ne peuvent être abandonnées du jour au lendemain ; et un châtelain faisant bâtir son château au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle eût été fort mal logé, à son point de vue, s'il n'eût rencontré à chaque pas, dans sa nouvelle demeure, ces détours, ces escaliers interrompus, ces galeries sans issues, ces cabinets secrets, ces tourelles flanquantes du château de son père ou de son aïeul. Les habitudes journalières de la vie s'étaient façonnées pendant plusieurs siècles à ces demeures compliquées à l'intérieur, et ces habitudes, une fois prises, devaient influencer sur le programme des nouveaux châteaux, bien que l'utilité réelle de tant de subterfuges architectoniques, commandés par la défense, n'existât plus de fait. Un seigneur du moyen âge logé dans un des châteaux du xvii<sup>e</sup> siècle, où les distributions sont larges et symétriques, où les pièces s'enfilent, sont presque toutes de la même dimension et comprises dans de



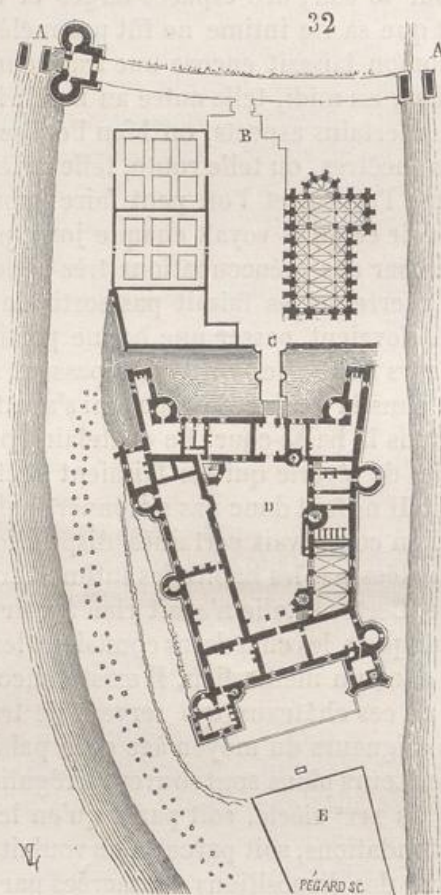
grands parallélogrammes, où le service est direct, facile, où les escaliers sont vastes et permettent de pénétrer immédiatement au cœur de l'édifice, se fût trouvé aussi mal à l'aise que si on l'eût parqué, lui et sa famille, dans une grande pièce divisée par quelques cloisons. Il voulait des issues secrètes, des pièces petites et séparées des grandes salles par des détours à lui connus, des vues de flanc sur ses façades, des chambres fermées et retirées pour le soir, des espaces larges et éclairés pour les assemblées; il voulait que sa vie intime ne fût pas mêlée à sa vie publique, et le séjour du donjon laissait encore une trace dans ses habitudes. Telle salle devait s'ouvrir au midi, telle autre au nord; il voulait voir ses bois et ses jardins sous certains aspects, ou bien l'église du village sous laquelle reposaient ses ancêtres, ou telle route, telle rivière. Les yeux ont leurs habitudes comme l'esprit, et l'on peut faire mourir d'ennui un homme qui cesse de voir ce qu'il voyait chaque jour, pour peu que sa vie ne soit pas remplie par des préoccupations très-sérieuses. La vie des seigneurs, lorsque la guerre ne les faisait pas sortir de leurs châteaux, était fort oisive, et ils devaient passer une bonne partie de leur temps à regarder l'eau de leurs fossés, les voyageurs passant sur la route, les paysans moissonnant dans la plaine, l'orage qui s'abattait sur la forêt, les gens qui jouaient dans la basse-cour. Le châtelain contractait ainsi, à son insu, des habitudes de rêverie qui lui faisaient préférer telle place, telle fenêtre, tel réduit. Il ne faut donc pas s'étonner si, dans les châteaux rebâties au xvi<sup>e</sup> siècle, on conservait certaines dispositions étranges qui étaient évidemment dictées par les habitudes intimes du seigneur et des membres de sa famille. Certes l'Italie n'avait rien à voir là dedans, mais bien les architectes auxquels les châtelains confiaient leurs désirs, résultats d'un long séjour dans un même lieu. Il existe encore en France un assez grand nombre de ces châteaux qui servent de transition entre la demeure fortifiée des seigneurs du moyen âge et le palais de campagne de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. Leurs plans sont souvent irréguliers comme ceux des châteaux du xii<sup>e</sup> au xiv<sup>e</sup> siècle, soit parce qu'en les rebâtissant on utilisait les anciennes fondations, soit parce qu'on voulait jouir de certains points de vue, conserver des dispositions consacrées par l'usage, ou profiter de l'orientation la plus favorable à chacun des services.

Tel était, par exemple le château de Creil, élevé sur une île de l'Oise, commencé sous Charles V et rebâti entièrement à la fin du xv<sup>e</sup> siècle et au commencement du xvi<sup>e</sup>. Nous en donnons le plan (32)<sup>1</sup>. En A était le pont qui réunissait l'île aux deux rives de l'Oise, défendu par un petit châtelet; en B, l'entrée de la basse-cour. On pénétrait dans la demeure seigneuriale par un second pont C jeté sur le large fossé rempli d'eau; en D est la cour, entourée des bâtiments d'habitation. Suivant un usage assez fréquent, une petite église, élevée dans la basse-cour, servait de chapelle seigneuriale et de paroisse aux habitants de la ville. En E était un jardin

<sup>1</sup> A l'échelle de 0<sup>m</sup>,007 pour 10 mètres.



réservé aux habitants du château. Ce plan fait ressortir ce que nous disions tout à l'heure à propos du goût que la noblesse avait conservé pour les dispositions compliquées du château féodal. Celui de Creil, quoiqu'il fût naturellement protégé par son assiette au milieu d'une rivière, n'était point fait pour soutenir un siège ; et cependant nous y retrouvons, sinon les tours formidables des châteaux du moyen âge,



quantité de tourelles flanquantes, de pavillons en avant-corps uniquement disposés pour jouir de la vue extérieure, et offrir, à l'intérieur, ces cabinets, ces réduits si fort aimés des châtelains. La vue (33) que nous donnons, prise du châtelet A<sup>1</sup>, nous dispensera de plus longs commentaires ; elle indique bien clairement que ces tours étroites et ces pavillons saillants n'étaient pas élevés pour les besoins de la défense, mais pour l'agrément des habitants et pour simuler en quelque sorte la grande forteresse féodale. On multipliait les guettes, les couronnements aigus,

<sup>1</sup> Cette vue ainsi que le plan sont tirés de l'œuvre de Ducerceau sur les *Excellens bastimens de France*, le château étant détruit depuis la révolution.



comme pour rappeler, sur une petite échelle, l'aspect extérieur des anciens châteaux hérissés de défenses; mais ce n'était plus là qu'un jeu,



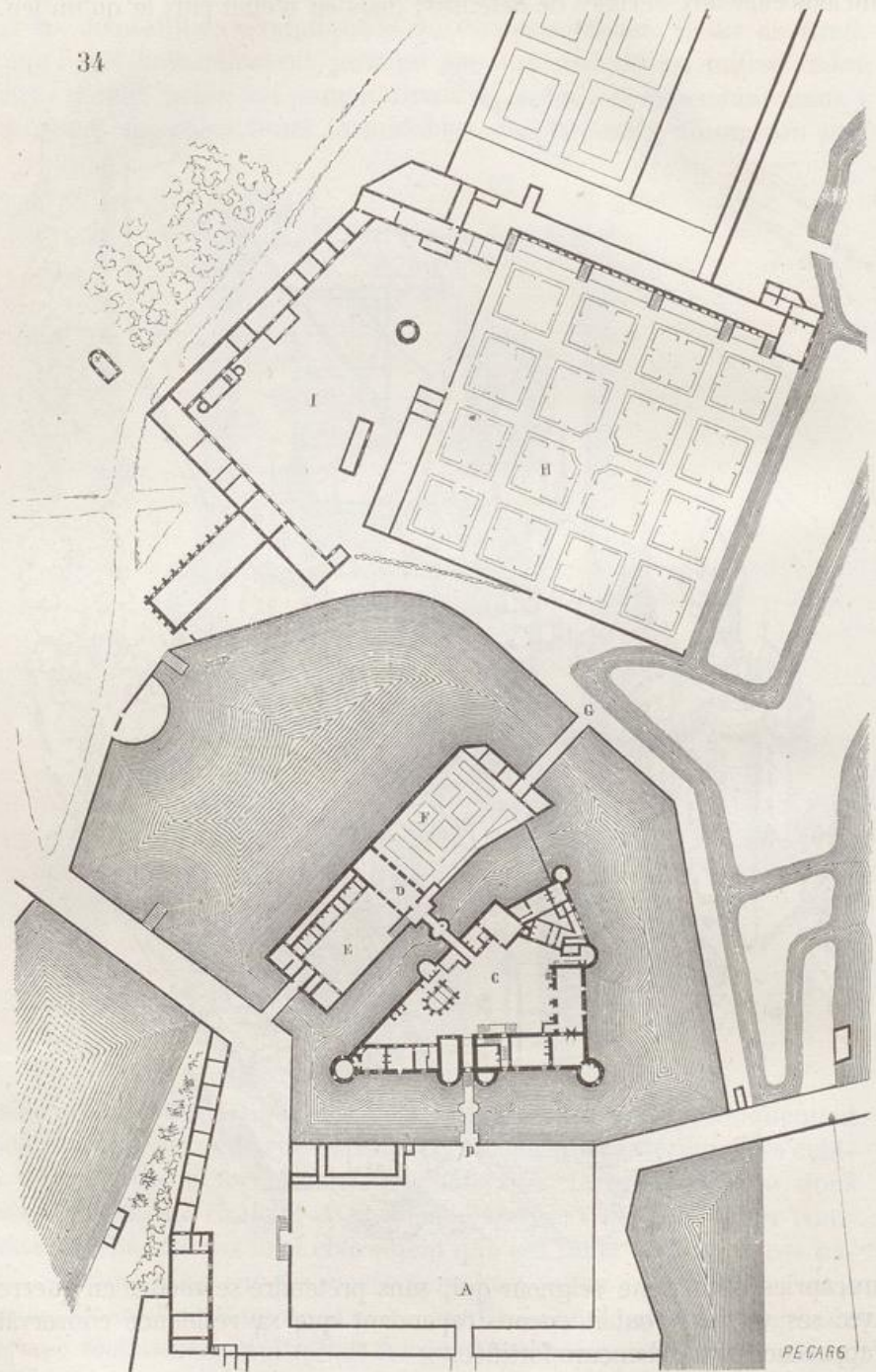
un caprice d'un riche seigneur qui, sans prétendre se mettre en guerre avec ses voisins, voulait encore cependant que sa résidence conservât l'apparence d'une demeure fortifiée.

C'était d'après ces données que le château de Chantilly avait été élevé un peu plus tard, mais sur des proportions plus grandioses. Chantilly, situé à quatre kilomètres environ de Senlis, est un des plus charmants



lieux de cette partie de la France; de belles eaux, des prairies étendues,

34



des bois magnifiques avaient fait choisir l'assiette du château, qui était moins encore que Creil destiné à la défense. Nous donnons (34) le plan



des dispositions d'ensemble de cette résidence, qui fut l'asile de tant de personnages illustres et de beaux esprits. Voici ce qu'en dit Ducerceau <sup>1</sup> :

« Le bastiment consiste en deux places : la première est une court E, en  
 « laquelle sont quelques bastiments ordonnez pour les offices ; la seconde  
 « est une autre court estant comme triangulaire, et est eslevée plus haute  
 « que la première de quelque neuf ou dix pieds, et faut monter de la  
 « première pour parvenir à la seconde. » On voit en effet, à côté du pont,  
 le petit escalier qui gagne la différence de niveau entre les deux cours.  
 « Entour de laquelle (cour triangulaire) de tous costez est le bastiment  
 « seigneurial, faict de bonne manière et bien basty. Iceluy bastiment et  
 « court sont fondez sur un rocher, dans lequel y a caves à deux estages,  
 « sentant plutost, pour l'ordonnance, un laberinthe qu'une cave, tant y  
 « a d'allées les unes aux autres, et toutes voulteés. Pour le regard de  
 « l'ordonnance du bastiment seigneurial *il ne tient parfaictement de l'art*  
 « *antique ne moderne, mais des deux meslez ensemble.* Les faces en sont  
 « belles et riches.... En la court première est l'entrée du logis, » par la  
 grande salle D. « Les faces des bastimens estans en icelle tant dans la  
 « court que dehors, suivent l'art antique, bien conduicts et accoustrez.  
 « Ces deux courts avec leurs bastimens sont fermez d'une grande eau en  
 « manière d'estang dont entre icelles y a séparation comme d'un fossé,  
 « par laquelle séparation ladite eau passe au travers. Au-dessus y a un  
 « pont pour aller et venir d'une des courts à l'autre. Joignant le grand  
 « corps de logis y a une terrasse A, pratiquée d'un bout du parc, à laquelle  
 « on va de la court du logis seigneurial par le moyen d'un pont P estant  
 « sur l'eau, lequel faict séparation du logis seigneurial et de la terrasse, et  
 « d'icelle on vient au parc pardessus un arc, sur lequel est praticqué un  
 « passage couvert.... Ce lieu est accompagné d'un grand jardin H, à l'un  
 « des costez duquel est une galerie à arceaux (portique), eslevée un peu  
 « plus haut que le rez du jardin. D'un costé d'iceluy jardin est la basse-  
 « court I, en laquelle sont plusieurs bastimens ordonnés pour écuries.  
 « Outre le grand jardin, et prochain iceluy, y en a un autre, non pas de  
 « telle grandeur. Iceux jardins sont environnés de places, esquelles  
 « aucunes sont bois, prez, taillis, cerizaies, forts d'arbres, et autres com-  
 « moditez. Aucunes d'icelles places sont fermées par canaux, les autres  
 « non ; et en ces places est la haironnerie. Le parc est fort grand, à  
 « l'entrée duquel, à sçavoir du costé du chasteau, est une eau qui donne  
 « un grand plaisir. Ce lieu est fermé du costé de Paris, de la forest de  
 « Senlis, dans laquelle y a une voûte pour aller du lieu au grand chemin  
 « de Paris. En somme, ce lieu est tenu pour une des plus belles places de  
 « France. »

Dans cette résidence, qui, au point de vue de la construction, n'a rien en réalité d'une forteresse, nous voyons encore toutes les dispositions du château féodal conservées. Isolement au moyen d'étangs et de fossés pleins

<sup>1</sup> *Les plus excellens Bastimens de France*, liv. II.



d'eau, ponts étroits d'un accès peu facile, tourelles flanquantes aux angles, avant-cour avec les offices, basse-cour avec ses dépendances, jardins clos avec promenoir, logis irréguliers et disposés suivant la dimension des pièces qu'ils contiennent, passages détournés, caves immenses permettant d'amasser des provisions considérables, et enfin passage long voûté, pour communiquer, sans être vu, avec la grande route. Cependant le château de Chantilly ne pouvait, pas plus que celui de Creil, opposer une défense sérieuse à une attaque à main armée<sup>1</sup>. Les courtines et les tourelles du château étaient ouvertes par de larges fenêtres, les combles garnis de belles lucarnes; mais le chemin de ronde supérieur avec les mâchicoulis traditionnels sont encore conservés. Si ces galeries supérieures ne pouvaient plus protéger le château contre les effets de l'artillerie, elles étaient souvent conservées pour les besoins du service; car elles donnaient de longs couloirs permettant de desservir toutes les pièces des étages élevés, et facilitaient la surveillance.

On remarquera que tous les corps de logis des châteaux, encore à cette époque, sont simples en épaisseur, c'est-à-dire qu'ils n'ont que la largeur des pièces disposées en enfilade; celles-ci se commandaient, et les couloirs supérieurs, comme les caves, offraient du moins une circulation indépendante des salles et chambres, à deux hauteurs différentes<sup>2</sup>. Ce ne fut guère qu'au xvii<sup>e</sup> siècle que l'on commença, dans les châteaux, à bâtir des corps de logis doubles en épaisseur.

Cependant, il ne faudrait pas croire que l'irrégularité des plans fût, au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, une sorte de nécessité, le résultat d'une idée préconçue; au contraire, à cette époque, on cherchait, dans les demeures seigneuriales, la symétrie; on lui sacrifiait même déjà les distributions intérieures, avec l'intention de présenter, à l'extérieur, des façades régulières, un ensemble de bâtiments d'un aspect monumental. Sous ce rapport, l'Italie avait exercé une influence sur les constructeurs français; mais c'était, avec l'emprunt de quelques détails architectoniques, tout ce que les architectes avaient pris aux palais italiens: car, d'ailleurs, le château seigneurial conservait son caractère français, soit dans l'ensemble des dispositions générales, soit dans les distributions intérieures, ses flanquements par des tourelles, ou par la manière de couvrir les bâtiments.

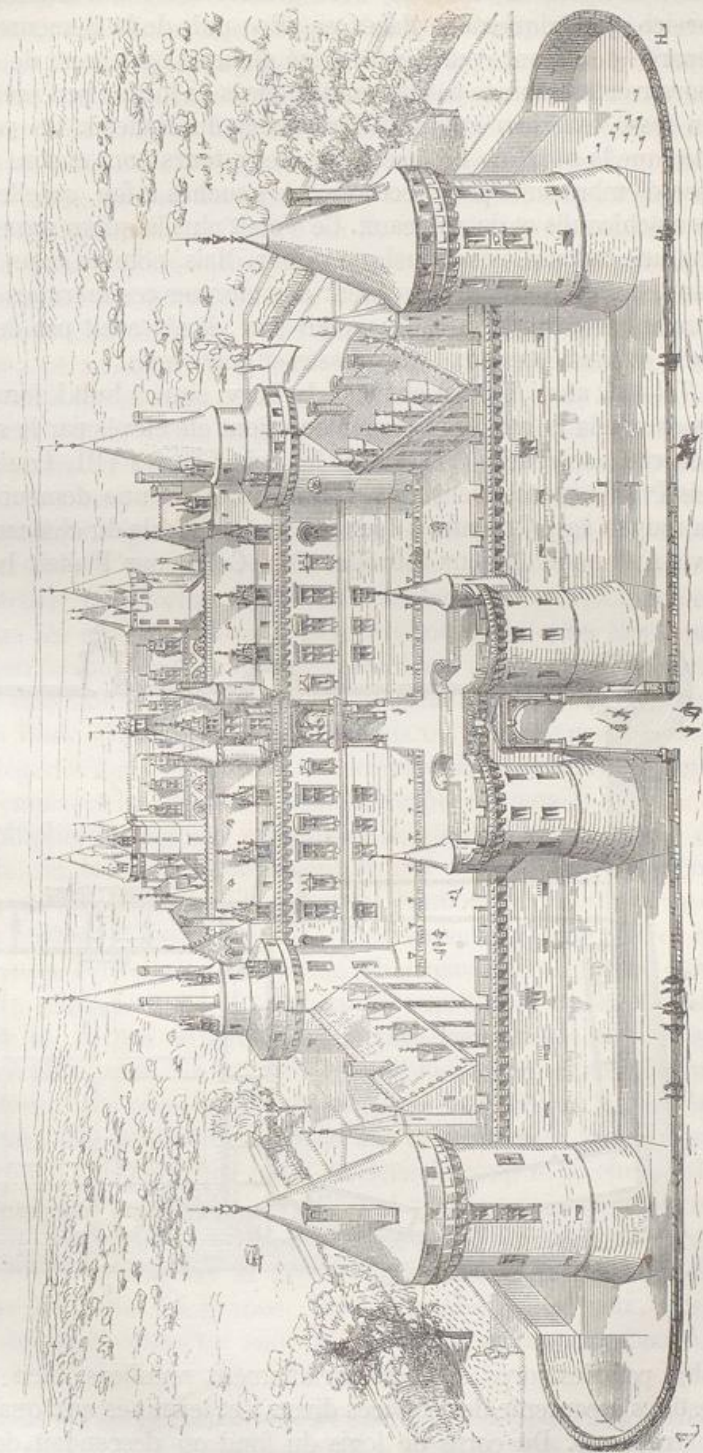
Le beau château du Verger en Anjou, demeure des princes de Rohan-Guémené, joignait ainsi les anciennes traditions du château féodal aux dispositions monumentales en vogue au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle. Il se composait (35) d'une basse-cour dans laquelle on pénétrait par une

<sup>1</sup> Toutes les constructions ne dataient pas de la même époque; les plus anciennes remontaient à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Mais, pendant le xvi<sup>e</sup> siècle, les bâtiments, surtout à l'intérieur, furent en grande partie décorés avec un grand luxe d'architecture. Plus tard encore, pendant le xvii<sup>e</sup> siècle, les communs furent modifiés.

<sup>2</sup> Voy., dans *Les plus excellents Bastimens de France*, de Ducerceau, les vues et détails des constructions de Chantilly.



CHASTEAV DV VERGER EN ANIOV

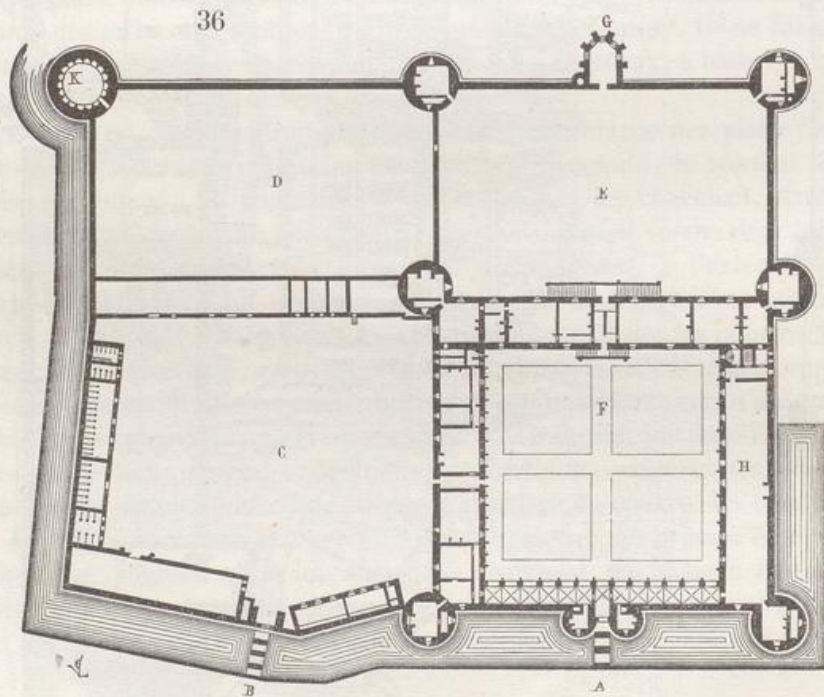


35



porte flanquée de tourelles, avec grosses tours aux angles, bâtiments de service symétriquement placés en aile ; puis de la demeure seigneuriale, séparée de l'avant-cour par un fossé, flanqué également de quatre grosses tours rondes réunies par de grands corps de logis à peu près symétriques. Un fossé extérieur entourait l'ensemble du château. On voit, dans cette vue, que la courtine de face et ses deux tours sont encore percées à leur base d'embrasures pour recevoir des bouches à feu, qu'elles sont garnies de mâchicoulis et de créneaux. Ce n'était plus là qu'un signe de puissance, non une défense ayant quelque valeur. Mais, comme nous le disions plus haut, les seigneurs ne pouvaient abandonner ces marques ostensibles de leur ancienne indépendance ; pour eux, il n'y avait pas de château sans tours et sans créneaux, sans fossés et ponts-levis.

Tel était aussi le beau château de Bury, situé à huit kilomètres de Blois, proche de la Loire. Les bâtiments avaient été élevés par le sire Florimond Robertet, secrétaire d'Etat sous les rois Charles VIII, Louis XII et François I<sup>er</sup>. Ils réunissaient tout ce qui composait une demeure seigneuriale du moyen âge. On entrait dans la cour principale du château par un pont-levis A flanqué de deux tourelles (36). Cette cour F était bordée de trois



côtés par des corps de logis parfaitement réguliers, bien qu'ils fussent destinés à contenir des services divers, et terminés aux quatre angles par quatre tours. Du corps de logis du fond on descendait dans un jardin particulier E, avec fontaine monumentale au centre, terminé par deux

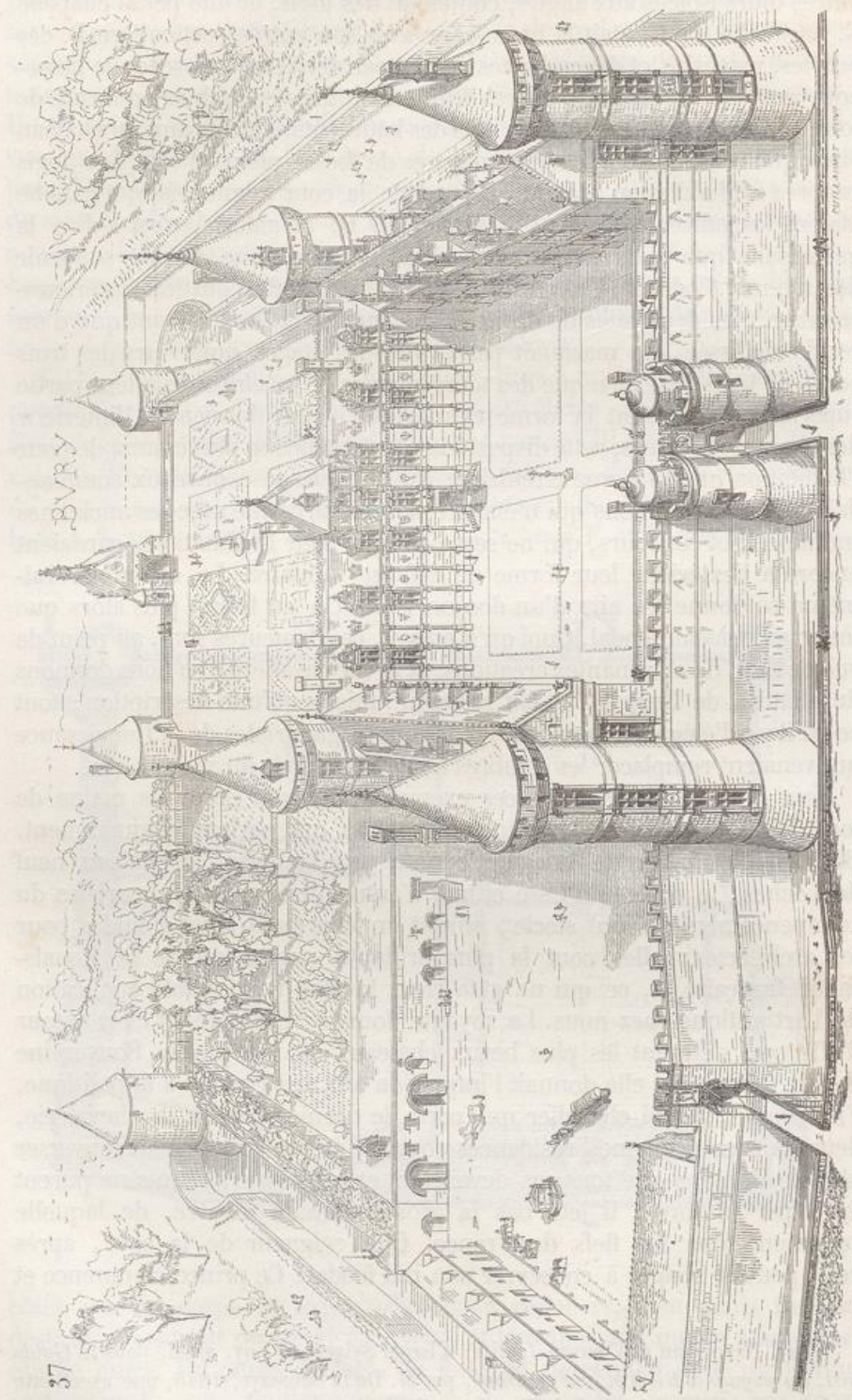


autres tours isolées aux angles, contenant des logis, et une petite chapelle G. A gauche, en C, était la basse-cour avec son entrée particulière B, des écuries, magasins et dépendances; en D, par derrière, une seconde basse-cour avec jardins, treilles, arbres fruitiers, et gros colombier en forme de tour en K. Le parc s'étendait au delà des bâtiments, et le devant du château ainsi que la basse-cour étaient entourés de fossés pleins d'eau. Les logis propres à l'habitation étaient au fond de la cour seigneuriale; à gauche étaient les offices, cuisines; à droite, en H, la galerie, c'est-à-dire la grand'salle que nous voyons conservée encore comme dernier souvenir des mœurs féodales. Un portique élevé derrière la courtine antérieure réunissait les deux ailes de droite et de gauche, et, ne s'élevant que d'un rez-de-chaussée, ne masquait pas la vue des étages supérieurs des trois corps de logis. Ici, bien que des tours garnies de mâchicoulis à leur partie supérieure conservent la forme cylindrique, elles donnent à l'intérieur des chambres carrées, cette disposition étant beaucoup plus commode pour l'habitation que la forme circulaire. Ainsi les usages nouveaux commandaient des distributions qui n'étaient plus en harmonie avec les anciennes traditions, et ces tours, qui ne servaient que pour l'habitation, gardaient encore à l'extérieur leur forme de défense militaire. Le colombier lui-même se donne les airs d'un donjon isolé. On ne faisait plus alors que *jouer* au château féodal. Quoi qu'il en soit, ces demeures sont, au point de vue de l'art, de charmantes créations, et la vue cavalière que nous donnons du château de Bury (37)<sup>1</sup> fait ressortir, mieux qu'une description, tout ce qu'il y a d'élégance dans ces habitations seigneuriales de la Renaissance qui venaient remplacer les sombres châteaux fermés du moyen âge.

Nous ne multiplierons pas ces exemples; ils sont entre les mains de tout le monde, et les monuments sont là qui parlent éloquemment. Blois, Gaillon, Azay-le-Rideau, Chenonceau, Amboise, le château neuf de Loches, le château d'Ussé et tant d'autres demeures seigneuriales du commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, offrent un charmant sujet d'études pour les architectes; elles sont la plus brillante expression de la Renaissance française et, ce qui ne gâte rien, la plus raisonnable application de l'art antique chez nous. La royauté donnait l'exemple, et c'est autour d'elle que s'élèvent les plus beaux châteaux du xvi<sup>e</sup> siècle. Souveraine de fait, désormais, elle donnait l'impulsion aux arts comme à la politique. François I<sup>er</sup>, ce roi chevalier qui porta le dernier coup à la chevalerie, détruisait les anciennes résidences royales, et son exemple fit renverser plus de donjons que tous ses devanciers et successeurs réunis ne purent faire par la force. Il jeta bas la grosse tour du Louvre, de laquelle relevaient tous les fiefs de France. Quel seigneur de la cour, après cela, pouvait songer à conserver son nid féodal? Ce prince commence et

<sup>1</sup> Voy. Ducerceau et l'œuvre (petite) d'Israël Sylvestre. Voy. aussi, dans le *Guide hist. du voyage à Blois et aux environs*, par M. De la Saussaye, 1815, une excellente notice sur ce beau château de la Renaissance.

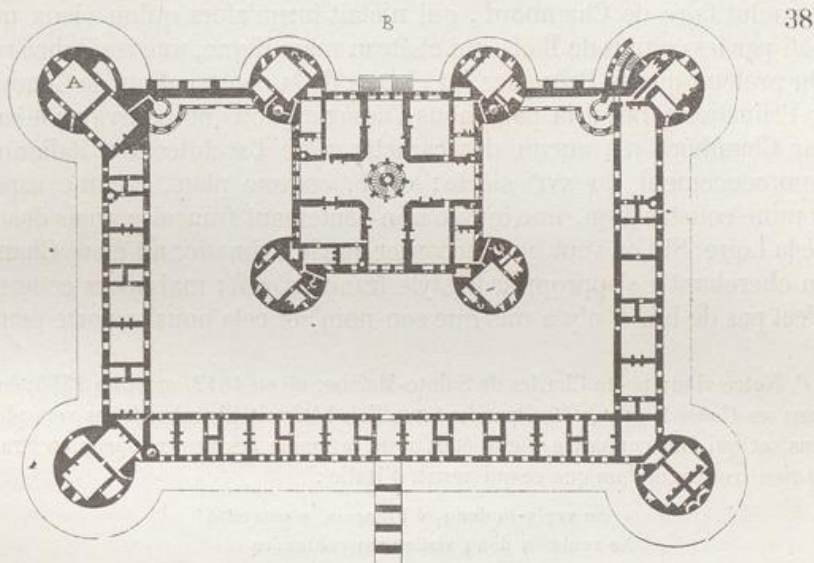




37



achève la transition entre la demeure seigneuriale du moyen âge et le château moderne, celui de Louis XIII et de Louis XIV. Il bâtit Chambord et Madrid. Le premier de ces deux palais conserve encore l'empreinte du château féodal; le second n'est qu'une demeure de plaisance, dans laquelle on ne trouve plus trace des anciennes traditions. Quoique nous ne soyons pas un admirateur passionné du château de Chambord, il s'en faut de beaucoup, cependant nous ne pouvons le passer sous silence; il doit naturellement clore cet article. Nous en donnons ici le plan (38) <sup>1</sup>.



Il n'est personne en France qui n'ait vu cette singulière résidence. Vantée par les uns comme l'expression la plus complète de l'art de l'architecture au moment de la Renaissance, dénigrée par les autres comme une fantaisie bizarre, un caprice colossal, une œuvre qui n'a ni sens ni raison, nous ne discuterons pas ici son mérite; nous prendrons le château de Chambord pour ce qu'il est, comme un essai dans lequel on a cherché à réunir deux programmes sortis de deux principes opposés, à fondre en un seul édifice le château fortifié du moyen âge et le palais de plaisance. Nous accordons que la tentative était absurde; mais la Renaissance française est, à son début, dans les lettres, les sciences ou les arts, pleine de ces hésitations; elle ne marche en avant qu'en jetant parfois un regard de regret derrière elle; elle veut s'affranchir du passé et n'ose rompre avec la tradition; le vêtement gothique lui paraît usé, et elle n'en a pas encore un autre pour le remplacer.

Le château de Chambord est bâti au milieu d'un territoire favorable à la chasse, entouré de bois couvrant une plaine agreste; éloigné des villes,

<sup>1</sup> A l'échelle d'un demi-millimètre pour mètre.



c'est évidemment un lieu de plaisir, retiré, parfaitement choisi pour jouir à la fois de tous les avantages qu'offrent la solitude et l'habitation d'un palais somptueux. Pour comprendre Chambord, il faut connaître la cour de François I<sup>er</sup>. Ce prince avait passé les premières années de sa jeunesse près de sa mère, la duchesse d'Angoulême, qui, vivant en mauvaise intelligence avec Anne de Bretagne, éloignée de la cour, résidait tantôt dans son château de Cognac, tantôt à Blois, tantôt à sa maison de Romorantin. François avait conservé une affection particulière pour les lieux où s'était écoulée son enfance dans la plus entière liberté. Parvenu au trône, il voulut faire de Chambord, qui n'était jusqu'alors qu'un vieux manoir bâti par les comtes de Blois, un château magnifique, une résidence royale. On prétend que le Primatice fut chargé de la construction de Chambord; le Primatice serait-il là pour nous l'assurer, nous ne pourrions le croire; car Chambord n'a aucun des caractères de l'architecture italienne du commencement du xvi<sup>e</sup> siècle; c'est, comme plan, comme aspect et comme construction, une œuvre non-seulement française, mais des bords de la Loire. Si l'on veut nous accorder que le Primatice ait élevé Chambord en cherchant à s'approprier le style français, soit; mais alors cette œuvre n'est pas de lui, il n'y a mis que son nom, et cela nous importe peu<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Notre vieux poète Charles de Sainte-Marthe, né en 1512, mort en 1555, écrivait, dans ses *Conseils aux poètes*, pendant que l'on bâtissait Chambord, ces vers pleins de sens, et qui font connaître quelle était alors la manie des beaux-esprits en France de ne rien trouver de bon que ce qui venait d'Italie :

« Ne veux-tu donq, ô François, y entendre ?  
 Ne veux-tu donq virilement contendre  
 Contre quelcuns barbares estrangiers  
 Qui les François disent estre légiers ?  
 D'où prennent-ils d'ainsi parler audace ?  
 C'est seulement à la mauvaise grace  
 Que nous avons des nostres dépriser  
 Et sans propos les aultres tant priser.  
 Qu'a l'Italie ou toute l'Allemagne,  
 La Grèce, Escosse, Angleterre ou Espagne  
 Plus que la France ? Est-ce point de tous biens ?  
 Est-ce qu'ils ont aux arts plus de moyens ?  
 Ou leurs esprits plus aiguz que les nostres ?  
 Ou bien qu'ils sont plus savants que nous aultres ?  
 Tant s'en fauldra que leur veuillons céder  
 Que nous dirons plus tost les excéder.  
 Un seul cas ont (et cela nous fait honte),  
 C'est que des leurs ils tiennent un grand compte,  
 Et par amour sont ensemble conjoincts,  
 Mais nous, François, au contraire, disjoincts !  
 Car nous avons à écrire invectives.

. . . . . »

C'est quelque maître des œuvres français, quelque Claude ou Blaise de Tours ou



Le plan de Chambord est le plan d'un château français; au centre est l'habitation seigneuriale, le donjon, flanqué de quatre tours aux angles. De trois côtés, ce donjon est entouré d'une cour fermée par des bâtiments, munis également de tours d'angles. Conformément à la tradition du château féodal, le donjon donne d'un côté directement sur les dehors et ne se réunit aux dépendances que par deux portiques ou galeries. La grand'salle, figurant une croix, forme la partie principale du donjon. Au centre est un grand escalier à double vis permettant à deux personnes de descendre et monter en même temps sans se rencontrer, et qui communique du vestibule inférieur à la grand'salle, puis à une plate-forme supérieure. Cet escalier se termine par un couronnement à jour et une lanterne qui sert de guette. Dans les quatre tours et les angles compris entre les bras de la salle, en forme de croix, sont des appartements ayant chacun leur chambre de parade, leur chambre, leurs retraits, garde-robres, privés et escalier particulier. La tour A contient, au premier étage, la chapelle. Les bâtiments des dépendances, simples en épaisseur suivant l'usage, sont distribués en logements; des fossés entourent l'ensemble des constructions. Du donjon on descendait dans un jardin terrassé et environné de fossés, situé en B. Les écuries et la basse-cour occupaient les dehors du côté de l'arrivée par la route de Blois. Comme ensemble, c'est là un château féodal, si ce n'est que tout est sacrifié à l'habitation, rien à la défense; et cependant ces couloirs, ces escaliers particuliers à chaque tour, cet isolement du donjon rappellent encore les dispositions défensives du château fortifié, indiquent encore cette habitude de l'imprévu, des issues secrètes et des surprises. Ce n'était plus, à Chambord, pour dérouter un ennemi armé que toutes ces précautions de détail étaient prises, mais pour faciliter les intrigues secrètes de cette cour jeune et toute occupée de galanteries. C'était encore une guerre.

Chambord est au château féodal des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles ce que l'abbaye de Thélème est aux abbayes du XII<sup>e</sup> siècle : c'est une parodie. Plus riche que Rabelais, François I<sup>er</sup> réalisait son rêve; mais ils arrivaient tous deux au même résultat : la parodie écrite de Rabelais sapaît les institutions monastiques vieilles, comme la parodie de pierre de François I<sup>er</sup> donnait le dernier coup aux châteaux fermés des grands vassaux. Nous le répétons,

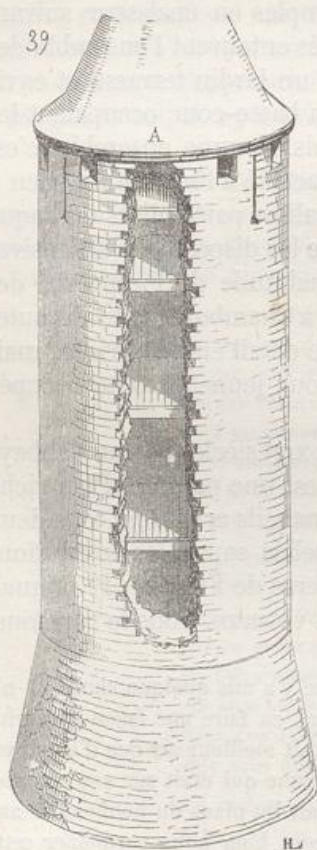
de Blois, qui aura bâti Chambord; et si le Primatice y a mis quelque chose, il n'y paraît guère. Mais avoir à la cour un artiste étranger, en faire une façon de surintendant des bâtiments, le combler de pensions, cela avait meilleur air que d'employer Claude ou Blaise, natif de Tours ou de Blois, bonhomme qui était sur son chantier pendant que le peintre et architecte italien expliquait les plans du bonhomme aux seigneurs de la cour émerveillés. Nos lecteurs voudront bien nous pardonner cette sortie à propos du Primatice; mais nous ne voyons en cet homme qu'un artiste médiocre qui, ne pouvant faire ses affaires en Italie, où se trouvaient alors cent architectes et peintres supérieurs à lui, était venu en France pour emprunter une gloire appartenant à des hommes modestes, de bons praticiens dont le seul tort était d'être né dans notre pays et de s'appeler Jean ou Pierre.



il n'y a rien d'italien en tout ceci, ni comme pensée ni comme forme.

A l'extérieur, quel est l'aspect de cette splendide demeure? C'est une multitude de combles coniques et terminés par des lanternes s'élevant sur les tours, des clochetons, d'immenses tuyaux de cheminée richement sculptés et incrustés d'ardoises, une forêt de pointes, de lucarnes de pierre; rien enfin qui ressemble à la demeure seigneuriale italienne, mais, au contraire, une intention évidente de rappeler le château français muni de ses tours couvertes par des toits aigus, possédant son donjon, sa plate-forme, sa guette, ses escaliers à vis, ses couloirs secrets, ses souterrains et fossés.

Chambord nous donne l'occasion de signaler un fait curieux. Dans beaucoup de châteaux reconstruits en partie au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, on conserva les anciennes tours, autant à cause de leur extrême solidité et de la difficulté de les démolir que parce qu'elles étaient la marque de la demeure féodale. Mais pour rendre ces tours habitables, il

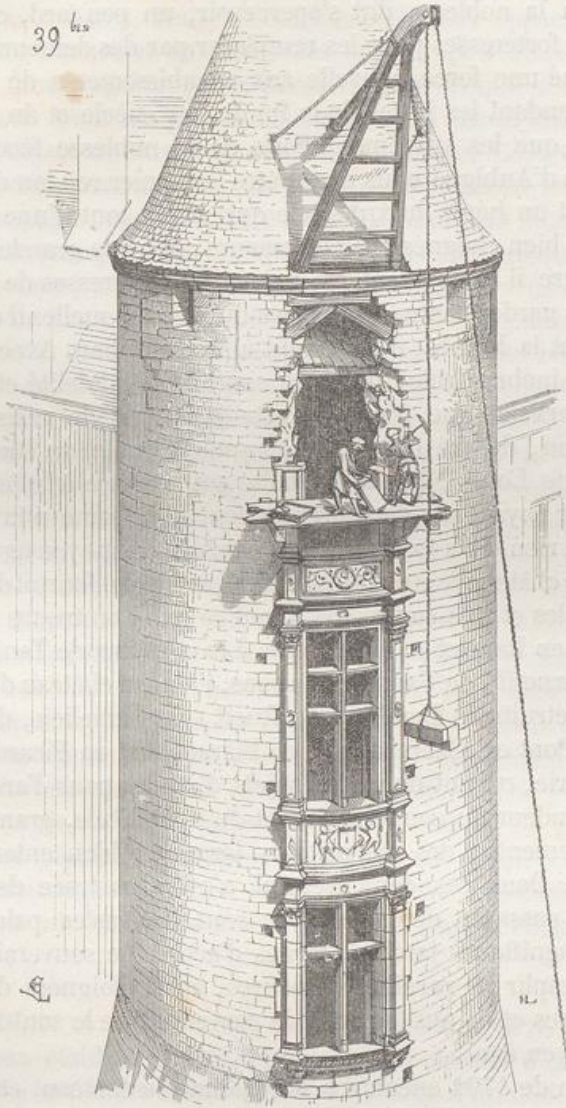


fallait les éclairer par de larges fenêtres. Pratiquer des trous à chaque étage et construire des baies en sous-œuvre eût été un travail difficile, dispendieux et long. On trouva plus simple, dans ce cas, pour les tours avec planchers de bois (et c'était le plus grand nombre), de pratiquer du haut en bas une large tranchée verticale et de remonter dans cette espèce de créneau autant de fenêtres qu'il y avait d'étages, en reprenant seulement ainsi les pieds-droits, les linteaux et allèges. Une figure est nécessaire pour faire comprendre cette opération. Soit (39) une tour fermée; on y pratiquait une tranchée verticale, ainsi qu'il est indiqué en A, tout en conservant les planchers intérieurs. Puis (39 bis) on bâtissait les fenêtres nouvelles, ainsi qu'il est indiqué dans cette figure. Pour dissimuler la reprise et éviter la difficulté de raccorder les maçonneries neuves des pieds-droits avec les vieux parements extérieurs des tours, qui souvent étaient fort grossiers, on monta, de chaque côté des baies, des pilastres peu saillants se superposant à chaque étage. Cette construction en rac-

cordement, donnée par la nécessité, devint un motif de décoration dans les tours neuves que l'on éleva au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, ainsi que nous le voyons dans les vues des châteaux de Bury et de Chambord. Les mâchicoulis devinrent aussi l'occasion d'une décoration archi-



tectonique là où on n'en avait plus que faire pour la défense ; à Chambord, les tours et murs des bâtiments sont couronnés par une corniche qui



rappelle cette ancienne défense ; elle se compose de coquilles posées sur des corbeaux et formant ainsi un encorbellement dont la silhouette figure des mâchicoulis. Rien d'italien dans ces traditions, qui sont à Chambord la décoration principale de tous les extérieurs.

Au xvi<sup>e</sup> siècle, le sol français était couvert d'une multitude de châteaux qui faisaient l'admiration des étrangers ; car, à côté des vieilles demeures féodales que leur importance ou leur force avaient fait conserver, à la place de presque tous les châteaux de second ordre, les seigneurs avaient



élevé des habitations élégantes et dans la construction desquelles on cherchait à conserver l'ancien aspect pittoresque des demeures fortifiées. Les guerres de religion, Richelieu et la Fronde, en détruisirent un grand nombre. Alors la noblesse dut s'apercevoir, un peu tard, qu'en rasant elle-même ses forteresses pour les remplacer par des demeures ouvertes, elle avait donné une force nouvelle aux envahissements de la royauté. C'est surtout pendant les luttes de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle et du commencement du xvii<sup>e</sup> que les suprêmes efforts de la noblesse féodale se font sentir. Agrippa d'Aubigné nous paraît être le dernier rejeton de cette race puissante; c'est un héros du xii<sup>e</sup> siècle qui surgit, tout d'une pièce, dans des temps déjà bien éloignés, par les mœurs, de cette grande époque. Le dernier peut-être il osa se renfermer dans les forteresses de Maillezay et du Dognon, les garder contre les armées du roi, auxquelles il ne les rendit pas; en quittant la France, il les vendit à M. de Rohan. Avec cet homme d'un caractère inébranlable, mélange singulier de fidélité et d'indépendance, plus partisan que français, s'éteint l'esprit de résistance de la noblesse. Quand, de gré ou de force, sous la main de Richelieu et le régime absolu de Louis XIV, la féodalité eut renoncé à lutter désormais avec le pouvoir royal, ses demeures prirent une forme nouvelle qui ne conservait plus rien de la forteresse seigneuriale du moyen âge.

Cependant le château français, jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle, fournit des exemples fort remarquables et très-supérieurs à tout ce que l'on trouve en ce genre en Angleterre, en Italie et en Allemagne. Les châteaux de Tanlay, d'Ancy-le-Franc, de Verneuil, de Vaux, de Maisons, l'ancien château de Versailles, les châteaux détruits de Meudon, de Rueil, de Richelieu, de Brèves en Nivernais, de Pont en Champagne, de Blérancourt en Picardie, de Coulommiers en Brie, offrent de vastes sujets d'études pour l'architecte. On y trouve la grandeur du commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, grandeur solide, sans faux ornements; des dispositions larges et bien entendues, une richesse réelle. Dans ces demeures, il n'est plus trace de tours, de créneaux, de passages détournés; ce sont de vastes palais ouverts, entourés de magnifiques jardins, faciles d'accès. Le souverain peut seul aujourd'hui remplir de pareilles demeures, aussi éloignées de nos habitudes journalières et de nos fortunes de parvenus que le sont les châteaux fortifiés du moyen âge.

La révolution de 1792 anéantit à tout jamais le château, et ce que l'on bâtit en ce genre aujourd'hui, en France, ne présente que de pâles copies d'un art perdu, parce qu'il n'est plus en rapport avec nos mœurs. Un pays qui a supprimé l'aristocratie et tout ce qu'elle entraîne de privilèges avec elle ne peut sérieusement bâtir des châteaux. Car qu'est-ce qu'un château avec la division de la propriété, sinon un caprice d'un jour; une demeure dispendieuse qui périt avec son propriétaire et, ne laissant aucun souvenir, est destinée à servir de carrière pour quelques maisons de paysans ou des usines?

Nos vieilles églises du moyen âge, toutes dépouillées qu'elles soient,



sont encore vivantes ; le culte catholique ne s'est pas modifié ; et s'il est survenu, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, quelques changements dans la liturgie, ces changements n'ont pas une assez grande importance pour avoir éloigné de nous les édifices sacrés. Mais les châteaux féodaux appartiennent à des temps et à des mœurs si différents des nôtres, qu'il nous faut, pour les comprendre, nous reporter par la pensée à cette époque héroïque de notre histoire. Si leur étude n'a pour nous aujourd'hui aucun but pratique, elle laisse dans l'esprit une trace profondément gravée. Cette étude n'est pas sans fruits ; sérieusement faite, elle efface de la mémoire les erreurs qu'on s'est plu à propager sur la féodalité ; elle met à nu des mœurs empreintes d'une énergie sauvage, d'une indépendance absolue, auxquelles il est bon parfois de revenir, ne fût-ce que pour connaître les origines des forces, encore vivantes heureusement, de notre pays. La féodalité était un rude berceau ; mais la nation qui y passa son enfance et put résister à ce dur apprentissage de la vie politique, sans périr, devait acquérir une vigueur qui lui a permis de sortir des plus grands périls sans être épuisée. Respectons ces ruines, si longtemps maudites, maintenant qu'elles sont silencieuses et rongées par le temps et les révolutions ; regardons-les, non comme des restes de l'oppression et de la barbarie, mais bien comme nous regardons la maison, désormais vide, où nous avons appris, sous un recteur dur et fantasque, à connaître la vie et à devenir des hommes. La féodalité est morte ; elle est morte vieillie, détestée ; oublions ses fautes, pour ne nous souvenir que des services qu'elle a rendus à la nation entière en l'habituant aux armes, en la plaçant dans cette alternative ou de périr misérablement ou de se constituer, de se réunir autour du pouvoir royal ; en conservant au milieu d'elle et perpétuant certaines lois d'honneur chevaleresque que nous sommes heureux de posséder encore aujourd'hui et de retrouver dans les jours difficiles. Ne permettons pas que des mains cupides s'acharnent à détruire les derniers vestiges de ses demeures, maintenant qu'elles ont cessé d'être redoutables, car il ne convient pas à une nation de méconnaître son passé, encore moins de le maudire.

CHATELET, s. m. On donnait ce nom, pendant le moyen âge, à de petits châteaux établis à la tête d'un pont, au passage d'un gué, à cheval sur une route, en dehors d'une ville ou à l'entrée d'un défilé. On désignait aussi par le mot *châtelet* des ouvrages en bois et en terre que les assiégeants élevaient de distance en distance entre les lignes de contrevallation et de circonvallation, pour appuyer les postes destinés à garder ces lignes.

Dès le IX<sup>e</sup> siècle, la Cité, à Paris, était entourée de murailles flanquées de tours irrégulières, le tout en bois. Deux ponts donnaient accès dans la Cité, l'un au nord, à la place du Pont-au-Change actuel, l'autre au midi, à la place du Petit-Pont. Les têtes de ces deux ponts étaient déjà, et probablement avant cette époque, défendues par des châtelets : l'un, celui du nord, s'appelait le grand Châtelet ; l'autre, celui du sud, le petit Châtelet.